Commune de NASSOGNE











SEPTEMBRE 2022

Programme Communal de Développement Rural

Partie 5

Projets

AUTEUR DE PROJET

IMPACT

Rue des Chasseurs Ardennais, 32
B-6880 BERTRIX
TéL ; 061/41 54 54 - Fax 061/41 55 07
info@impact-sprl.be - www.impact-sprl.be

Table des matières

1. LOT 0 – PROJETS ET ACTIONS INITIES OU EN COURS PENDANT L'OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL 5

2. LOT 1 – PROJETS A REALISER DANS LES 3 PREMIERES ANNEES 10

M-1.01 – Création d'une halle polyvalente à Forrières 11
M-1.02 – Création d'un réseau de chaleur bois à Forrières 21
M-1.03 – Création d'une maison multiservices à Chavanne 31
M-1.04 – Aménagement d'un espace de convivialité et de biodiversité à Chavanne 42

I-1.01 – Mise en place de capsules vidéo 52
I-1.02 – Soutien et valorisation du métier d'agriculteur et développement des circuits courts 57
I-1.03 – Mise en place d'actions de sensibilisation, de mobilisation et de formation en faveur des économies d'énergie 63
I-1.04 – Communication et mise en valeur des actions menées par le Plan Communal du Développement de la Nature (PCDN) 68
I-1.05 – Accompagnement et développement d'initiatives en faveur des aînés 72

3. LOT 2 – PROJETS A REALISER ENTRE LA 4EME ET LA 6EME ANNEE 77

M-2.01 – Création de logements intergénérationnels 79
M-2.02 – Aménagement de la place de l'étang à Nassogne 84
M-2.03 – Contribution à la valorisation touristique du massif forestier 89
M-2.04 – Placement de panneaux photovoltaïques (friches et toitures des bâtiments communaux) 94
M-2.05 – Création d'une plateforme bois-énergie 98
M-2.06 – Allier la production d'électricité verte et la mise à disposition de nouvelles sources d'énergie le long de la N4 102
M-2.07 – Protection et valorisation de la ressource en eau communale 106
M-2.08 – Réalisation d'aménagements en faveur de la nature et de la biodiversité 109
M-2.09 – Aménagement de cheminements lents entre les villages 117
M-2.10 – Aménagement de la traversée du centre de Forrières 123
M-2.11 – Acquisition et aménagement des abords de la maison de village de Masbourg 128
M-2.12 – Aménagement des abords de la maison de village et de l'école communale de Forrières 132
M-2.13 – Aménagement du cœur de Bande 137
M-2.14 – Réalisation d'opérations foncières en vue de développer le logement 141
M-2.15 – Création d'un skate-park 144

I-2.01 – Soutien à la promotion et mise en réseau des indépendants 147
I-2.02 – Pérennisation des initiatives éco-responsables et impulsion de nouvelles actions 151
I-2.03 – Formations d'ambassadeurs du territoire (citoyens, acteurs et propriétaires d'hébergements touristiques) 155
I-2.04 – Création d'un laboratoire en plein air de recherche et d'anticipation face aux éléments naturels 159
I-2.05 – Mise en place d'un groupe de réflexion sur l'évolution de la chasse 163

4. LOT 3 – AUTRES PROJETS166

M-3.01 – Réaménagement des bâtiments actuels du Centre Public d'Action Sociale (CPAS) en un pôle économique 167
M-3.02 – Création d'un atelier rural 169
M-3.03 – Acquisitions foncières en vue de développer des espaces destinés à l'accueil d'entreprises et d'activités 171
M-3.04 – Création de potagers partagés pour tout public (écoles, particuliers…) 173
M-3.05 – Aménagement des abords de la petite maison de village à Grune 175
M-3.06 – Lifting des abords et de salle à Chavanne 176
M-3.07 – Aménagement de logements communaux (aînés, PMR, intergénérationnels, loyers modérés) 178
M-3.08 – Création de logements tremplins 180
M-3.09 – Installation de panneaux numériques d'information 182

I-3.01 – Redéploiement des zones de loisirs 184
I-3.02 – Mise en place de mesures pour favoriser le covoiturage 186
I-3.03 – Animation des cœurs de village 188

Méthodologie

Sur base du travail de priorisation et d'approfondissement des différents projets de la CLDR, des fiches ont été rédigées.

Les différents projets sont classés en quatre lots en fonction de la priorité donnée par la CLDR :

- Le lot 0 reprend les projets ou actions en cours ou initiés par la commune pendant la consultation de la population menée dans le cadre de l'opération de développement rural.
- Le lot 1 reprend les projets prioritaires dont la réalisation est prévue dans les trois premières années de la mise en œuvre du PCDR. Les projets sont détaillés dans des fiches descriptives complètes comprenant une estimation précise du coût de réalisation.
- Le lot 2 comprend les projets dont la réalisation est prévue entre la 4ème et la 6ème année de mise en œuvre du PCDR. Les projets sont présentés à l'aide d'une fiche descriptive.
- Le lot 3 énonce les autres projets à mettre en œuvre à plus long terme sous forme de fiche descriptive « allégée ».

Par ailleurs, les projets ont été classés entre projets matériels et immatériels (qui ne demandent pas de gros investissements financiers et qui font appel à la mobilisation des acteurs locaux), bien que la frontière entre les deux soit parfois floue.

En fonction de son classement par lot et de ses spécificités, chaque fiche-projet comprend les éléments suivants :

- Description du projet ;
- Justification du projet ;
- Lien à la stratégie ;
- Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société ;
- Localisation et statut ;
- Parties prenantes et porteurs de projets ;
- Programme de réalisation ;
- Estimation globale du coût ;
- Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus) ;
- Communication ;
- Annexes.

1.Lot 0 – Projets et actions initiés ou en cours pendant l'opération de développement rural

Le lot 0 est un ensemble de projets mis en œuvre par la commune de Nassogne durant la phase d'élaboration du PCDR, en lien avec les préoccupations exprimées par les habitants de la commune. Certaines de ces actions ont été menées avec l'implication de la CLDR.

Le lot 0 comptabilise 20 projets et actions.

1. Soutien aux producteurs locaux

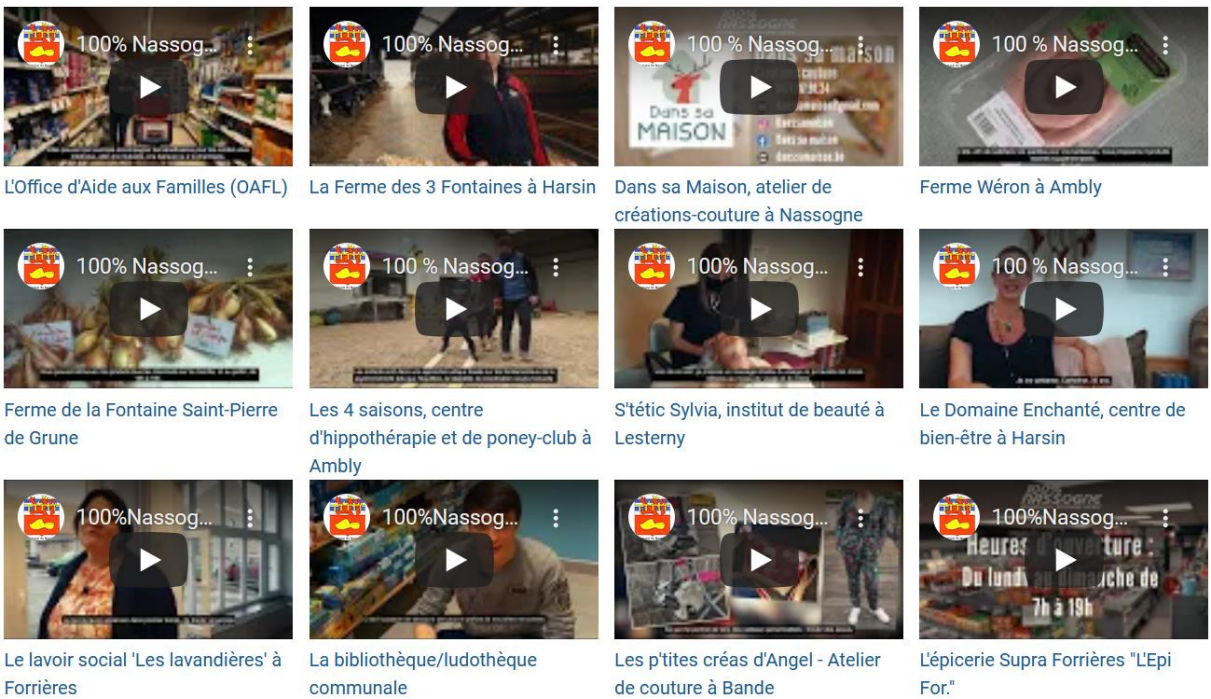
La commune de Nassogne soutient les agriculteurs et producteurs locaux. Citons l'entretien des voiries agricoles qui relève des tâches habituelles du service travaux, qui entretient les routes de campagne et abords, en veillant à l'accessibilité des parcelles par le matériel agricole.

La commune est également active dans l'organisation du marché fermier de Forrières les deuxième et quatrième samedis de chaque mois, dans la mise en ligne d'un annuaire des producteurs locaux sur le site communale, et dans la réalisation et la mise en ligne de capsules vidéo promotionnelles (cf. projet suivant du lot 0). De plus, l'année 2021 était marquée par l'organisation des marchés du terroir à Bande, Nassogne et Forrières (tous les samedis des mois de juillet et d'août). Les « martchîs d'èmon nos ôtes » et l'organisation du Festival « A travers Champs » ont également repris en 2022.

Beaucoup de démarches sont actuellement en cours et ont été initiées depuis l'élaboration du PCDR.

2. Mise en place de capsules vidéo

Figure 1 : Capsules vidéo déjà réalisées



Le projet a démarré durant la crise sanitaire liée à la Covid-19. Il vise à promouvoir les acteurs (commerçants, artisans, acteurs touristiques dont les hébergements, indépendants, producteurs locaux, services existants mis à disposition de la population…).

Plusieurs capsules ont déjà été réalisées et figurent actuellement sur le site communal sous l'onglet « 100 % Nassogne » et sur YouTube. Le projet a également été placé en lot 1 car il est amené à être poursuivi durant la réalisation du PCDR et est important à renforcer.

3. Redynamisation de l'Office Communal du Tourisme

Des actions ont été menées pour redynamiser l'Office Communal du Tourisme pour qu'il puisse jouer pleinement son rôle. Il peut compter sur deux agents d'accueil, sur des horaires d'ouverture élargis et adaptés ainsi que sur une communication revue (bulletin communal, page Facebook, etc.).

4. Réalisation d'un nouveau site multilingue

Le site de la commune de Nassogne est en cours de réalisation et doit être opérationnel pour le mois de septembre 2022. Il sera composé de plusieurs onglets reprenant le Centre culturel, la bibliothèque, le CPAS et l'Office Communal de Tourisme.

5. Révision des promenades balisées et de la Route des Points de Vue

Les promenades balisées sont revues et sont actuellement en phase d'acceptation au niveau du Commissariat Général au Tourisme (CGT). Pour la Route des Points de Vue, la brochure est terminée et est éditée en français. La version en néerlandais doit encore être réalisée. L'ensemble de ces balades sera digitalisé dans l'application Cirkwi durant l'été 2022 par des étudiants, avant d'être incorporées sur le site communal.

6. Création d'un réseau points nœuds de promenades, du projet Sac-à-Dos de gare à gare (Forrières-Grupont)

Ce projet global a été développé par une collaboration entre le Parc naturel de l'Ardenne méridionale, le Parc naturel de Gaume, le GAL Nov'Ardenne et La Grande Forêt de Saint-Hubert

Il s'agit d'un nouveau réseau de randonnées qui propose 16 parcours de 12 à 62 km, soit 280 km de randonnée, connectant 12 gares et 1 arrêt TEC. Chaque randonnée fait l'objet d'un dépliant reprenant la carte du parcours, le QR code permettant d'accéder à la trace GPX associée à l'itinéraire, des indications sur les principaux points d'intérêts et les informations pratiques. L'ensemble de ces supports est disponible gratuitement dans les Maisons du tourisme, Syndicats d'initiative et Offices du tourisme des territoires concernés.

Sur le territoire de Nassogne, l'itinéaire concerné rejoint la gare de Grupont depuis la gare de Forrières.

7. Création du parcours « chevauché » avec la Grande-Forêt de Saint-Hubert

La Grande-Forêt de Saint-Hubert est à l'initiative de « la Chevauchée Forestière », une randonnée équestre en boucle non balisée de 168 kilomètres.

8. Revalorisation du site du château du Bois par la création d'un centre de Land Art

À l'automne 2020, la structure Artesio, opérateur artistique privé, a apporté son soutien actif au jeune artiste Jérôme Wilot, originaire de Ambly-Nassogne, pour sa participation à la quatrième édition de « Appel d'air », la biennale d'art contemporain d'Arras en France. Pour la réalisation de son installation intitulée *Foyer suspendu dans ses restes*, l'artiste a souhaité produire lui-même le charbon de bois nécessaire à celle-ci. À cette occasion, Artesio a sollicité les autorités communales de Nassogne afin de pouvoir ériger sur un terrain privé de la commune une meule de charbonnier et permettre ainsi à l'artiste d'accomplir son travail. Cette création fut couronnée de succès et saluée par la presse, tant du nord de la France, lieu de la biennale, qu'en province de Luxembourg.

Fort de cette première collaboration réussie, et ayant eu l'occasion de prendre la mesure des possibilités qu'offrent l'entité lors de nombreuses rencontres avec les autorités, mais aussi de multiples acteurs, amateurs et passionnés d'art, l'idée de créer a Nassogne un pôle d'art contemporain a immédiatement été évoquée.

Au vu de l'enthousiasme rencontré, l'idée s'est rapidement transformée en projet pour aboutir à une réalisation concrète, le LAN, pour « Land Art Nassogne ». La création d'un pôle d'art contemporain dédié au land art se doit, bien évidemment, d'être en symbiose avec son environnement. Un des objectifs du LAN est de permettre au public de s'approprier par l'art ce que la nature nous offre, dans le respect de son écosystème.

C'est lors de sa séance du 26 octobre 2021 que le Conseil Communal de Nassogne a décidé de confier les clés du Château du Bois à Philippe Marchal en vue d'y développer un pôle d'art contemporain sous le nom de LAN pour Land Art Nassogne.

Le LAN a été inauguré le 4 juin 2022. Cette inauguration a été l'occasion du vernissage de la première exposition estivale sur le site. En effet, sous le titre AR(t)BORETUM, plusieurs artistes ont présenté leurs œuvres afin de révéler la nature artistique de l'arbre. Cette exposition est accessible librement jusqu'au 11 septembre 2022.

9. Signalisation des possibilités de parking sur les panneaux de promenades

Les informations sur les parkings disponibles ont été ajoutées sur les différents panneaux de promenade.

10. Inventaire des hébergements touristiques non reconnus et incitation à la reconnaissance

Un inventaire a été réalisé en vue de répertorier les hébergements touristiques non reconnus sur le territoire. Il a pour but d'inciter les propriétaires à déclarer leur hébergement. La commune souhaite les accompagner par une assistance auprès des propriétaires (craintes vis-à-vis des démarches administratives). L'Office Communal du Tourisme ne peut pas faire la promotion des hébergements non déclarés.

11. Placement de panneaux d'information sur la biodiversité et la nature

En collaboration avec le PCDN, des panneaux d'information sur la biodiversité et la nature ont été placés à différents endroits afin de permettra aux habitants et aux touristes de mieux connaitre les richesses locales.

12. Réalisation d'un maillage en ligne des promenades balisées

Afin d'augmenter l'offre, un maillage entre les promenades balisées parcourant le territoire communal est disponible en ligne.

13. Mise en place d'actions de sensibilisation, de mobilisation et de formation en faveur des économies d'énergie

Dans le cadre de son Plan d'Actions pour l'Énergie Durable et le Climat (PAEDC), plusieurs actions en faveur de l'énergie ont été réalisées ou sont en cours de réalisation (organisation de conférences sur l'isolation et le photovoltaïque, mise à disposition des Guichets Énergie Wallonie, organisation annuelle des Nuits de l'Obscurité) depuis l'élaboration du PCDR. Le projet a également été placé en lot 1 car il est amené à être poursuivi durant la réalisation du PCDR et est important à renforcer.

14. Installation d'éoliennes citoyennes

Une consultation citoyenne s'est tenue en décembre 2021 concernant l'éventualité d'un projet éolien d'initiative communale à Bande. Sur les 1.384 participants (soit 30,5 % de la population de plus de 16 ans), 60 % ont répondu favorablement. Un cahier des charges a été dressé en vue de mettre certaines parcelles communales au lieu-dit « Point Zéro » à Bande à disposition d'un promoteur éolien. Au total, ce seront 5 ou 6 éoliennes qui seront implantées dont au minimum une éolienne citoyenne.

15. Communication et mise en valeur des actions menées par le Plan Communal du Développement de la Nature (PCDN)

Dans le cadre du PCDN, plusieurs actions en faveur de l'environnement et la nature ont été réalisées ou sont en cours de réalisation (création de 22 mares durant l'automne 2021, plantation de haies sur des parcelles communales dont 3 tronçons de haies double rang d'environ 200 mètres chacune en février 2022, organisation de cycles d'ateliers sur la création et l'exploitation d'un potager bio depuis 2017, organisation annuelle de la semaine de l'arbre, etc.) depuis l'élaboration du PCDR. Le projet a également été placé en lot 1 car il est amené à être poursuivi durant la réalisation du PCDR et est important à renforcer.

16. Réalisation d'aménagements en faveur de la nature et de la biodiversité

Comme il est précisé précédemment dans le projet « Communication et mise en valeur des actions menées par le PCDN, la commune de Nassogne réalise des projets autour de la nature et de la biodiversité. Depuis la mise en place du PCDN en 2014, sur base de son plan d'actions, de nombreuses initiatives ont vu le jour et sont réalisées chaque année (création de mares, plantation de haies sur des parcelles communales, etc.).

Le projet a également été placé en lot 2 car il est amené à être poursuivi durant la réalisation du PCDR et est important à renforcer

17. Modernisation du Hall sportif à Nassogne

Le Hall sportif de Nassogne a été construit au début des années 1970. Il y a un besoin de renouveler intégralement l'isolement (toiture, murs, parois vitrées…) et le chauffage. Un dossier de candidature a été déposé à la Région wallonne suite à un appel à projets d'Infrasports.

18. Aménagement de la place de Mormont, près de la chapelle

Le projet vise à construire un four à pain sur la place de Mormont pour y renforcer la convivialité. Le comité villageois a perçu un subside de la Fondation Roi Baudouin. Ce dernier est en contact avec le service urbanisme de la commune de Nassogne, au stade du dépôt de l'avant-projet. Les délais de réalisation sont prévus courant 2023.

Cet espace, au cœur du village, pourrait devenir un lieu convivial, renforcé avec la création d'un four à pain, une aire de jeux et un lieu de rencontre couvert

19. Aménagement de la place de la Sesette à Lesterny

Le comité de village a reçu un subside de la Fondation Roi Baudouin pour la construction d'un four à pain.

20. Informations et conseils en faveur des initiatives privées en matière de logement

Des initiatives ont été menées par la commune pour mieux informer et conseiller les habitants sur les procédures relatives au logement.

21. Accompagnement et développement d'initiatives en faveur des aînés

L'accompagnement des aînés étant une des priorités du PCDR, la commune a déjà entrepris des démarches pour améliorer et renforcer les initiatives en faveur des aînés.

Le projet a également été placé en lot 1 car il est amené à être poursuivi durant la réalisation du PCDR et est important à renforcer

2. Lot 1 – Projets à réaliser dans les 3 premières années

2.1. Projets matériels

M-1.01 – Création d'une halle polyvalente à Forrières 11

M-1.02 – Création d'un réseau de chaleur bois à Forrières 21

M-1.03 – Création d'une maison multiservices à Chavanne 31

M-1.04 – Aménagement d'un espace de convivialité et de biodiversité à Chavanne 42

2.2. Projets immatériels

I-1.01 – Mise en place de capsules vidéo 52

I-1.02 – Soutien et valorisation du métier d'agriculteur et développement des circuits courts 57

I-1.03 – Mise en place d'actions de sensibilisation, de mobilisation et de formation en faveur des économies d'énergie 63

I-1.04 – Communication et mise en valeur des actions menées par le Plan Communal du Développement de la Nature (PCDN) 68

I-1.05 – Accompagnement et développement d'initiatives en faveur des aînés 72

Fiche n°M-1.01
Priorité : Lot 1
Projet matériel

CRÉATION D'UNE HALLE POLYVALENTE À FORRIÈRES

1. Description du projet

Le projet vise à créer une halle polyvalente à Forrières permettant de développer les espaces suivants :

- **Une halle couverte** (espace ouvert) d'une superficie d'environ 630 m², en vue d'accueillir les marchés ainsi que d'autres activités et festivités extérieures nécessitant une partie abritée (notamment pour permettre la tenue de ces activités en période hivernale).
- **Un bâtiment polyvalent** (espace fermé) d'une superficie d'environ 175 m² comprenant :
 - Un espace modulable permettant notamment l'aménagement de locaux de réunion et d'espaces/bureaux partagés disposant d'une bonne connectivité afin de répondre aux besoins des acteurs économiques locaux, aux jeunes entreprises au début de leur activité, aux télétravailleurs et aux étudiants. Cet espace pourrait également servir lors de permanences décentralisées des services administratifs communaux, de l'animateur de rue, etc.
 - Une cuisine et des sanitaires (dont adaptés pour les PMR) servant lors de la tenue des marchés et des autres activités extérieures mais également pour les utilisateurs de l'espace modulable.

La halle polyvalente s'implantera sur la place du village de Forrières en face de l'étang. Elle sera donc visible depuis la voirie régionale et jouera un rôle de « signal public ». A cet effet, un panneau d'information numérique pourra prendre place à l'intérieur de l'espace polyvalent.

Elle s'inscrit donc dans la continuité des aménagements déjà réalisés. Son implantation doit permettre de maintenir la possibilité d'étendre les activités récréatives sur le site (en relation avec l'aire multisports).

Une attention particulière sera portée aux aspects énergétiques du bâtiment.

Il s'agira ici de réinvestir le centre de Forrières pour davantage de convivialité, de mixité sociale et d'échanges en proposant un espace polyvalent, gratuit et accessible.

2. Justification du projet

La localisation de ce projet sur Forrières est pertinente et motivée par plusieurs éléments. Le village constitue le 2ème pôle de la commune (confirmé par le schéma de développement communal, comprend quelques commerces et est accessible par le train (gare).

Par ailleurs, la commune a déjà expérimenté les marchés sur la place de Forrières. En effet, Actuellement, les marchés à Nassogne se tiennent les deuxièmes et quatrièmes samedis de chaque mois sur la place de Forrières.

Ce projet va donc permettre de pérenniser et étendre la dynamique. Le marché fermier doit évoluer vers un marché du terroir et enfin répondre aux attentes de la population. Il permettra également d'élargir les produits mis à disposition. On constate actuellement une difficulté à attirer les maraîchers.

Le projet répond à plusieurs enjeux. Tout d'abord, la demande en produits locaux est grandissante chez les citoyens. En effet, la population souhaiterait le développement d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement. Le territoire communal connaît quelques exemples de reconversion réussie – bien que jugés encore « trop timides », qui favorisent les circuits courts, les produits locaux et une agriculture biologique et/ou raisonnée. Consommer local et la promotion des circuits courts sont des enjeux phares issus des consultations villageoises. Une halle couverte favorise les liens directs entre les producteurs et les consommateurs. Elle permet également de soutenir l'économie locale à travers la mise à disposition d'une infrastructure adaptée.

De plus, les espaces et bureaux partagés envisagés au sein de l'espace polyvalent répondent aux besoins des jeunes et indépendants au début de leur activité, de se retrouver dans un lieu équipé et de faciliter leur lancement. Ces espaces pourront également être utilisés dans le cadre du télétravail, qui sera sans doute renforcé pour les travailleurs après la crise sanitaire liée à la Covid-19. Les espaces et bureaux partagés permettent aux utilisateurs d'échanger, de donner leurs points de vue et d'obtenir des retours d'expérience.

Rappelons également que la halle polyvalente pourra également servir de salle de réunions et accueillir des services aux personnes en décentralisation (creajob, info jeune, maison de l'emploi, contribution, animateur de rue, etc.).

Enfin, une telle infrastructure située en plein cœur d'un village permet de le dynamiser via l'organisation d'évènements, le passage et la rencontre entre citoyens. Elle sera également bénéfique aux associations locales. Ainsi, elle apparaît comme un réel lieu de cohésion sociale pour le territoire, en complément de la place aménagée dans le cadre du PCDR. En effet, la halle pourrait servir lors d'évènements (fêtes de villages, concerts, etc.).

Ce type d'infrastructure a donc plusieurs intérêts : Dynamiser la vie économique locale, promouvoir les projets, l'artisanat et les produits locaux, apporter une aide aux producteurs et commerçants locaux, créer un lieu de cohésion sociale et de rencontres ou encore permettre d'y organiser des festivités diverses.

D'autres projets inscrits dans le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) se situent au cœur de Forrières. S'inscrivant dans un périmètre global, l'ensemble des aménagements prévus devront être pensés dans le même temps, notamment pour :

- La création d'un réseau de chaleur « bois » ;
- L'aménagement des abords de la maison de village et de l'école communale ;
- L'aménagement de la traversée de Forrières ;
- L'aménagement d'un cheminement doux qui longe le site de l'Institut Médico-Pédagogique (IMP) et l'école de la Communauté Française.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire**
Objectifs stratégiques spécifiques	Promouvoir et aider les acteurs économiques locaux, à savoir les artisans, producteurs locaux, commerces de proximité et TPE-PME
	Mieux capter les retombées économiques du tourisme, d'une part, en profitant de la localisation stratégique du territoire et, d'autre part, en faisant connaître et en encadrant les acteurs touristiques
Axe stratégique secondaire	**Conforter la qualité de vie au sein des villages**
Objectif stratégique secondaire	Accentuer la cohésion sociale et intergénérationnelle
Enjeu transversal	**Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire**
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer une information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 :** Être une Commune dotée d'un environnement et d'un cadre de vie agréables favorisant le vivre-ensemble et répondant aux enjeux du développement durable en rationalisant ses propres consommations et en développant des mesures au bénéfice des ménages.
- **Schéma de Développement Communal (SDC) :** Une commune où il fait bon habiter – Des équipements collectifs pour répondre aux besoins.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★★★ Aménagement d'un lieu de convivialité et de rassemblement des habitants favorable à l'organisation d'activités et au développement des associations.
ENVIRONNEMENT	★★ Mise en valeur du cœur de village – Utilisation de matériaux durables (bois).
ÉCONOMIE	★★★ Lieu soutenant l'économie locale à travers l'organisation de marchés du terroir, la mise à disposition de bureaux partagés pour télétravailleurs et acteurs économiques locaux.

Légende : ★★★ Impact élevé **;** ★★ Impact moyen **;** ★ Impact faible **;** ☮ Pas d'impact

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	**Objectif 11 – Villes et communautés durables :** **Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

- **Localisation :** Forrières.
- **Statut de propriété :** Propriété communale.
- **Statut au plan de secteur :** Zone d'habitat à caractère rural.
-

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Nassogne.
- **Partenaires :** Associations, agriculteurs, etc.
- **Sources de financement :** DGARNE-DDR. Appel à projet « Cœur de village » / Solde pris en charge par la commune

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet prioritaire, à réaliser dans les 3 ans, le plaçant ainsi en lot 1. En effet, il répond à la demande grandissante de la population, de plus en plus à la recherche de transparence et de proximité avec les producteurs, et favorise le développement des circuits courts alimentaires sur le territoire communal. Il renforce également l'activité économique locale, en offrant une infrastructure adaptée aux jeunes entreprises et télétravailleurs.

État du dossier

Une première esquisse a été réalisée.

Programme des travaux et/ou aménagements

- Demande et octroi du permis ;
- Réalisation d'un cahier des charges (phase adjudication) ;
- Réalisation du bâtiment et des abords (phase travaux/exécution).

Planification

- Consultation des riverains et de la CLDR ;
- Étude (permis, cahier des charges…) ;
- Réalisation des travaux.

Démarches administratives à réaliser

- Obtention des autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis).

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Au regard des inondations ayant touché la commune de Nassogne et le village de Forrières en juillet 2021, il s'agira de prendre des mesures pour protéger l'infrastructure. La halle couverte se situant dans la partie basse et donc inondable, sa structure ouverte permet à l'eau de s'écouler lors d'éventuelles inondations et de ne pas aggraver la situation (pas de réduction du volume de crue).

Il faudra également veiller à la gestion de la halle pour faire vivre l'outil.

8. Estimation globale du coût

Détails par coûts	Montant	Sources de financement
Halle – Gros-œuvre	99.013,13 €	DGARNE-DDR Catégorie 4 – Economie 60 % (plafond à 850.000 €), soit 390.798 € Appel à projet « Cœur de village » 50 % avec un maximum de 500.000 € Solde pris en charge par la commune
Halle – Toiture	106.538,61 €	
Halle – Fermeture	36.566,40 €	
Local service	256.172,30 €	
Cuisine	40.000 €	
Total HTVA	**538.290,44 €**	
TVA (21 %)	**113.040,99 €**	
Total TTC	**651.331,43 €**	

Projet rémunérateur : Oui (éventuellement revenus liés à location)

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Construction d'une halle	1	Commune de Nassogne

Indicateur de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Nombre de marchés organisés	2 par mois	Commune de Nassogne
Taux d'occupation des espaces/bureaux partagés	60 % (du lundi au vendredi)	Commune de Nassogne
Nombre de permanences décentralisées	2 par semaine	Commune de Nassogne
Nombre de festivités (autres que les marchés) utilisant la halle polyvalente	5 par an	Commune de Nassogne

10. Communication

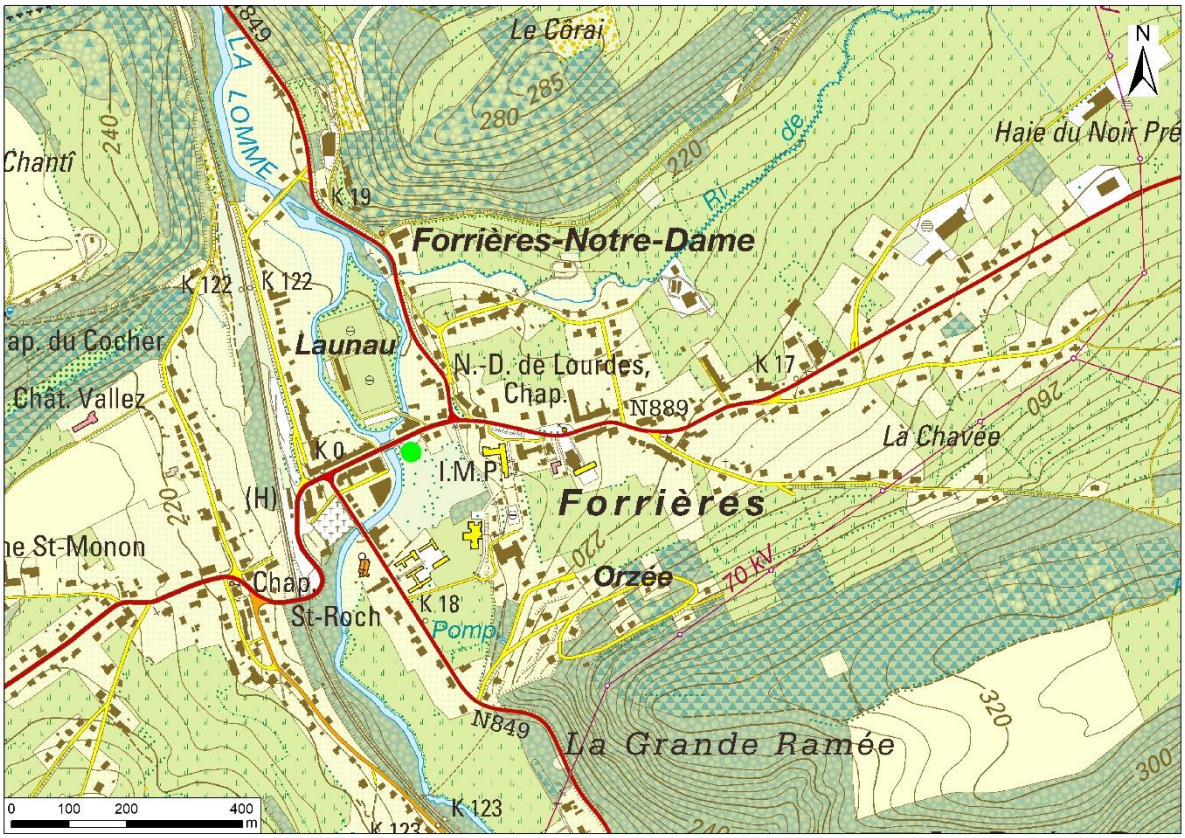


Rappel – Enjeu transversal : Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

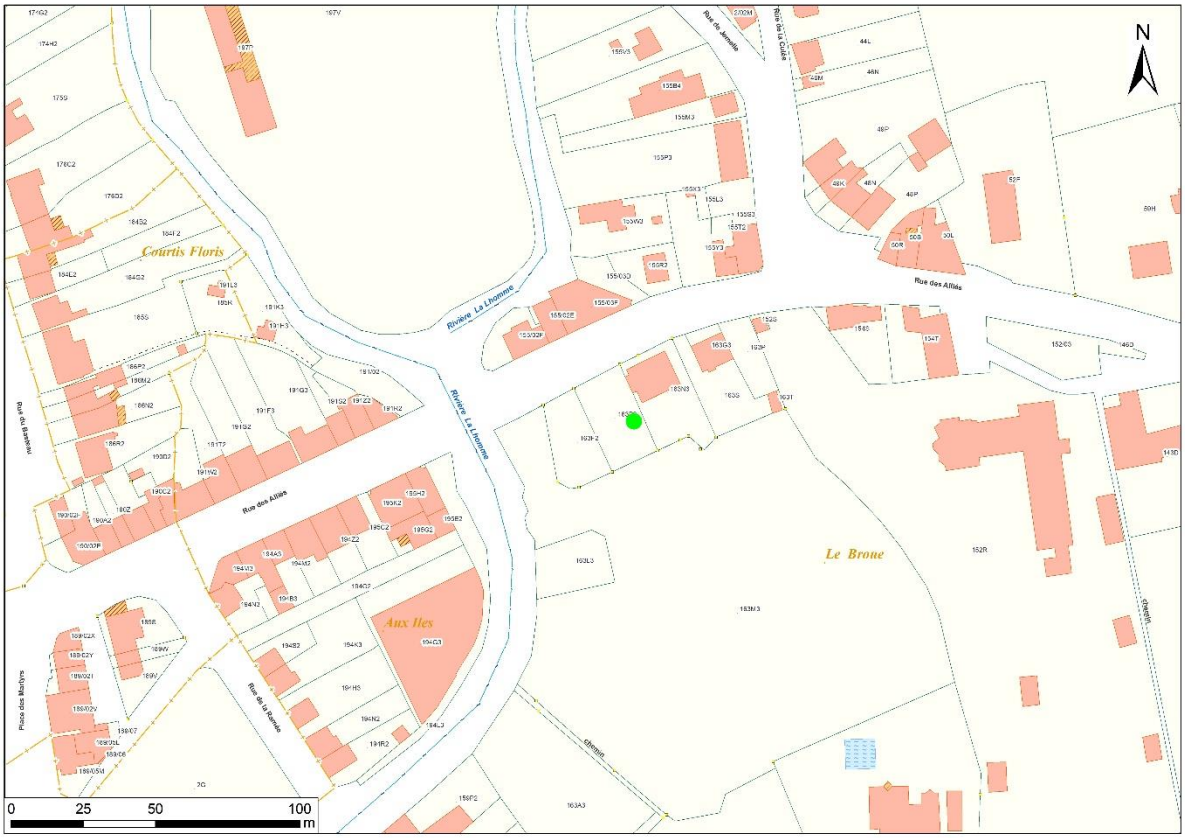
Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

11. Annexes

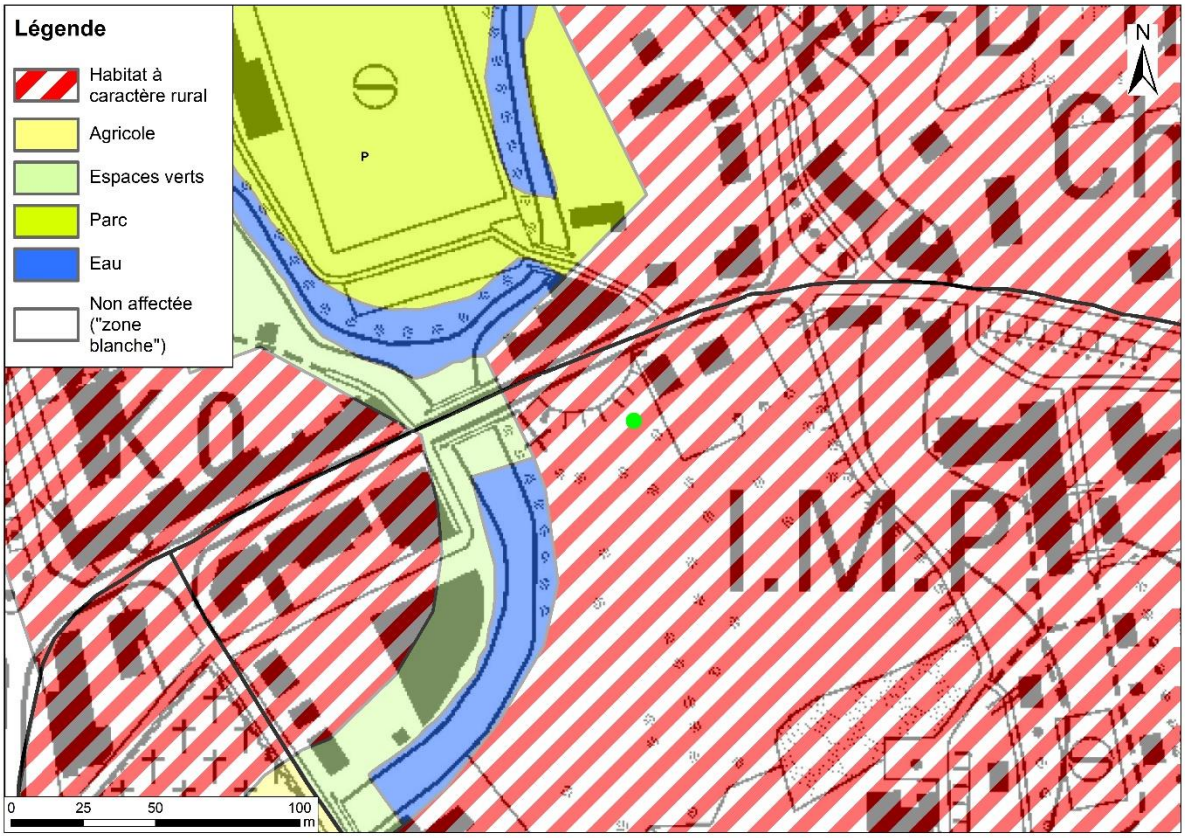
Annexe 1 : Plan de situation



Annexe 2a : Localisation sur fond cadastral



Annexe 2b : Localisation sur plan de secteur



Annexe 3 : Reportage photographique





Annexe 4 : Etat des lieux

Voir Annexe 3 – Reportage photographique

<u>Annexe 5 : Liste des activités actuelles, concernées par le projet, et de leur fréquentation ainsi que leur perspective d'évolution</u>

Comme mentionné dans le descriptif du projet, les activités visées sont :

- Marchés du terroir – Activité existante à pérenniser et à renforcer – Actuellement, les marchés à Nassogne se tiennent les deuxièmes et quatrièmes samedis de chaque mois sur la place de Forrières. L'infrastructure doit permettre de renforcer cette activité (partie abritée et accès à une cuisine). L'espace créer doit permettre d'accueillir 30 marchands ambulants disposant d'en moyenne de 30 m² (avec espace de stockage, de vente et déambulation des visiteurs).
- Autres activités et festivités nécessitant une partie abritée. Au stade actuel, la liste n'est pas encore arrêtée.
- Activités de télétravail.
- Accueil des services aux personnes en décentralisation (creajob, info jeune, maison de l'emploi, contribution, animateur de rue, etc.).

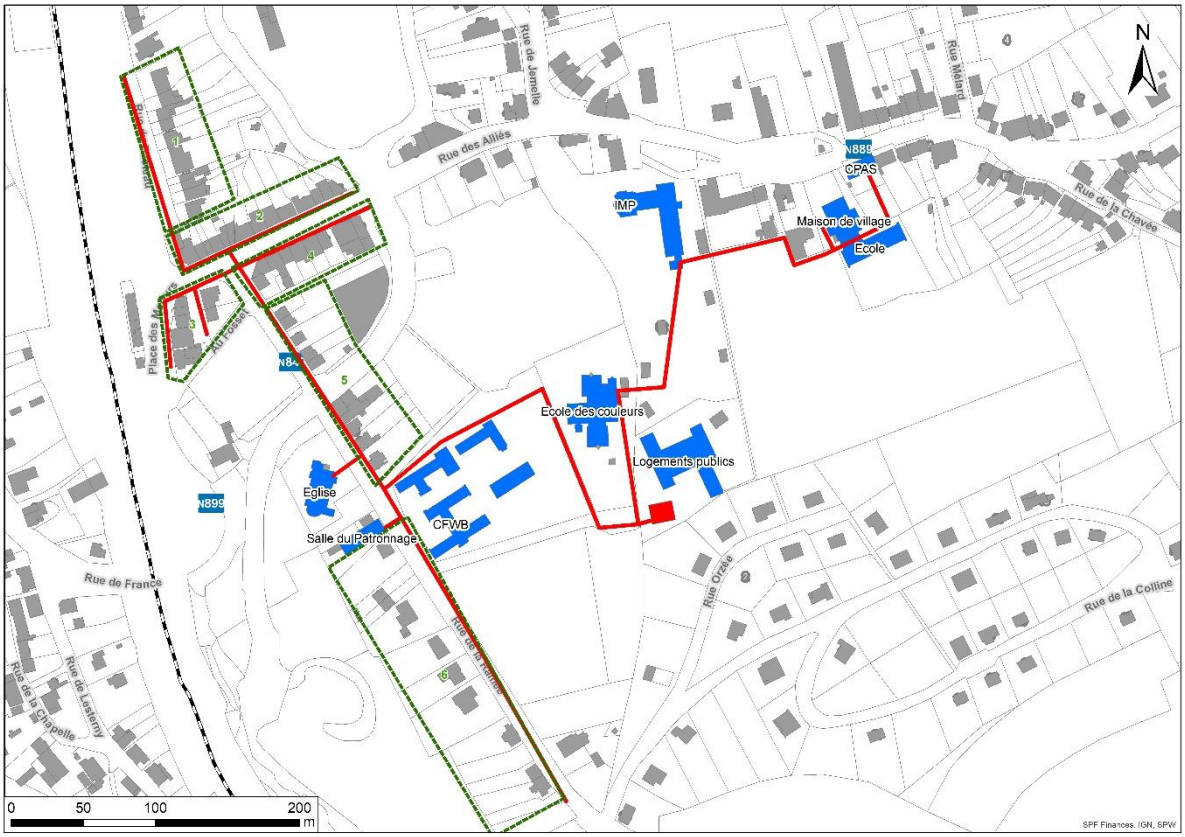
Fiche n°M-1.02
Priorité : Lot 1
Projet matériel

CRÉATION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR « BOIS » À FORRIÈRES

1. Description du projet

Le projet consiste à créer un réseau de chaleur avec chaufferie centralisée aux plaquettes de bois au centre de Forrières.

Figure 2 : Réseau de chaleur de Forrières (FRW)



Un ensemble de bâtiments publics sont concentrés dans un périmètre restreint dans le village. La commune a la volonté d'installer un réseau de chaleur raccordant ces différents bâtiments. Les bâtiments concernés sont :

- Les logements publics gérés par la Famennoise ;
- L'Institut Médico-Pédagogique (IMP) – Province de Luxembourg ;
- L'école des couleurs – Province de Luxembourg ;
- La maison de village ;
- L'école communale ;
- L'école de la Communauté Française Wallonie-Bruxelles (CWFB) ;

- La salle du patronage ;
- L'église de Forrières.

Le réseau de chaleur alimentera également 6 blocs correspondant à des entités homogènes de riverains privés.

La chaufferie centralisée aux plaquettes de bois, située près des logements publics, alimente essentiellement deux branches de réseau de chaleur. L'une de ces deux branches est elle-même subdivisée en sous-branches.

Bâtiments	Énergie approximative délivrée (kWh)	Longueur de la portion de réseau (m)	Densité énergétique moyenne/portion de réseau (MWh/Mf.an)
Logements la Famennoise	274.800	430	3,09
IMP et École des couleurs	865.814		
Maison de village – École communale	141.525		
CPAS	48.432		
École CFWB	220.000	319	0,94
Salle du Patronage	40.000		
Église	40.000		
Bloc 6 : 11 raccordements	275.000	223	1,23
Bloc 5 : 8 raccordements	210.000	115	1,83
Bloc 4 : 13 raccordements	305.000	128	2,38
Bloc 3 : 12 raccordements	390.000	133	2,93
Bloc 2 : 14 raccordements	325.000	141	2,30
Bloc 1 : 26 raccordements	560.000	420	1,33
TOTAL	**2.065.000**	**1.160**	**1,78**

Ce parcours pourrait évoluer, notamment entre la rue de Jemelle et le pont des Battes pour y intégrer la halle polyvalente et les riverains.

Ce projet montre une densité énergétique globale supérieure à 1,5 MVh/mrct.an, souvent considérée comme le seuil nécessaire pour un réseau de chaleur en milieu rural. Il permet d'éviter le rejet de plus de 550 tonnes de CO_2 chaque année.

2. Justification du projet

Depuis plusieurs années, la commune de Nassogne est engagée dans une démarche bois-énergie avec l'installation de 5 chaufferies aux pellets pour les écoles d'Ambly et de Bande, et les maisons de village de Bande et Grune. Un réseau de chaleur aux plaquettes de bois est également opérationnel pour le centre de Nassogne depuis 2013. Il consomme en moyenne 800 map/an (mètre cube apparent de plaquettes).

Les réflexions concernant la création d'un nouveau réseau de chaleur ont démarré en 2011. L'objectif initial était d'alimenter le CPAS, l'école et la maison de village de Forrières. (Cf. État du dossier). Après la réalisation d'une étude de pertinence et l'établissement d'un dossier de dépôt dans le cadre d'un UREBA exceptionnel, le projet a été mis en suspens pour des raisons financières, s'expliquant par la mise en service du réseau de chaleur de Nassogne en 2013. Relancé dans le cadre des consultations villageoises de cette nouvelle opération de développement rural, en 2019, le périmètre

du projet est élargi, incluant des structures institutionnelles proches (Institut médico-pédagogique provincial, l'école des couleurs, l'école de la communauté française et l'immeuble de logements géré par la société de logements publics La Famennoise). En juillet 2022, d'importantes inondations touchent la Wallonie et le bas du village de Forrières, dont une centaine de maisons de riverains de la Lomme, l'école de la Communauté Française et l'école des couleurs de la Province de Luxembourg. Le périmètre du réseau de chaleur est ainsi revu, élargi de façon à inclure l'ensemble des habitations impactées par les inondations.

Le projet est basé sur de multiples enjeux auxquels devrait répondre le réseau de chaleur :

- Apporter aux riverains une solution technique quasi insensible aux inondations (un échangeur de chaleur à la place d'une chaudière) ;
- Eviter des risques de pollutions aux hydrocarbures des sols et des cours d'eau en « éliminant » les chaudières et les cuves à mazout dans le périmètre concerné ;
- Permettre à une centaine d'habitations de réaliser une transition énergétique majeure là où des solutions ENR individuelles ne seraient pas possible (techniquement et économiquement) ;
- Permettre un accès le plus généralisé possible à une énergie renouvelable, moins coûteuse et plus stable qu'avec les combustibles fossiles.

De façon induite et non négligeable, ce projet, en plus du réseau de chaleur aux plaquettes de bois de Nassogne, pourrait permettre à la commune de Nassogne de mieux valoriser une partie de ses bois forestiers si elle décide de mettre en place sa propre plateforme de préparation et de stockage de plaquettes forestières (cf. projet « Création d'une plateforme bois énergie », également inscrit dans le cadre de cette opération de développement rural en lot 2.) Cette dernière permettra à la commune de maîtriser son approvisionnement et la qualité du combustible tout en valorisant ses ressources forestières locales.

Notons aussi que l'une des actions du Plan d'Actions pour l'Énergie Durable et le Climat (PAEDC) consiste à réaliser des plantations en vue d'une production de bois-énergie et/ou le stockage de CO_2 (plantation de haies vives, reboisement, création de vergers, etc.).

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Continuer à apporter des solutions durables aux enjeux environnementaux et écologiques**
Objectif stratégique spécifique	Tendre vers l'autonomie énergétique en s'appuyant sur la dynamique exemplaire et novatrice initiée depuis quelques années

Enjeu transversal	**Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire**
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer une information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 :** Être une Commune dotée d'un environnement et d'un cadre de vie agréables favorisant le vivre-ensemble aux enjeux du développement durable en rationalisant ses propres consommations et en développant des mesures au bénéfice des ménages.
- **Schéma de Développement Communal (SDC) :** Une commune où il fait bon habiter – La politique énergétique, une priorité pour assurer l'avenir.
- **Plan d'Actions pour l'Énergie Durable et le Climat (PAEDC) :** Information des citoyens, sensibilisation aux thématiques environnementales, action en milieu scolaire, information des agriculteurs, information des entreprises, mobilisation URE (Chauffage/Électricité), Journée de l'énergie, évènement supra-communal, groupements d'achats, etc.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★★ Rôle exemplatif du projet (éducation en matière de développement durable) - Les réseaux de chaleur de Nassogne, et bientôt de Forrières, font aussi la part belle aux raccordements de riverains privés domestiques. Ceux-ci bénéficient ainsi d'une énergie verte, moins coûteuse et plus stable dans le temps, surtout avec les plaquettes de bois qu'avec les combustibles fossiles. C'est donc l'opportunité d'une transition énergétique collective là où des solutions individuelles ne seraient peut-être pas possibles sur le plan technique ou économique.
ENVIRONNEMENT	★★★ Meilleure gestion de l'énergie en valorisant les matières renouvelables et plus locales – Réduction significative des émissions de CO_2.
ÉCONOMIE	★★★ Développement de la filière bois-énergie via la création de nouveaux emplois – Valorisation des ressources locales – Gains significatifs sur les factures de combustibles.

Légende : ★★★ Impact élevé **;** ★★ Impact moyen **;** ★ Impact faible **;** ☮ Pas d'impact

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	**Objectif 7 – Énergie propre et d'un coût abordable :** **Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.** Accroître la part de l'énergie renouvelable et améliorer l'efficacité énergétique.

	**Objectif 11 – Villes et communautés durables :** **Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.
	**Objectif 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques :** **Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions** – Renforcer la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques. Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques.

5. Localisation et statut

- **Localisation :** Forrières, à proximité des logements publics.
- **Statut de propriété :** Société de logements publics « La Famennoise ». Terrain à acquérir par la commune ou bail emphytéotique.
- **Statut au plan de secteur :** Zone d'habitat à caractère rural.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Nassogne.
- **Partenaires :** Facilitateur Bois-Énergie – FRW, Département de la Nature et de la Forêt (DNF), riverains privés et autres institutions (La Famennoise, Province de Luxembourg, CFWB).
- **Sources de financement :** DGARNE-DDR et UREBA / Solde pris en charge par la commune.

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet prioritaire, à réaliser dans les 3 ans, le plaçant ainsi en lot 1. Il répond à la volonté de poursuivre la dynamique énergétique dans laquelle la commune de Nassogne est engagée depuis de nombreuses années.

État du dossier

- Étude de pertinence réalisée par la Cellule Bois-Énergie en décembre 2011 (réseau différent) ;
- Établissement d'un dossier de dépôt dans le cadre d'un UREBA exceptionnel en 2013 ;
- Organisation par la Commune et la Cellule Bois-Énergie de la FRW d'une séance d'information et d'intéressement aux partenaires institutionnels potentiels en décembre 2021 ;
- Élargissement du projet en raison des inondations de juillet 2022 : intégration des habitations impactées par le projet dans le périmètre ;

- Présentation par la Cellule Bois-Énergie de son évaluation succincte du nouveau projet de réseau de chaleur « élargi » au Collège communal le 26 avril 2022 ;
- Présentation du projet au Ministre de l'Énergie le 27 avril 2022 lors de sa visite à Grune.

Programme des travaux et/ou aménagements

A déterminer selon l'étude de préfaisabilité.

Planification

Réalisation des travaux en une seule phase.

Démarches administratives à réaliser

- Octroi d'un droit réel pour le bâtiment de la chaufferie par acquisition ou bail emphytéotique ;
- Décision d'introduire une demande en convention ;
- Réalisation d'une étude de préfaisabilité ;
- Introduction de la demande en convention ;
- Réalisation du dossier de base pour établir le cahier des charges ;
- Publication de l'avis de marché, analyse des offres et proposition d'attribution du marché suivant la loi sur les marchés publics ;
- Obtention d'une convention DR sur base de l'offre retenue ;
- Réalisation du marché en trois tranches : une tranche fixe (Conception) et deux tranches conditionnelles (Réalisation et Entretien maintenance)

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

- Contrat d'entretien maintenance longue durée (10 ans) entre la Commune de Nassogne et un opérateur spécialisé ;
- Suivi monitoring de l'installation dans le contexte d'un cahier des charges performanciel ;
- Concertation continue des différents utilisateurs et gestionnaires des bâtiments concernés.

8. Estimation globale du coût

A déterminer sur base de l'étude de préfaisabilité qui sera réalisée par le Facilitateur Bois-Energie.

Le tableau ci-dessus est issu de l'analyse succincte de la Cellule PBE de la FRW, permettant de quantifier le coût estimé de chaque portion du réseau de chaleur. Cette analyse est faite comme si tous les bâtiments concernés étaient raccordés, ce qui n'est pas définitif.

Notons que cet avis succinct ne tient pas lieu d'étude de préfaisabilité. Il s'agit d'un avis d'orientation destiné au Collège communal et au Ministre de l'Énergie. A ce stade, il définit un coût total de 2.356.356 €.

Bâtiments	Investissement	Sources de financement
Logements la Famennoise	929.280 €	DGARNE-DDR Catégorie 4 – Energie 60 % (plafond à 850.000 €), soit 510.000 € Possibilité de financement complémentaire par UREBA Solde pris en charge par la commune
IMP et École des couleurs		
Maison de village – École communale		
CPAS		
École CFWB	267.894 €	
Salle du Patronage		
Église		
Bloc 6 : 11 raccordements	146.410 €	
Bloc 5 : 8 raccordements	106.480 €	
Bloc 4 : 13 raccordements	179.080 €	
Bloc 3 : 12 raccordements	182.710 €	
Bloc 2 : 14 raccordements	195.415 €	
Bloc 1 : 26 raccordements	349.085 €	
TOTAL	**2.356.354 €**	

Projet rémunérateur : Oui (éventuellement en fonction des raccordements autres que communaux)

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Réalisation et mise en fonctionnement du réseau de chaleur	1	Commune de Nassogne

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Réduction de la facture énergétique des bâtiments communaux	30 %	Commune de Nassogne
Réduction des émissions de CO_2	90 %	Commune de Nassogne

10. Communication



Rappel – Enjeu transversal : Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

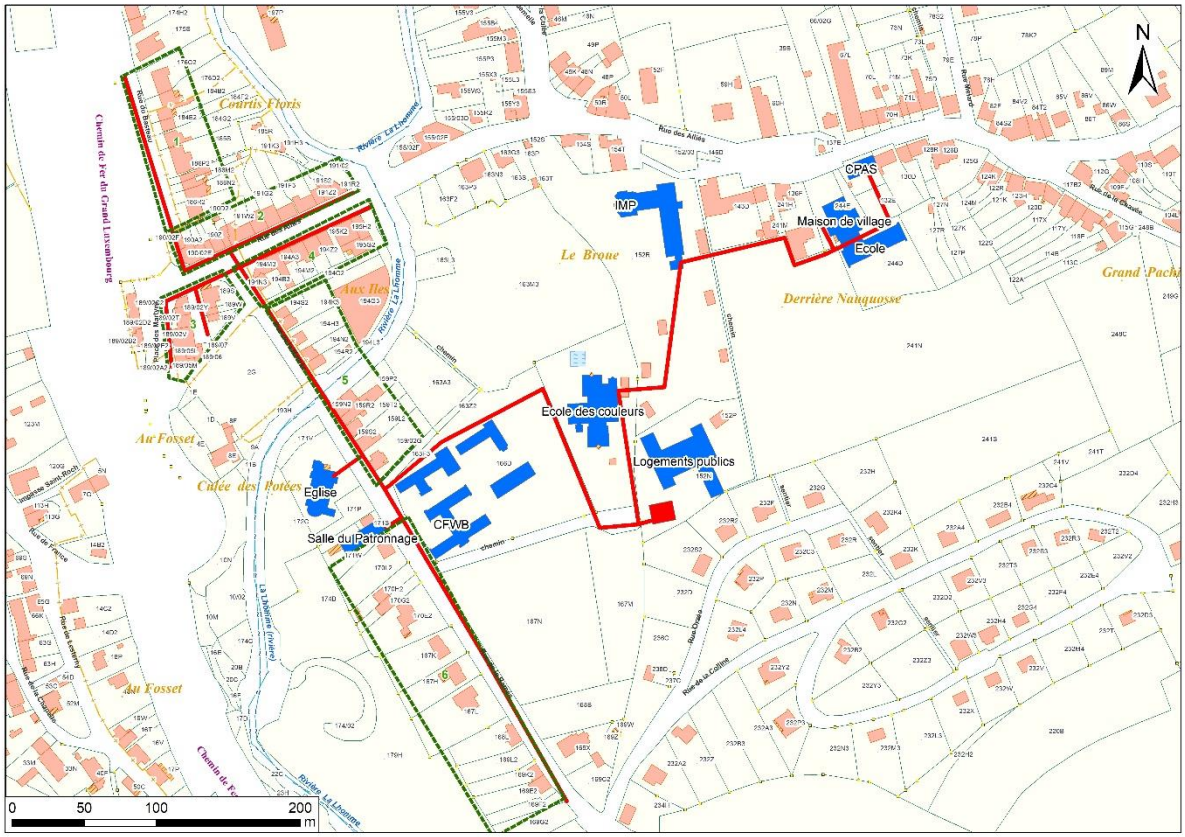
Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

11. Annexes

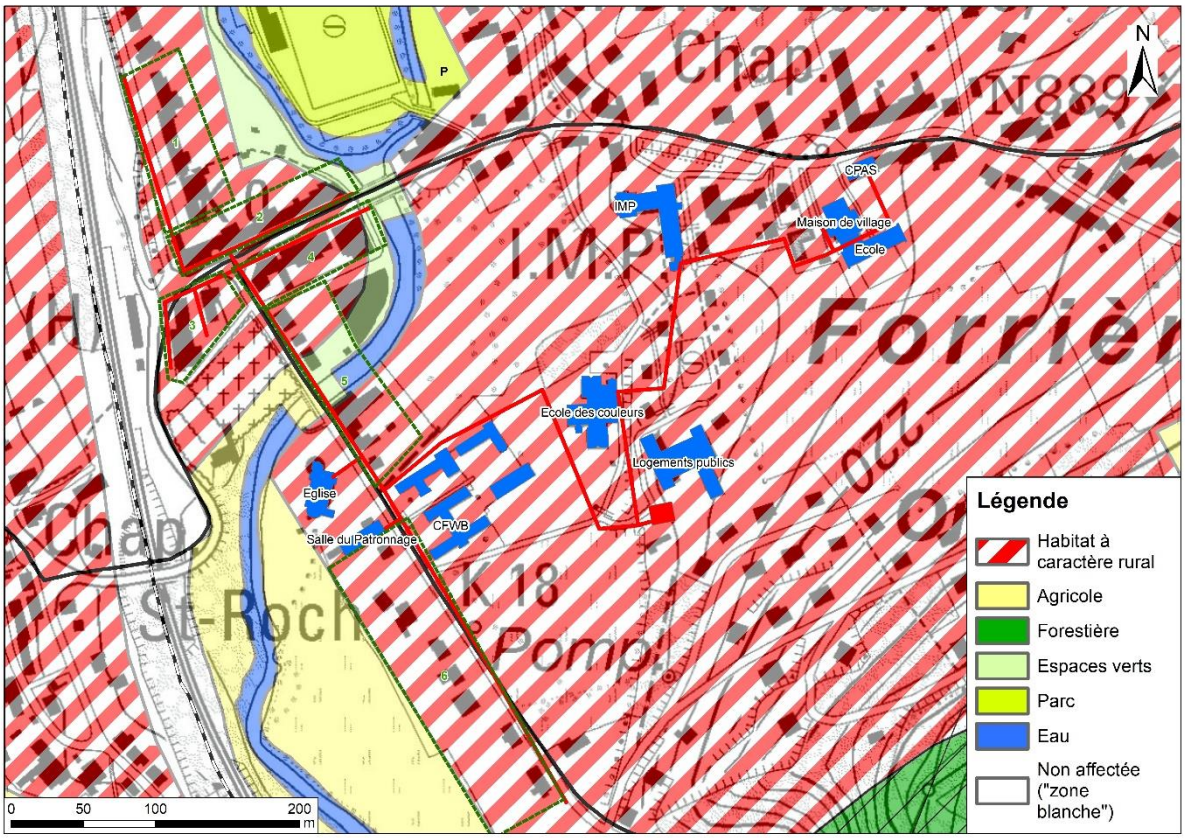
Annexe 1 : Plan de situation



Annexe 2a : Localisation sur fond cadastral



Annexe 2b : Localisation sur plan de secteur



Annexe 3 : Reportage photographique





Annexe 4 : Etat des lieux

Voir Annexe 3 – Reportage photographique

Fiche n°M-1.03
Priorité : Lot 1
Projet matériel

CRÉATION D'UNE MAISON RURALE À CHAVANNE

1. Description du projet

Le projet consiste en la construction d'une maison rurale à proximité de l'école maternelle et primaire existante de Chavanne.

La maison rurale regroupera au sein d'un même bâtiment plusieurs fonctions complémentaires :

a) Une crèche (superficie de 225 m²) :

La nouvelle crèche pourra accueillir idéalement 28 enfants, en répondant aux normes ONE. Elle sera équipée d'une zone de jeux, d'une cuisine (uniquement pour la mise en assiette et la réchauffe des plats), d'un espace « sommeil », d'un bureau, d'un espace d'accueil, de sanitaires et d'une cour extérieure (avec la possibilité de l'étendre pour y installer des jeux).

b) Un espace polyvalent (superficie de 350 m²)

Une salle polyvalente sera créée afin de jouer le rôle de maison de village. Elle sera donc ouverte aux habitants et aux associations (salles de réunion, festivités villageoises, etc.). La polyvalence et la modularité de cet espace est une priorité (mise en place de cloisons amovibles, etc.), de même que l'accessibilité PMR.

La salle polyvalente pourra accueillir 100 personnes assises et bénéficiera d'une terrasse et d'un accès extérieur pour les livraisons. A cet espace polyvalent, seront adjoints des locaux annexes, des sanitaires, une cuisine (de type familial pour l'organisation de moments de convivialité) et des locaux techniques.

Les aînés constituent un public-cible de cette infrastructure avec la volonté d'y développer une maison d'accueil pour les aînés dépendants.

Ouverte plusieurs jours par semaine, les personnes âgées, en perte d'autonomie (dont les personnes démentes ou souffrants d'Alzheimer), profiteront d'un lieu de rencontres et d'accueil aux activités variées. Cette infrastructure a pour objectifs de permettre aux aînés de recréer du lien social, de lutter contre l'isolement et la solitude. Notons que la maison d'accueil communautaire vise un public dépendant et nécessitant un accompagnement adapté. Accueillir ce public dans un cadre propice et animé permet également de donner du répit aux aidants proches.

Par ailleurs, la maison des aînés, actuellement située à Forrières, trouverait place dans cette infrastructure. Elle accueille les personnes âgées dans le presbytère pour diverses activités : gymnastique, jeu de mémoire, anniversaire des personnes isolées, etc.

c) Une cuisine (superficie de 40 m²)

Au sein du bâtiment, un espace sera réservé à l'aménagement d'une cuisine répondant aux normes AFSCA. Celle-ci servira à la préparation des repas au niveau de la commune (CPAS, écoles crèche, etc.). Elle pourra également être mise à disposition des producteurs locaux et associations.

Les abords de l'école et la maison rurale seront aménagés pour accueillir un total de 34 places de parking, 2 places PMR et 2 place « dépose-minute » pour améliorer la mobilité aux heures de pointe.

Une attention particulière sera portée sur les aspects énergétiques. A ce stade, la solution technique n'est pas encore déterminée (pompe à chaleur, panneaux solaires, mini réseau de chaleur, etc.).

2. Justification du projet

L'ambition générale est de créer un véritable « pôle » intergénérationnel via l'aménagement de diverses structures favorisant la rencontre et les échanges entre les aînés et le jeune public. Répondant à l'enjeu « Développement de la convivialité et les liens intergénérationnels » identifié par le diagnostic partagé, l'aménagement prévoit une certaine proximité entre les infrastructures afin de faciliter la rencontre et les liens sociaux.

Le site de Chavanne va connaître un aménagement global. En effet, de nombreux aménagements sont prévus autour de l'école communale :

- La création d'une maison rurale qui abritera un espace polyvalent (notamment occupé par les aînés) et une crèche ;
- La création d'espaces de convivialité extérieurs tels qu'une plaine de jeux, un espace street work-out et une aire multisports ;
- L'aménagement d'espaces verts et de biodiversité tels qu'un jardin partagé et un étang ;
- L'aménagement de nouvelles places de stationnement et de cheminements piétons reliant l'ensemble des futures infrastructures.

Ce pôle intergénérationnel joue un rôle structurant à l'échelle de l'ensemble de la commune de Nassogne et présente un bon niveau d'accessibilité, à proximité de la N4.

L'aménagement global du site de Chavanne répond aux besoins de différents publics (petite enfance, enfance, sportifs, aînés, etc.) sur le territoire de Nassogne. De plus, le village de Harsin (incluant Charneux et Chavanne) connaît une croissance démographique importante depuis une vingtaine d'années (+ 199 habitants entre 2001 et 2020, soit une augmentation relative de 40 %). A noter également que deux permis d'urbanisation sont en cours sur Harsin (soit une trentaine de nouveaux logements). Ces évolutions socio-démographiques entraînent des répercussions sur l'offre en services.

Il en résulte le besoin d'aménagement d'une salle polyvalente/maison de village pour permettre l'organisation d'activités villageoises.

La création d'une nouvelle crèche répond à un besoin urgent. En effet, la commune de Nassogne était locataire de locaux appartenant à l'organisation « SOS Villages d'enfants » à Bande. Suite à un cas de force majeure (inondations), la commune a dû quitter inopinément les locaux. La commune a alors improvisé une crèche de manière temporaire dans des locaux communaux, renforçant l'urgence de trouver une solution pérenne pour les enfants du territoire. La création d'une nouvelle crèche permettra de répondre aux besoins de la population, particulièrement aux familles de la commune de Nassogne. Dans un 1er temps et afin de répondre à cette urgence, des conteneurs vont être installés sur le site.

La localisation de la nouvelle crèche sera attractive (proximité de la N4, à côté de l'école, accès facile, etc.). Cela permet de capter les familles sur le territoire communal et de soutenir l'école qui propose une pédagogie active.

De plus, les plus de 65 ans représentent plus de 18 % de la population de Nassogne. Des projections démographiques prévoient un vieillissement de la population d'ici 2035. Ces évolutions vont ainsi avoir des répercussions sur l'offre de services, à adapter selon les besoins de la population actuelle et future. L'un des enjeux identifiés pour le territoire est la diversification des services aux aînés pour leur permettre de rester le plus longtemps sur la commune. La maison d'accueil communautaire complétera les services actuellement mis à disposition des aînés sur la commune de Nassogne (Maison des Aînés, résidence privée, repas à domicile).

Par ailleurs, par la construction de cette maison rurale, il s'agira de redynamiser la « maison des aînés » actuellement à l'arrêt suite au départ de la coordinatrice, en élargissant et modernisant l'offre d'activités. Le programme se fera en concertation avec les aînés par le biais du CCCCA (voir fiche I.1.05 – Accompagnement et de développement d'initiatives en faveur des aînés).

Enfin, l'aménagement d'une cuisine aux normes AFSCA permet de répondre à un besoin identifié par les habitants. Elle permettra en outre d'améliorer la situation existante. En effet, actuellement, les repas « communaux » sont préparés dans la maison rurale de Nassogne dont la configuration de la cuisine est totalement inadaptée pour ce type de service. Elle permettra également de rationnaliser les déplacements en se rapprochant notamment de la crèche.

Les infrastructures et aménagements prévus renforceront le caractère intergénérationnel du site de Chavanne. En effet, l'aménagement global du site répond au besoin de convivialité et de renforcer la solidarité sur le territoire. Le développement de liens intergénérationnels apparaît comme une priorité aux yeux des habitants.

Vu les activités qui s'y développeront, la création de la maison rurale constitue une opportunité pour développer l'emploi local.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Conforter la qualité de vie au sein des villages**
Objectif stratégique spécifique	Accentuer la cohésion sociale et intergénérationnelle

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 :** Être une Commune dotée d'un environnement et d'un cadre de vie agréables favorisant le vivre-ensemble et répondant aux enjeux du développement durable en rationalisant ses propres consommations et en développant des mesures au bénéfice des ménages.
- **Schéma de Développement Communal (SDC) :** Une commune où il fait bon habiter – Des équipements collectifs pour répondre aux besoins.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★★★ Aménagement d'un lieu de convivialité et de rassemblement des habitants favorable à l'organisation d'activités et au développement des associations – Maintien des personnes âgées sur le territoire via l'aménagement d'une maison d'accueil communautaire – Développement de l'accueil à la petite enfance via l'aménagement d'une crèche.
ENVIRONNEMENT	★ Prise en compte des aspects énergétiques dans la construction de la maison rurale.
ÉCONOMIE	★★ Stimulation du secteur de la construction – Retombées indirectes par la réinjection des revenus issus de la construction dans les biens et services offerts localement

Légende : ★★★ Impact élevé **;** ★★ Impact moyen **;** ★ Impact faible **;** ☮ Pas d'impact

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	**Objectif 11 – Villes et communautés durables :** **Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

- **Localisation :** Chavanne, le long de la rue des Écoles. Les parcelles concernées par l'aménagement sont 199K et 193A.
- **Statut de propriété :**
 - **Parcelle 199K :** Propriété communale.
 - **Parcelle 193A :** Propriété communale (actes d'acquisition passés le 20/06/2022.
- **Statut au plan de secteur :**
 - **Parcelle 199K :** Zone d'habitat à caractère rural ;
 - **Parcelle 193A :** Zone agricole.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Nassogne.
- **Partenaires :** Centre Public d'Action Sociale (CPAS), Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA), Office d'Aide aux Familles de la Province de Luxembourg (OAFL), associations, etc.
- **Sources de financement :** DGARNE-DDR, ONE pour la crèche (Plan Cigogne) / Solde pris en charge par la commune

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet prioritaire, à réaliser dans les 3 ans, le plaçant en lot 1. Il s'inscrit dans un projet d'aménagement global du site de Chavanne (cf. les projets « Création de logements intergénérationnels à Chavanne » et « Aménagement d'un espace de convivialité et de biodiversité à Chavanne », également placés en lot 1).

Le projet répond à la fois à la priorité de renforcer la convivialité et la solidarité sur le territoire et aussi d'offrir une offre de services suffisante aux besoins des habitants du village, qui connait une croissance démographique importante depuis une vingtaine d'années.

Il permet également de trouver une solution pérenne pour l'accueil des enfants du territoire via la création d'une nouvelle crèche.

État du dossier

/

Programme des travaux et/ou aménagements

- Désignation de l'auteur de projets ;
- Demande et octroi du permis ;
- Réalisation d'un cahier des charges (phase adjudication) ;
- Réalisation du bâtiment et des abords (phase travaux/exécution).

Planification

Planification en une phase.

Démarches administratives à réaliser

Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis).

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Concertation continue des différents utilisateurs afin de répondre pleinement à leurs besoins – Coordination et gestion par comité de gestion – Entretien régulier du site.

8. Estimation globale du coût

Descriptif des postes	Montant	Sources de financement
Entreprise/Chantier	8.271,56 €	DGARNE-DDR Catégorie 1 – Bâtiment de service 80 % (plafond à 850.000 €), soit 680.000 € Possibilité de subventionnement ONE (Plan Cigogne) pour la crèche, soit 540.553 € Solde pris en charge par la commune
Terrassements/Fondations	70.366,48 €	
Éléments de structure	502.234.95 €	
Travaux de toiture	92.152,13 €	
Fermetures/Finitions extérieures	65.356,95 €	
Fermetures/Finitions intérieures	314.042,66 €	
HVAC – Sanitaires	131.179,90 €	
Électricité	45.551,81 €	
Travaux de peinture/Traitements de surface	80.251,56 €	
Abords	147.802,50 €	
Total HTVA	**1.457.810,50 €**	
Honoraires Auteur de projet	**138.492,00 €**	
TVA	**335.223,52 €**	
Total TVAC	**1.931.526,02 €** **Dont 675.961 € pour la crèche**	

Projet rémunérateur : Oui (éventuellement revenus liés à location)

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Création d'une maison rurale	1	Commune de Nassogne

Indicateur de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Activités socio-collectives organisées sur le site	10 par an	Commune de Nassogne
Nombre de journées d'ouverture de la maison d'accueil communautaire	4 jours par semaine	Commune de Nassogne
Taux d'occupation de la crèche	100 % (28 enfants)	Commune de Nassogne
Nombre d'associations utilisant la maison de village	5	Commune de Nassogne
Taux d'occupation de la maison de village en semaine (soir)	5 soirs par semaine	Commune de Nassogne

10. Communication

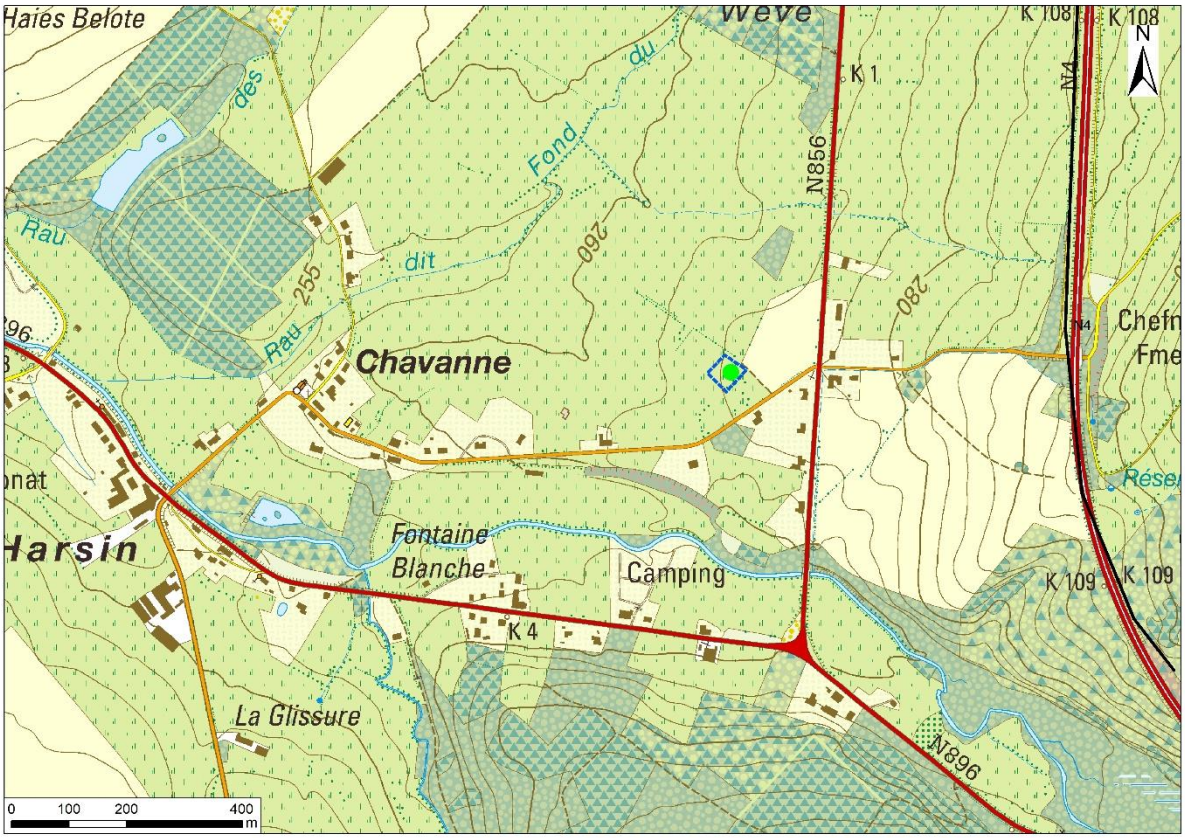


Rappel – Enjeu transversal : Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

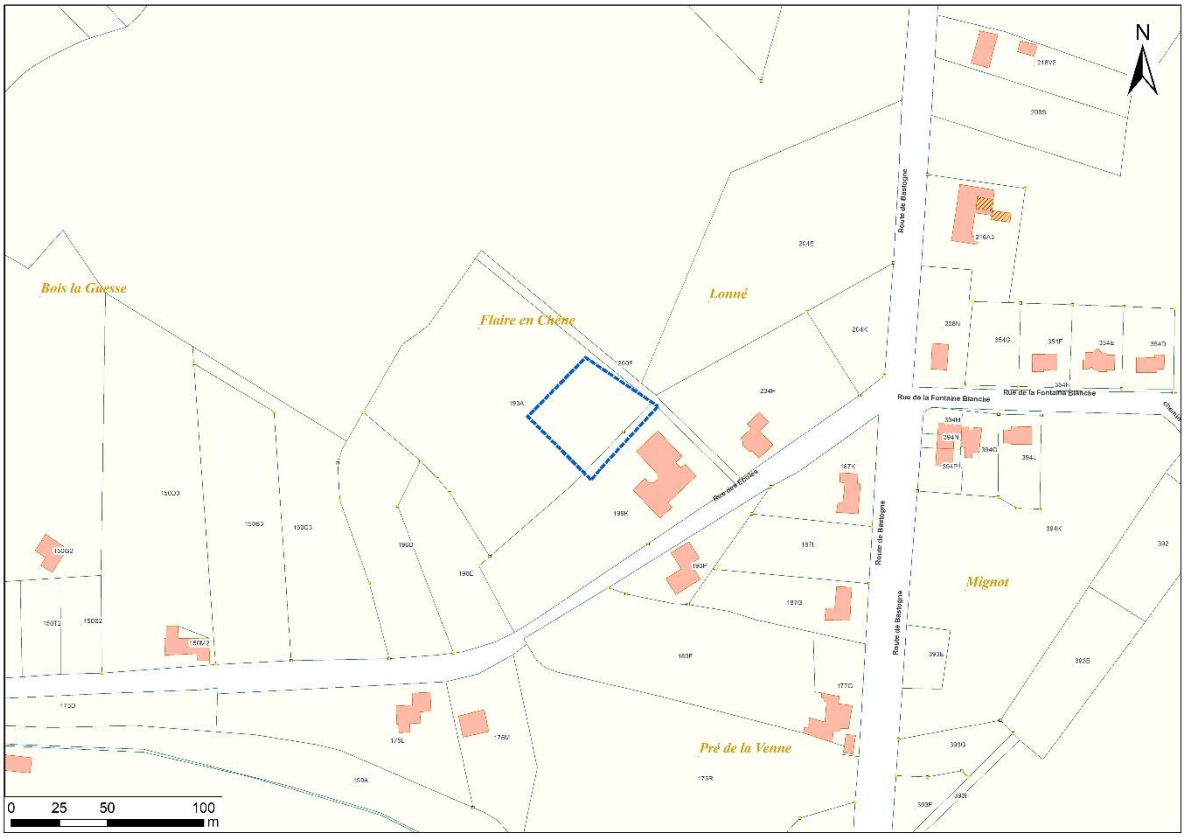
Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

11. Annexes

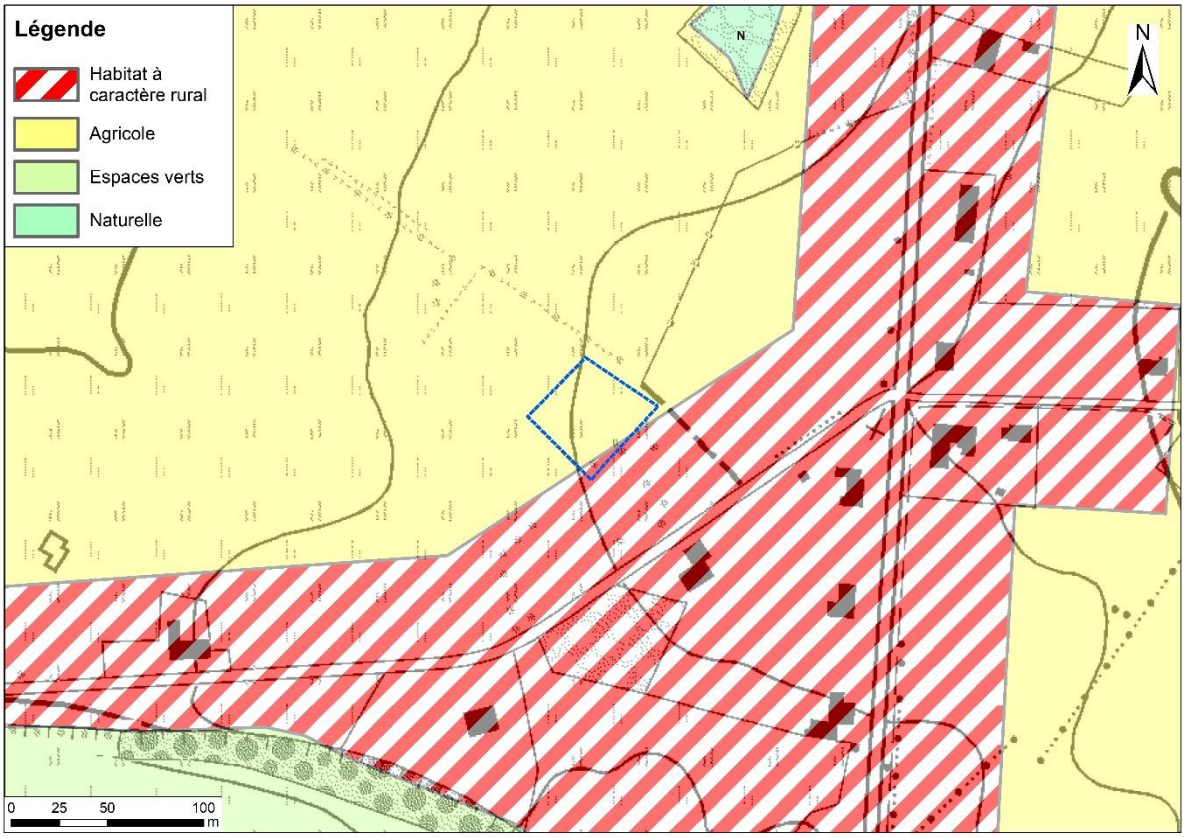
Annexe 1 : Plan de situation



Annexe 2a : Localisation sur fond cadastral



Annexe 2b : Localisation sur plan de secteur



Annexe 3 : Reportage photographique





Annexe 4 : Etat des lieux

Voir Annexe 3 – Reportage photographique

Annexe 5 : Liste des activités actuelles, concernées par le projet, et de leur fréquentation ainsi que leur perspective d'évolution

Comme mentionné dans le descriptif du projet, les activités visées sont :

- Crèche. Le projet vise à renforcer l'accueil de la petite enfance en accueillant 28 enfants. Le dimensionnement de l'infrastructure répond aux normes fixées par l'ONE pour ce nombre d'enfants. A tire de comparaison, actuellement, la commune compte 82 enfants âgés de 0 à 2 ans. De plus, selon les projections démographiques de l'IWEPS, à l'horizon 2035, la commune comptera 5.602 habitants, soit une augmentation de 128 habitants.
- Activités villageoises diverses organisées par les habitants et les associations. Au stade actuel, la liste précise des activités n'est pas encore fixée. Le village de Harsin (incluant Charneux et Chavanne) connaît une croissance démographique importante depuis une vingtaine d'années (+ 199 habitants entre 2001 et 2020, soit une augmentation relative de 40 %). Actuellement, les villages concernés comptent 712 habitants. A noter également que deux permis d'urbanisation sont en cours sur Harsin (soit une trentaine de nouveaux logements supplémentaires à court terme). Vu le nombre d'habitants concernés et son évolution dans le future, la mise à disposition d'une salle polyvalente pouvant accueillir 100 personnes assises et de locaux de réunion est tout à fait proportionné et pertinent.
- Accueil des aînés avec l'organisation de différentes activités : gymnastique, jeu de mémoire, anniversaire des personnes isolées, etc. mais également accueil des personnes âgées, en perte d'autonomie (dont les personnes démentes ou souffrants d'Alzheimer). Pour information, les plus de 65 ans représentent plus de 18 % de la population de Nassogne. Des projections démographiques prévoient un vieillissement de la population d'ici 2035.

Fiche n°M-1.04
Priorité : Lot 1
Projet matériel

AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE DE CONVIVIALITÉ ET DE BIODIVERSITÉ À CHAVANNE

1. Description du projet

Le projet vise à aménager les abords de la maison rurale de Chavanne (Cf. projet « Création d'une maison rurale à Chavanne », également inscrit en lot 1). Les aménagements suivants sont prévus :

a) La création d'espaces de convivialité extérieurs :

De nouvelles zones de convivialité extérieures seront créées à proximité de l'école communale, à savoir :

- Une **plaine de jeux** se situera à côté de l'école et de la cour de récréation. L'objectif ici est de créer un nouvel espace de jeux et d'amusement pour les enfants, de créer un espace de détente pour les habitants. Elle permettra aux enfants de pouvoir s'y rendre pour jouer dès la sortie de l'école, mais aussi à l'école de profiter de cette infrastructure pour différentes occasions.
- Un **espace street work-out** afin d'offrir un accès libre et gratuit à des installations sportives extérieures permettant de développer ses qualités physiques (force, souplesse, équilibre…). Il favorisera aussi la rencontre entre les personnes partageant les mêmes centres d'intérêt.
- Une **aire multisports** au revêtement en hydrocarboné perméable et à la structure métallique. En lien avec l'espace street work-out, il renforcera les infrastructures sportives au sein du village.

Ces infrastructures seront utilisables par les enfants de l'école, par les utilisateurs de la maison de rurale, par les habitants et par les touristes de passage.

Elles peuvent en outre constituer un lieu pour l'animateur de rue de développer des activités et des animations pour les ados.

b) L'aménagement d'espaces favorisant la biodiversité du site :

L'aménagement prévoit également des espaces favorisant la biodiversité. D'une manière générale, le site sera végétalisé avec la **plantation d'arbres et de pelouse**.

Un **jardin partagé** sera aménagé en face de la maison d'accueil communautaire des aînés, abritée par la maison multiservices. Également situé à proximité de l'école, cet espace de nature sera un lieu d'apprentissage et de co-création. Différentes activités s'y organiseront dans un esprit de transmission.

Un **milieu humide/étang** sera également aménagé en bas du site, ainsi qu'**une prairie fleurie ou pâturage extensif** pour le solde. L'objectif vise à réunir des conditions favorables en vue de développer la biodiversité et de renforcer le maillage écologique.

Des petits aménagements pourront être réalisés comme des arbres à insectes ou des nichoirs à oiseaux.

c) L'aménagement de places de stationnement :

L'aménagement du site prévoit de **nouvelles places de stationnement**. Le parking de l'école sera agrandi, offrant au total 15 places dont une place adaptée aux personnes à mobilité réduite (PMR). Un parking de 21 places (dont 1 place PMR) sera également aménagé aux abords de la maison multiservices pour renforcer l'accessibilité générale au site.

d) L'aménagement de liaisons entre les infrastructures :

Des **cheminements piétons** en dolomie lieront l'ensemble des aménagements proposés, afin de permettre des connections et une accessibilité faciles.

2. Justification du projet

L'ambition générale est de créer un véritable « pôle » intergénérationnel via l'aménagement de diverses structures favorisant la rencontre et les échanges entre les aînés et le jeune public. Répondant à l'enjeu « Développement de la convivialité et les liens intergénérationnels » identifié par le diagnostic partagé, l'aménagement prévoit une certaine proximité entre les infrastructures afin de faciliter la rencontre et les liens sociaux.

Le site de Chavanne va connaître un aménagement global. En effet, de nombreux aménagements sont prévus autour de l'école communale :

- La création d'une maison rurale qui abritera un espace polyvalent (notamment occupé par les aînés) et une crèche ;
- La création d'espaces de convivialité extérieurs tels qu'une plaine de jeux, un espace street work-out et une aire multisports ;
- L'aménagement d'espaces verts et de biodiversité tels qu'un jardin partagé et un étang ;
- L'aménagement de nouvelles places de stationnement et de cheminements piétons reliant l'ensemble des futures infrastructures.

Ce pôle intergénérationnel joue un rôle structurant à l'échelle de l'ensemble de la commune de Nassogne et présente un bon niveau d'accessibilité, à proximité de la N4.

L'aménagement global du site de Chavanne répond aux besoins de différents publics (petite enfance, enfance, sportifs, aînés, etc.) sur le territoire de Nassogne. De plus, le village de Harsin (incluant Charneux et Chavanne) connaît une croissance démographique importante depuis une vingtaine d'années (+ 199 habitants entre 2001 et 2020, soit une augmentation relative de 40 %). Ces évolutions socio-démographiques entraînent des répercussions sur l'offre en services, notamment par l'arrivée d'une population avec enfants et adolescents.

Le diagnostic partagé met également en avant le besoin de convivialité et de renforcer la solidarité sur le territoire. En effet, le développement de liens intergénérationnels apparaît comme une priorité aux yeux des habitants. Ainsi, les infrastructures et aménagements prévus renforceront le caractère intergénérationnel du site de Harsin.

Puis, dans le domaine environnemental, la commune de Nassogne accorde une place de choix à son environnement naturel qu'elle entend bien protéger et valoriser depuis de nombreuses années, au départ par l'engagement d'une éco-conseillère puis par la mise en place d'un « Groupe Nature » citoyen et enfin, via la mise en place de son Plan Communal du Développement de la Nature (PCDN). De nombreuses actions ont déjà été réalisées (plantation de haies sur des parcelles communales, organisation annuelle de la semaine de l'arbre, organisation de cycles d'ateliers, etc.). Il apparaît donc nécessaire de poursuivre les actions en ce sens via de nouveaux aménagements en faveur de la nature et de la biodiversité (étang, potager partagé, verdissement, etc.).

Les aménagements de convivialité prévus seront le liant des différentes activités et infrastructures.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Conforter la qualité de vie au sein des villages**
Objectifs stratégiques spécifiques	Accentuer la cohésion sociale et intergénérationnelle
Axe stratégique secondaire	**Continuer à apporter des solutions durables aux enjeux environnementaux et écologiques**
Objectif stratégique secondaire	Préserver les éléments naturels et patrimoniaux (eau, forêt, paysages, etc.) qui font la richesse reconnue du territoire
Enjeu transversal	**Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire**
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer une information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 :** Être une Commune dotée d'un environnement et d'un cadre de vie agréables favorisant le vivre-ensemble et répondant aux enjeux du développement durable en rationalisant ses propres consommations et en développant des mesures au bénéfice des ménages.
- **Schéma de Développement Communal (SDC) :** Une commune où il fait bon habiter – Des équipements collectifs pour répondre aux besoins ; Un cadre de vie de grande qualité, des patrimoines à préserver et à partager – Un milieu naturel riche à protéger et à renforcer.
- **Plan Communal du Développement de la Nature (PCDN).**
- **Pays de Famenne – Horizon 2025 :** Préserver les qualités famennoises du cadre de vie du Pays de Famenne.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★★★ Aménagement de divers espaces de convivialité, répondant aux besoins de différents publics (plaine de jeux, espace de street work-out, aire multisports, espaces verts) et favorisant les échanges sociaux et intergénérationnels entre les habitants du village.
ENVIRONNEMENT	★★★ Maintien et amélioration du cadre de vie des habitants – Conditions favorables au développement de la biodiversité à travers l'aménagement d'espaces verts, d'un potager partagé et d'un étang.
ÉCONOMIE	★ Retombées indirectes via l'activité touristique.

Légende : ★★★ Impact élevé **;** ★★ Impact moyen **;** ★ Impact faible **;** ☮ Pas d'impact

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	**Objectif 11 – Villes et communautés durables :** **Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.
	**Objectif 15 : Vie terrestre** **Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser les processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.**

5. Localisation et statut

- **Localisation :** Chavanne, le long de la rue des Écoles. Les parcelles concernées par l'aménagement sont 199K et 193A.
- **Statut de propriété :**
 - **Parcelle 199K :** Propriété communale.
 - **Parcelle 193A :** Propriété communale.
- **Statut au plan de secteur :**
 - **Parcelle 199K :** Zone d'habitat à caractère rural ;
 - **Parcelle 193A :** Zone agricole.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Nassogne.
- **Partenaires :** PCDN
- **Sources de financement :** DGARNE-DDR, BiodiverCité et Infrasports / Solde pris en charge par la commune

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet prioritaire, à réaliser dans les 3 ans, le plaçant en lot 1. Il s'inscrit dans un projet d'aménagement global du site de Chavanne (cf. les projets « Création d'une maison multiservices à Chavanne » et « Création de logements intergénérationnels à Chavanne », également placés en lot 1).

Le projet répond à la fois à la priorité de renforcer la convivialité et la solidarité sur le territoire et aussi d'offrir une offre de services suffisante aux besoins des habitants du village, qui connait une croissance démographique importante depuis une vingtaine d'années.

L'aspect environnemental a également toute son importance au sein de l'aménagement des abords de la maison multiservices et permet de poursuivre la dynamique en place depuis plusieurs années, en faveur de la nature et de la biodiversité.

État du dossier

Une esquisse de la future aire multisports a été faite en avril 2014 par le bureau d'études JML LACASSE MONFORT SPRL (cf. Annexe).

Programme des travaux et/ou aménagements

1. Aménagement de l'aire multisports dans un premier temps ;
2. Travaux préparatoires, voirie et chemin d'accès, parking et végétaux dans un deuxième temps (en même temps que la maison multiservices) ;
3. Construction de la plaine de jeux et de l'espace street work-out (avant ou après la construction de la maison multiservices, selon les possibilités financières communales).

Planification

L'auteur de projet de l'aire multisports étant déjà désigné, l'infrastructure sportive sera aménagée dans un premier temps, avant les autres abords.

Démarches administratives à réaliser

Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis).

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Il sera nécessaire d'entretenir le site pour la pérennité du projet.

8. Estimation globale du coût

Descriptif des travaux	Montant	Sources de financement
Travaux préparatoires et terrassement	75.000 €	DGARNE-DDR Catégorie 2 – Espace de convivialité 80 % (plafond à 500.000 €),
Voiries et chemins d'accès	150.000 €	
Parkings	100.000 €	
Aire de multisports et street work-out	100.000 €	

Plaine de jeux	100.000 €	soit 400.000 € Possibilité de subventionnement complémentaire : BiodiverCité pour les aménagements en faveur de la biodiversité et Infrasports pour l'aire multisports. Solde pris en charge par la commune
Végétaux	50.000 €	
Total HTVA	**575.000 €**	
TVA	**120.750 €**	
Total TVAC	**695.750 €** **Dont 102.850 € pour l'aire multisports**	

Projet rémunérateur : Non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Nombre d'aménagements réalisés (listés dans le descriptif du projet)	7	Commune de Nassogne

Indicateur de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Activités socio-collectives organisées sur le site	10 par an	Commune de Nassogne

10. Communication

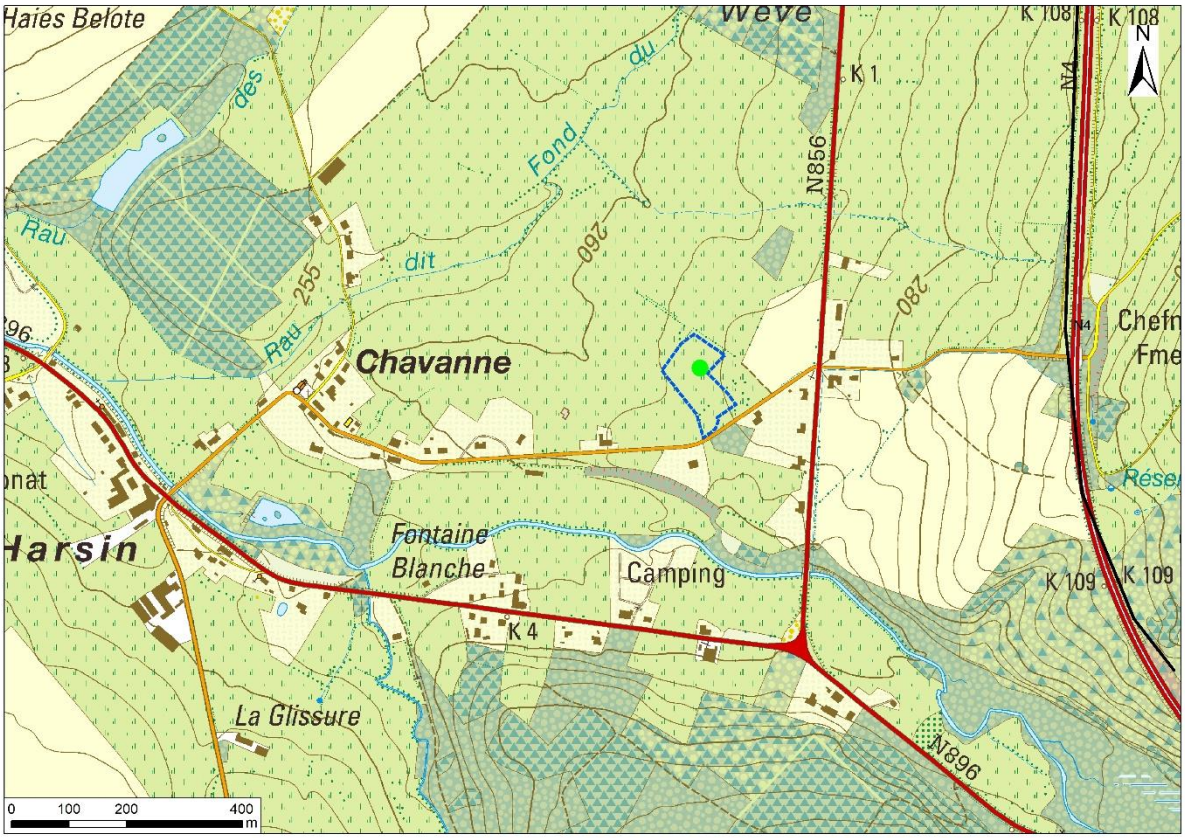


Rappel – Enjeu transversal : Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

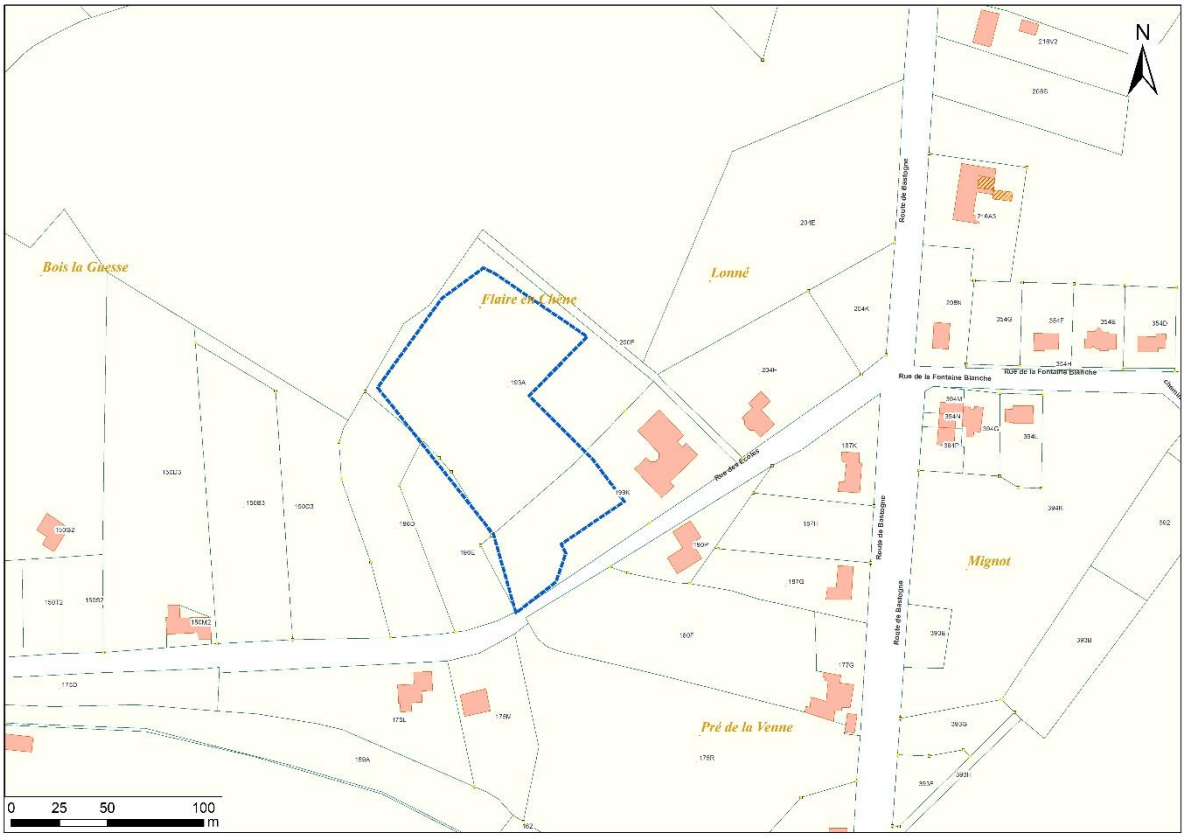
Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

11. Annexes

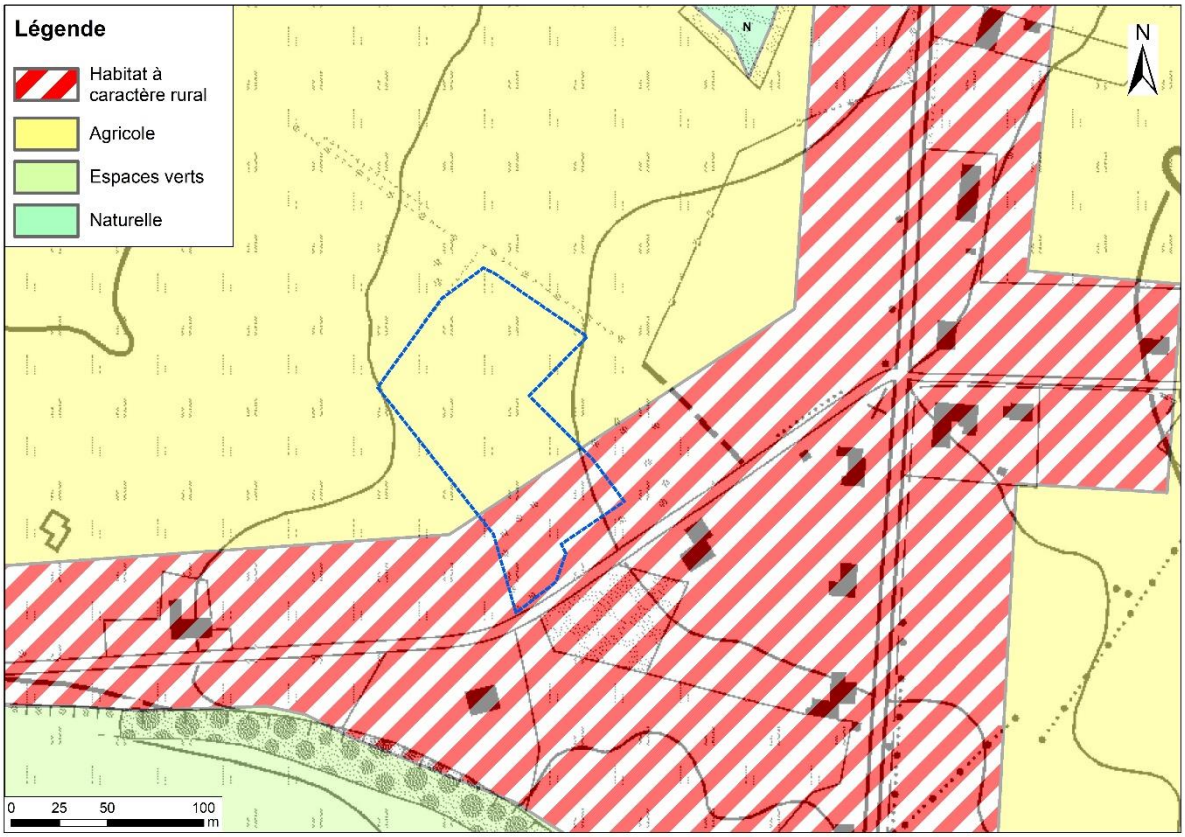
Annexe 1 : Plan de situation



Annexe 2a : Localisation sur fond cadastral



Annexe 2b : Localisation sur plan de secteur



Annexe 3 : Reportage photographique





Annexe 4 : Etat des lieux

Voir Annexe 3 – Reportage photographique

Annexe 5 : Liste des activités actuelles, concernées par le projet, et de leur fréquentation ainsi que leur perspective d'évolution

Il n'y actuellement pas d'activités existantes concernées par le projet mais, dans le futur, les activités suivantes verront le jour (liste non exhaustive) : animations en lien avec les espaces de convivialité extérieur, notamment développées par l'animateur de rue, activités de jardinage, etc.

Le village de Harsin (incluant Charneux et Chavanne) connaît une croissance démographique importante depuis une vingtaine d'années (+ 199 habitants entre 2001 et 2020, soit une augmentation relative de 40 %). Actuellement, les villages concernés comptent 712 habitants. A noter également que deux permis d'urbanisation sont en cours sur Harsin (soit une trentaine de nouveaux logements supplémentaires à court terme).

Fiche n°I-1.01
Priorité : Lot 1
Projet immatériel

MISE EN PLACE DE CAPSULES VIDÉO

1. Description du projet

Le projet consiste à réaliser des capsules vidéo afin d'apporter une aide à la promotion et à la visibilité des acteurs (commerçants, artisans, acteurs touristiques dont les hébergements, indépendants, producteurs locaux, services existants mis à disposition de la population…) de la commune de Nassogne.

Réalisées gratuitement par la commune, elles apparaissent comme un véritable outil de promotion, mis à la disposition des acteurs du territoire. Ces derniers pourront les diffuser sur leur site internet et leurs réseaux sociaux. Pour accroître leur visibilité, les capsules seront également hébergées sur le site communal et diffusées sur les réseaux sociaux de la commune de Nassogne (Page Facebook, YouTube, etc.). Elles seront associées à un QR code et accompagnées d'affiche de promotion de la capsule.

2. Justification du projet

La crise liée au Covid-19 a fortement impacté l'économie belge, affectant l'activité économique des territoires. En effet, elle a causé l'arrêt et la fermeture temporaires des commerces, de certaines activités et des services locaux. La pandémie a toutefois renforcé l'importance de favoriser l'économie locale. En vue de soutenir les acteurs locaux et d'accroître leur visibilité, la réalisation de capsules vidéo permet d'informer un maximum de personnes sur le tissu économique local et de valoriser les acteurs économiques de la commune de Nassogne.

La mise en place de capsules vidéo appuie particulièrement la volonté d'une meilleure communication depuis et vers le citoyen. Apparaissant comme un réel outil de promotion des acteurs locaux, les capsules vidéo permettent également d'informer les habitants sur les activités et services présents sur le territoire. D'autres actions de communication en lien avec le projet pourront être réalisées pour mieux informer les citoyens.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire**
Objectif stratégique spécifique	Promouvoir et aider les acteurs économiques locaux, à savoir les artisans, producteurs locaux, commerces de proximité et les TPE-PME

Enjeu transversal	Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer une information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 :** Être une Commune dotée d'un environnement et d'un cadre de vie agréables favorisant le vivre-ensemble et répondant aux enjeux du développement durable en rationalisant ses propres consommations et en développant des mesures au bénéfice des ménages.
- **Schéma de Développement Communal (SDC) :** Une commune vivante, animée par une diversité d'activités intégrées au contexte rural – Des PME qui animent la vie locale.
- **Pays de Famenne – Axes de développement à horizon 2025 :** Consolider une dynamique artisanale et entrepreneuriale de qualité.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★★ Informations auprès des citoyens sur les acteurs du territoire.
ENVIRONNEMENT	★ Réduction du nombre d'impressions pour communiquer (flyers) en utilisant les nouvelles technologies de l'information et la communication (NTIC).
ÉCONOMIE	★★★ Promotion des acteurs locaux, incitant les habitants à favoriser l'économie locale.

Légende : ★★★ Impact élevé **;** ★★ Impact moyen **;** ★ Impact faible **;** ☮ Pas d'impact

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	**Objectif 11 – Villes et communautés durables :** **Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

Sans objet.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Nassogne.
- **Partenaire :** Groupe d'Action Locale (GAL) RoMaNa.

7. Programme de réalisation

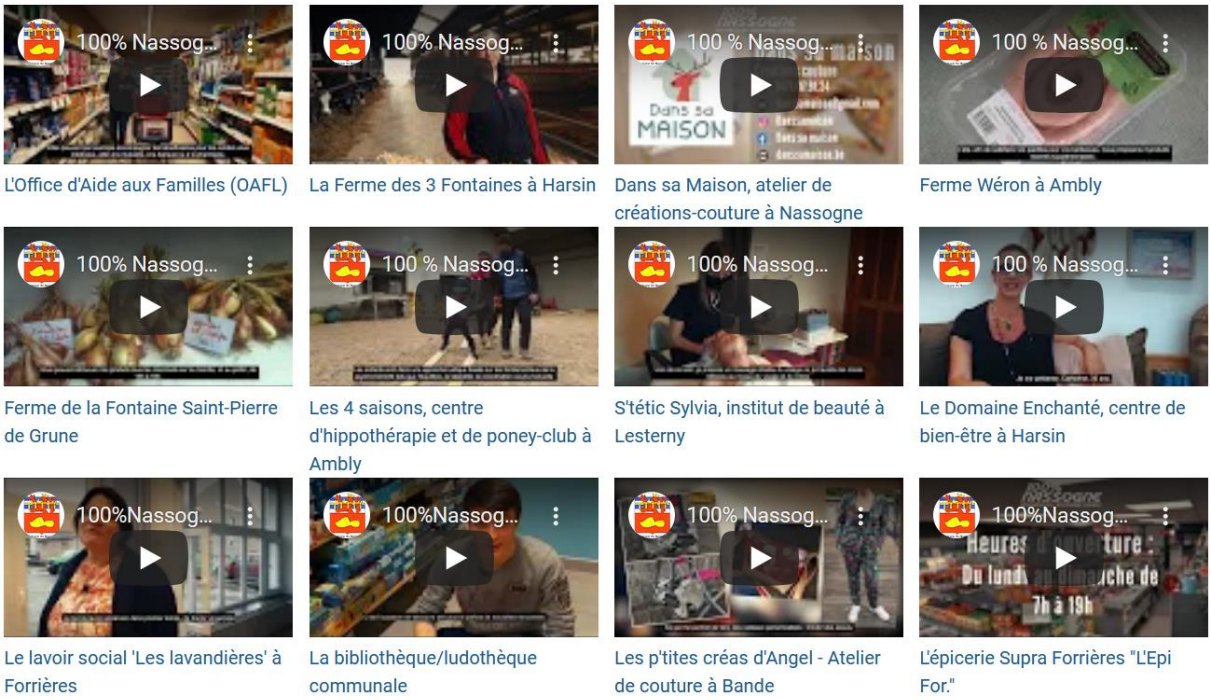
Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Plusieurs capsules vidéos étant déjà réalisées (cf. État du dossier), une fiche-projet se situe également en lot 0.

Amené à être poursuivi durant la réalisation du PCDR, et étant important à renforcer, il figure aussi en lot 1. Cette programmation permet de garantir une certaine continuité du projet.

État du dossier

Figure 3 : Capsules vidéo déjà réalisées



Le projet a démarré durant la crise sanitaire. En effet, plusieurs capsules ont déjà été réalisées et figurent actuellement sur le site communal sous l'onglet « 100 % Nassogne » et sur YouTube. Citons à titre d'exemples, le lavoir « Les Lavandières », la bibliothèque communale, l'atelier de couture « Les p'tites créas d'Angel », l'épicerie « l'Épi For », la fromagerie d'Ambly, la brasserie artisanale Saint-Monon, le centre de beauté et de bien-être « Ren'Naissance de Soi », l'école de danse « Yakaa Dance » et tant d'autres. Ces capsules ont été réalisées en partenariat avec le chargé de mission « Multimédia » du GAL RoMaNa.

De plus, la commune de Nassogne a également adhéré à la Confédération Luxembourgeoise des Associations de Commerçants (CLAC), visant à soutenir, redynamiser et valoriser l'ensemble des commerçants de la Province de Luxembourg.

Comme il est précisé précédemment, le projet est amené à être poursuivi durant la réalisation du PCDR, expliquant sa position en lot 1.

Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

Planification

La planification est à déterminer selon l'ordre des inscriptions des intéressés et la disponibilité de chacun.

Démarches administratives à réaliser

Pour la bonne réalisation du projet, la commune de Nassogne tient à jour un calendrier de réalisation et de publication, établi en fonction de l'ordre des inscriptions. En effet, les intéressés doivent remplir un formulaire disponible sur le site communal. Ces derniers sont ensuite recontactés au fur et à mesure pour définir le planning et les enregistrements.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Comme il est précisé dans le point précédent, la commune de Nassogne doit réaliser un calendrier de réalisation et de publication pour assurer la pérennité et la continuité du projet dans le temps. De plus, dans le cas où la commune bénéficie toujours de l'accompagnement du chargé de mission multimédia du Groupe d'Action Locale (GAL) Romana, des coordinations seront nécessaires. Il s'agira néanmoins, pour assurer la pérennité du projet au-delà de la programmation LEADER, de former et de rendre autonome un employé communal pour la réalisation de ces capsules vidéo.

8. Estimation globale du coût

Le projet nécessite essentiellement des moyens humains à mobiliser, à raison de 2 jours de travail par capsule video (tournage, montage, sous-titrage, mise en ligne)

Projet rémunérateur : Non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Réalisation de capsules vidéo	1 par mois	Commune de Nassogne, YouTube

Indicateur de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Nombre de vues sur YouTube	Minimum 100 vues par vidéo	YouTube

10. Communication



<u>Rappel – Enjeu transversal :</u> Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

11. Annexes

Sans objet.

Fiche n°I-1.02
Priorité : Lot 1
Projet immatériel

SOUTIEN ET VALORISATION DU MÉTIER D'AGRICULTEUR ET DEVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS

1. Description du projet

Avec le concours de la Commission agricole de Nassogne, il s'agit de soutenir les producteurs et agriculteurs locaux par plusieurs axes de travail :

a) Aides concrètes aux agriculteurs et producteurs :

Le projet consiste dans un premier temps à retourner vers les agriculteurs/producteurs pour mieux identifier les difficultés du secteur et ses besoins, et, en fonction des résultats, à mettre en place des aides ciblées avec le soutien d'associations spécialisées. Plusieurs pistes ont déjà pu émerger lors des premières consultations (ex : aide pour compléter les dossiers urbanistiques, accès prioritaire aux jeunes agriculteurs pour les ventes d'herbes à Nassogne, observatoire des terrains libres sur la commune, entretien des routes de campagne…). Une aide à la transition sera proposée pour ceux qui le souhaitent (via le GAL RoMaNa, Greenotec, Diversiferm…). Il s'agira également de renforcer la Commission agricole en diversifiant le profil de ses membres et en définissant mieux ses missions.

b) La valorisation et la sensibilisation aux métiers agricoles :

Le projet vise à mieux faire connaître les réalités du monde agricole, à renouer le dialogue entre agriculteurs et habitants et démontrer que plusieurs formes d'agriculture peuvent cohabiter. Différentes actions sont prévues :

- La sensibilisation et l'éducation dans les écoles via l'organisation d'animations, d'ateliers (ex : maraîchage ou atelier du GAC Capucine), de visites à la ferme ;
- La rédaction d'une rubrique régulière dans le Flash Info (bulletin communal) sur par exemple, les travaux agricoles et les productions au fil des saisons ;
- La transmission d'informations auprès des habitants sur les enjeux du maintien de la vie agricole dans les villages et sur le métier d'agriculteur ;
- L'organisation de réunions d'informations/conférences/séances de vulgarisation par la Commission Agricole ;
- Des journées fermes ouvertes ;
- La participation au festival « A travers champs » (déjà en route).

A travers cet ensemble d'actions, la population sera ainsi sensibilisée aux enjeux de l'agriculture locale. De telles actions de valorisation contribuent au soutien de la filière agricole de Nassogne, jouant un rôle majeur de l'économie locale.

c) Sensibilisation des consommateurs aux circuits courts et mise en place d'actions de promotion des produits locaux :

D'une manière générale, il s'agira pour la commune de Nassogne de communiquer sur les enjeux des circuits courts alimentaires et d'en faire la promotion. Des actions de promotion ont déjà eu lieu par le passé entre autres via le GAL RoMaNa. L'objectif est de poursuivre ces efforts par :

- Le développement du répertoire communal sur les producteurs locaux (site internet) et publication d'une brochure en format papier ;
- La création de visuels et d'éléments de promotion/communication pour les producteurs ;
- L'incitation auprès des associations locales à proposer des repas « de terroir » avec des productions locales.

d) L'aide à la vente de produits locaux :

« Consommer local » apparaît être une volonté sur le territoire de Nassogne. La commercialisation de produits locaux doit alors être favorisée. Pour faciliter le développement des circuits courts alimentaires, plusieurs actions seront mises en place :

- La création d'un lieu couvert pour les marchés de terroir (cf. projet M-1.01 « Création d'une halle polyvalente à Forrières ») ;
- Le renforcement du marché fermier de Forrières en organisant une tournante dans les différents villages de la commune, dans le cadre de marchés festifs d'été ;
- La mise à disposition d'une cuisine AFSCA pour les producteurs (cf. projet M-1.03 « Création d'une maison rurale à Chavanne »).

e) L'impulsion à la création de nouveaux Groupements d'Achats Communs (GAC) :

Le GAC Capucine est situé à Ambly et rassemble de nombreuses familles faisant des commandes groupées de produits de saison aux producteurs locaux. Celui-ci apparaît insuffisant pour satisfaire les besoins de tous les habitants de la commune. Pour favoriser et soutenir les « petits producteurs » locaux, l'action consiste à impulser la création de nouveaux GAC sur le territoire. A noter que le GAC Capucine est volontaire pour appuyer la mise en place de nouveaux groupements (mise en réseau, etc.).

2. Justification du projet

Avec 52 exploitations agricoles recensées en 2020, l'agriculture est bien ancrée sur le territoire de la commune de Nassogne. Toutefois, comme une majeure partie des territoires ruraux, l'agriculture traditionnelle est en difficulté. Durant l'élaboration du PCDR, plusieurs démarches vers les agriculteurs ont été tentées sans atteindre les résultats escomptés (7 réponses à l'enquête diffusée auprès de l'ensemble des acteurs, riche partenariat avec la Commission agricole mais celle-ci est récente et peu représentative du secteur, faute d'agriculteurs présents). Il est donc nécessaire de retourner vers les agriculteurs/producteurs pour mieux identifier leurs difficultés et leurs besoins afin d'apporter des aides adéquates.

Par ailleurs, bien que très présent sur le territoire de Nassogne, le métier d'agriculteur est mal connu (parfois mal perçu) d'une partie de la population. Les récents et vifs débats autour de l'augmentation

du nombre de projets agricoles semi-industriels a divisé la population. Il est donc important de renouer le dialogue entre agriculteurs et habitants, de mieux faire connaitre du grand public les réalités, contraintes et plus-value de chaque filière (semi-industrielle, conventionnelle, « bio » ou « raisonnée ») pour permettre un jugement éclairé.

Lors des réunions de consultation villageoise, la population a exprimé massivement le souhait de favoriser l'émergence d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement. Le territoire communal connaît quelques exemples de reconversion réussie – bien que jugés encore « trop timides », qui favorisent les circuits courts, les produits locaux et une agriculture biologique et/ou raisonnée. Consommer local et promouvoir les circuits courts sont des enjeux phares issus des consultations villageoises. Les circuits courts représentent de réels enjeux (économiques, sociaux, environnementaux) pour les territoires. Pour de plus en plus de producteurs, ils apparaissent comme une réelle opportunité : ils permettent de mieux maîtriser la commercialisation de leurs produits et d'en conserver la valeur ajoutée, tout en retrouvant une relation directe avec les consommateurs. Les circuits courts répondent également aux attentes grandissantes des consommateurs, de plus en plus à la recherche de transparence et de proximité avec les producteurs. Il s'agit donc de soutenir et renforcer cette dynamique par une aide à la promotion et une mise à disposition d'outils.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire**
Objectif stratégique spécifique	Promouvoir et aider les acteurs économiques locaux, à savoir les artisans, producteurs locaux, commerces de proximité et les TPE-PME
Axe stratégique secondaire	**Conforter la qualité de vie au sein des villages**
Objectif stratégique spécifique secondaire	Accentuer la cohésion sociale et intergénérationnelle
Enjeu transversal	**Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire**
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer une information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 :** Être une Commune dotée d'un environnement et d'un cadre de vie agréables favorisant le vivre-ensemble et répondant aux enjeux du développement durable en rationalisant ses propres consommations et en développant des mesures au bénéfice des ménages.
- **Schéma de Développement Communal (SDC) :** Une commune vivante, animée par une diversité d'activités intégrées au contexte rural – Des exploitations agricoles qui rythment la vie rurale et façonnent le paysage.
- **Pays de Famenne – Axes de développement à horizon 2025 :** Consolider une dynamique artisanale et entrepreneuriale de qualité.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★★ Sensibilisation des consommateurs aux circuits courts et aux enjeux agricoles – Restauration du dialogue entre producteurs et consommateurs – Liens renforcés entre les acteurs.
ENVIRONNEMENT	★★★ Réduction des dépenses énergétiques et émissions de gaz à effet de serre liées au transport – Réduction des déchets via la vente en circuit court de produits « bruts », vendus sans emballage.
ÉCONOMIE	★★★ Soutien et valorisation des producteurs locaux – Renforcement de l'économie locale.

Légende : ★★★ Impact élevé **;** ★★ Impact moyen **;** ★ Impact faible **;** ☮ Pas d'impact

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	**Objectif 2 – Faim « zéro » :** **Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable** – Mettre fin à toute nutrition ; Assurer l'égalité d'accès aux terres et autres ressources productives, ainsi que la viabilité des systèmes de production alimentaire ; Mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes, qui contribuent à la préservation des écosystèmes et renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques.
	**Objectif 11 – Villes et communautés durables :** **Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.
	**Objectif 12 – Consommation et production responsables :** **Établir des modes de consommation et de production durables** – Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles ; Éviter toute sorte de gaspillage et de perte de produits alimentaires ; Réduire la production de déchets par la prévention, le recyclage et la réutilisation.

5. Localisation et statut

Sans objet.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Nassogne.
- **Partenaires :** Commission Agricole, producteurs locaux, Groupe d'Action Locale (GAL) RoMaNa, Groupe d'Achats Communs (GAC) Capucine, Centre culturel de Nassogne. Et selon les besoins : FWA, FUGEA, CRA-W, Greenotec, APAQ-w, Diversiferm, TEV.

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Le projet a été défini comme « prioritaire » en lot 1, en réponse à une demande forte de la population.

État du dossier

La commune de Nassogne est à l'initiative de plusieurs actions de promotion et de sensibilisation aux circuits courts, à savoir :

- L'organisation des marchés du terroir à Bande, Nassogne et Forrières en 2021 (tous les samedis des mois de juillet et d'août) ;
- L'organisation du marché fermier de Forrières les deuxième et quatrième samedis de chaque mois ;
- La mise en ligne d'un annuaire des producteurs locaux sur le site communal ;
- La réalisation et la mise en ligne de capsules vidéo promotionnelles.

L'année 2022 sera marquée par la reprise des « martchîs d'èmon nos ôtes » en juillet et en août rassemblant de nombreux producteurs et artisans et l'organisation du Festival A travers champs.

De plus, la commune de Nassogne a également adhéré à la Confédération Luxembourgeoise des Associations de Commerçants (CLAC), visant à soutenir, redynamiser et valoriser l'ensemble des commerçants de la Province de Luxembourg.

Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

Planification

Sans objet.

Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Le projet nécessite d'associer les partenaires actifs dans l'alimentation de proximité (GAL RoMaNa, GAC Capucine, Commission Agricole…) et de définir la temporalité des actions à réaliser, afin d'assurer la pérennité et le dynamisme du projet. Le Centre culturel de Nassogne est également partenaire (conférence, Festival A travers Champs, action d'éducation permanente).

8. Estimation globale du coût

Le projet nécessite essentiellement des moyens humains à mobiliser, principalement au niveau du personnel communal.

Au niveau du budget, on peut l'estimer à 5.000 € / an.

Projet rémunérateur : Non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Nombre d'actions de promotion et de sensibilisation aux circuits courts	1 par mois	Commune de Nassogne
Nombre d'actions de sensibilisation aux métiers agricoles	3 par an	Commune de Nassogne

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Nombre d'évènements proposant des repas à base de produits locaux	1 tous les 2 mois	Associations
Nombre de nouveaux affiliés à un GAC	Augmentation de 50 %	GAC

10. Communication



Rappel – Enjeu transversal : Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

11. Annexes

Sans objet.

Fiche n°I-1.03
Priorité : Lot 1
Projet immatériel

MISE EN PLACE D'ACTIONS DE SENSIBILISATION, DE MOBILISATION ET DE FORMATION EN FAVEUR DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

1. Description du projet

En lien avec les missions de l'éco-conseillère au sein de la commune de Nassogne, le projet consiste à mettre en place des actions de sensibilisation, de mobilisation et formation en faveur des économies d'énergie auprès d'un public le plus large possible. Il se compose de trois volets d'actions :

a. **Communication sur l'énergie, adaptée au public visé :**

En lien avec son Plan d'Actions pour l'Énergie Durable et le Climat (PAEDC), la commune de Nassogne communiquera sur le domaine énergétique, de manière adaptée, selon le public visé (écoles, citoyens, agriculteurs, entreprises, etc.).

A titre d'exemple, la rédaction d'une rubrique « énergie » dans le bulletin communal pourra être réalisée.

b. **Mobilisation des citoyens et incitation à appliquer des comportements rationnels de l'énergie :**

La commune de Nassogne développera des actions visant à mobiliser les citoyens et les inciter à appliquer des comportements d'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (URE) à leur domicile. On définit l'URE comme la démarche consistant à réduire sa consommation d'énergie tout en gardant un confort équivalent. Elle est complémentaire à l'utilisation d'énergies renouvelables.

Dans ce cadre, l'organisation de concours ou de « journées sur l'énergie », ou encore la création d'un groupement d'achat pourront être réalisés.

c. Formations sur les économies d'énergie :

La commune de Nassogne proposera aux citoyens des formations théoriques diverses et variées sur les économies d'énergie (isolation, étanchéité, ventilation, etc.). Elle formera également en interne les membres du personnel et les occupants des bâtiments communaux (crèches, écoles, maisons de village, etc.) à l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (URE).

Les actions identifiées ci-dessus appuient la volonté d'une meilleure communication depuis et vers le citoyen. Ces actions participent à la fois à la promotion de la transition énergétique mais aussi à l'information des habitants. D'autres actions de communication en lien avec le projet pourront être réalisées pour mieux informer les citoyens.

2. Justification du projet

Depuis plusieurs années, la commune de Nassogne s'est pleinement inscrite dans une démarche proactive en matière énergétique (installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux, installation de réseaux de chaleur, adhésion à la Convention des Maires…).

La mise en avant de cette démarche énergétique est relayée par les habitants qui en font l'une de leur priorité en rêvant d'une commune autonome en énergie au bénéfice des pouvoirs publics et des citoyens.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Continuer à apporter des solutions durables aux enjeux environnementaux et écologiques**
Objectif stratégique spécifique	Tendre vers l'autonomie énergétique en s'appuyant sur la dynamique exemplaire et novatrice initiée depuis quelques années
Enjeu transversal	**Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire**
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer une information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 :** Être une Commune dotée d'un environnement et d'un cadre de vie agréables favorisant le vivre-ensemble et répondant aux enjeux du développement durable en rationalisant ses propres consommations et en développant des mesures au bénéfice des ménages.
- **Schéma de Développement Communal (SDC) :** Une commune où il fait bon habiter – La politique énergétique, une priorité pour assurer l'avenir.
- **Plan d'Actions pour l'Énergie Durable et le Climat (PAEDC) :** Information des citoyens, sensibilisation aux thématiques environnementales, action en milieu scolaire, information des agriculteurs, information des entreprises, mobilisation URE (Chauffage/Électricité), Journée de l'énergie, évènement supra-communal, groupements d'achats, etc.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★★ Mobilisation des citoyens autour d'un but commun : les économies d'énergie – Informations et sensibilisation des habitants.
ENVIRONNEMENT	★★★ Réduction des consommations énergétiques – Impulsion du territoire et ses citoyens vers une transition énergétique, en réponse aux enjeux de la Convention des Maires et aux objectifs européens : la lutte contre le réchauffement climatique via la réduction de 40 % des émissions de CO_2 d'ici 2030 et la réduction de la dépendance énergétique au niveau européen.

ÉCONOMIE	★ Réduction des factures énergétiques et augmentation du pouvoir d'achat des citoyens.

Légende : ★★★ Impact élevé **;** ★★ Impact moyen **;** ★ Impact faible **;** ☮ Pas d'impact

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	**Objectif 7 – Énergie propre et d'un coût abordable :** **Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.** Accroître la part de l'énergie renouvelable et améliorer l'efficacité énergétique.
	**Objectif 11 – Villes et communautés durables :** **Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.
	**Objectif 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques :** **Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions** – Renforcer la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques. Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques.

5. Localisation et statut

Sans objet.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Nassogne.
- **Partenaires :** Guichet Énergie (Marche-en-Famenne), Famenne Énergie, ÉcoTeam.

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Plusieurs actions en faveur de l'énergie étant déjà réalisées ou sont en cours de réalisation (cf. État du dossier), une fiche-projet se situe également en lot 0.

Amené à être poursuivi durant la réalisation du PCDR, et étant important à renforcer, il figure aussi en lot 1. Cette programmation permet de garantir une certaine continuité du projet.

État du dossier

Dans le cadre de son PAEDC, plusieurs actions en faveur de l'énergie ont été réalisées ou sont en cours de réalisation, à savoir :

- L'organisation de conférences sur l'isolation et le photovoltaïque ;
- La mise à disposition des Guichets Énergie Wallonie, Famenne Énergie (Pays de Famenne), Pari-énergie (GAL RoMaNa) ;
- L'organisation des Nuits de l'Obscurité, visant à éteindre les éclairages durant une nuit ;
- …

Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

Planification

Sans objet.

Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Il sera nécessaire de définir la temporalité des actions à réaliser, afin d'assurer la pérennité et le dynamisme du projet.

8. Estimation globale du coût

Le projet nécessite essentiellement des moyens humains à mobiliser, principalement au niveau du personnel communal.

Au niveau du budget, on peut l'estimer à 5.000 € / an.

Projet rémunérateur : Non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Nombre d'actions de sensibilisation en faveur des économies d'énergie	En moyenne 2 par an	Commune de Nassogne
Nombre d'actions de mobilisation en faveur des économies d'énergie	En moyenne 2 par an	Commune de Nassogne
Nombre de formations en faveur des économies d'énergie	En moyenne 2 par an	Commune de Nassogne

Indicateur de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Nombre de participants aux actions de sensibilisation, de mobilisation et de formation aux économies d'énergie	100	Commune de Nassogne

10. Communication



Rappel – Enjeu transversal : Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

11. Annexes

Sans objet.

Fiche n°I-1.04
Priorité : Lot 1
Projet immatériel

COMMUNICATION ET MISE EN VALEUR DES ACTIONS MENÉES PAR LE PLAN COMMUNAL DU DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE (PCDN)

1. Description du projet

En vue de développer et préserver la biodiversité sur le territoire, la commune de Nassogne dispose d'un Plan Communal du Développement de la Nature (PCDN) dont le programme d'actions est riche et varié. Il porte sur de nombreuses thématiques : la protection des espèces et des milieux, les jardins, les chemins, les sentiers et paysages.

Le projet consiste à communiquer et mettre en valeur l'ensemble des actions menées dans le cadre du PCDN, afin d'informer et d'impliquer la population sur les projets communaux actuels et futurs, en faveur de la nature. Il appuie également la volonté d'une meilleure communication depuis et vers le citoyen, et participe à la fois à la valorisation des actions menées par le PCDN mais aussi à l'information des habitants. D'autres actions de communication en lien avec le projet pourront être réalisées pour mieux informer les citoyens.

2. Justification du projet

Le territoire de la commune de Nassogne se caractérise par un environnement naturel de qualité. Le caractère rural, la nature géologique variée, les vastes massifs forestiers ou encore les milieux humides participent au patrimoine naturel reconnu. Les habitants s'accordent sur la nécessité de le préserver et de renforcer davantage la biodiversité.

Depuis de nombreuses années, la commune de Nassogne accorde une place de choix à son environnement naturel qu'elle entend bien protéger et valoriser, au départ par l'engagement d'une éco-conseillère puis par la mise en place d'un « Groupe Nature » citoyen et enfin, via la mise en place de son PCDN. Il est apparu nécessaire pour les habitants de communiquer et valoriser davantage les actions menées dans ce cadre.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Continuer à apporter des solutions durables aux enjeux environnementaux et écologiques**
Objectif stratégique spécifique	Préserver les éléments naturels et patrimoniaux (eau, forêt, paysages, etc.) qui font la richesse reconnue du territoire

Enjeu transversal	**Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire**
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer une information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 :** Être une Commune dotée d'un environnement et d'un cadre de vie agréables favorisant le vivre-ensemble et répondant aux enjeux du développement durable en rationalisant ses propres consommations et en développant des mesures au bénéfice des ménages – Être une Commune soucieuse de la protection de son patrimoine et orientée vers un tourisme diffus.
- **Plan Communal du Développement de la Nature (PCDN)** : Ensemble des actions inscrites dans le PCDN.
- **Schéma de Développement Communal (SDC) :** Un cadre de vie de grande qualité, des patrimoines à préserver et à partager – Des paysages diversifiés, atouts et fierté de la commune ; Un milieu naturel riche à protéger et à renforcer ; Des ressources naturelles à gérer avec parcimonie.
- **Pays de Famenne – Horizon 2025 :** Préserver les qualités famennoises du cadre de vie du Pays de Famenne.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★★ Échanges entre les habitants autour d'un projet commun : la nature.
ENVIRONNEMENT	★★★ Préservation et mise en valeur des ressources du territoire.
ÉCONOMIE	★ Retombées indirectes via l'activité touristique.

Légende : ★★★ Impact élevé **;** ★★ Impact moyen **;** ★ Impact faible **;** ☮ Pas d'impact

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	**Objectif 15 : Vie terrestre** **Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser les processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.**

5. Localisation et statut

Le projet nécessite a priori uniquement des moyens humains à mobiliser, principalement au niveau du personnel communal.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Nassogne.
- **Partenaires :** FRW (agents PCDN), partenariat PCDN, associations locales.

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Plusieurs actions en faveur de l'environnement et de la nature étant déjà réalisées ou sont en cours de réalisation (cf. État du dossier), une fiche-projet se situe également en lot 0.

Amené à être poursuivi durant la réalisation du PCDR, et étant important à renforcer, il figure aussi en lot 1. Cette programmation permet de garantir une certaine continuité du projet.

A noter que depuis 2021, un nouveau subside « BiodiverCité » est proposé à toutes les communes wallonnes. L'objectif de cet appel est de soutenir les communes dans leurs actions de préservation et de restauration des espaces naturels et de développement de la biodiversité sur leur territoire. La subvention « BiodiverCité » rassemble, en un seul outil, les demandes qui étaient préalablement portées par les subventions de la Semaine de l'arbre, du Plan maya et des Plans communaux de développement de la nature.

État du dossier

Le PCDN est issu des réflexions du « Groupe Nature » créé en 2012, dans le contexte de la précédente opération de développement rural. L'objectif du groupe était d'encourager les habitants de Nassogne à participer dans la valorisation et la protection de leur patrimoine naturel.

La commune de Nassogne a choisi de les appuyer en se lançant dans la dynamique d'un PCDN en 2014. L'objectif de ce plan est de réaliser des projets autour de la nature et de la biodiversité. Dès lors, un plan d'actions a été établi et initie de nombreuses initiatives depuis sa création.

A titre d'exemples, citons les actions suivantes :

- Plantation de haies sur des parcelles communales ;
- Organisation de cycles d'ateliers sur la création et l'exploitation d'un potager bio ;
- Organisation annuelle de la semaine de l'arbre ;
- …

Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

Planification

Sans objet.

Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Il sera nécessaire de définir la temporalité des actions à réaliser, afin d'assurer la pérennité et le dynamisme du projet.

8. Estimation globale du coût

Le projet nécessite essentiellement des moyens humains à mobiliser.

Projet rémunérateur : Non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Nombre d'évènements mettant en valeur les actions menées dans le cadre du PCDN	En moyenne 2 par an	Commune de Nassogne

Indicateur de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Nombre de participants aux évènements	50	Commune de Nassogne

10. Communication



Rappel – Enjeu transversal : Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

11. Annexes

Sans objet.

Fiche n°I-1.05
Priorité : Lot 1
Projet immatériel

ACCOMPAGNEMENT ET DÉVELOPPEMENT D'INITIATIVES EN FAVEUR DES AÎNÉS

1. Description du projet

Le projet consiste à accompagner et développer des initiatives en faveur des aînés, autour de 3 axes de travail :

a) Renforcement du recours aux services existants à destination des aînés :

La commune dispose de nombreux acteurs et services d'aides pour les aînés mais tous n'y ont pas recours. En complément des canaux de communication déjà en place, un salon des aînés sera organisé annuellement. Cette initiative permettra aux aînés et leur famille d'avoir une vue d'ensemble des services existants et de comprendre leur complémentarité. Loin de la froideur des fascicules et brochures, les aînés pourront ainsi rencontrer et échanger directement avec les acteurs de terrain. Mettre un visage sur un nom fera tomber les barrières et facilitera le recours aux services. Par ailleurs, cet événement permettra aux différents acteurs de se fédérer autour d'un projet commun et de renforcer les synergies. Ce sera également l'occasion d'un bilan annuel visant à mettre le doigt sur les manques éventuels.

b) Elargissement et structuration de l'offre d'activités pour les aînés :

Pour les aînés valides et autonomes, il s'agira de redynamiser la « maison des aînés » actuellement à l'arrêt suite au départ de la coordinatrice, en élargissant et modernisant l'offre d'activités. Le programme se fera en concertation avec les aînés par le biais du CCCCA.

Pour les aînés dépendants, il s'agira de la création d'un tout nouveau service « la maison d'accueil communautaire », c'est-à-dire, un accueil, plusieurs jours semaines, des personnes âgées, en perte d'autonomie (dont les personnes démentes ou souffrants d'Alzheimer) afin de leur offrir une expérience de vie quotidienne en société. L'objectif est aussi de soutenir et de soulager les familles qui ont à charge une personne âgée (ou déficiente) en leur libérant un peu de temps.

Une nouvelle équipe d'animation adaptée aux différents profils est à mettre en place. Ce projet en lien avec le projet « M-1.03 Création d'une maison rurale à Chavanne ».

c) Aide au maintien à domicile des aînés :

Différentes aides existent déjà (repas livrés à domicile, télévigilance-Samaritel, aides familiales, service de mobilité, lavoir social…). Le salon des associations permettra d'évaluer les besoins en nouveaux services.

Ont déjà été proposés :

- Conseils et aides pour l'aménagement du domicile (lit, sanitaires, rampes) ;
- Informations sur les projets type « kangourou », « un toit deux âges », accueil d'un étudiant, etc… ;
- Elargir les repas à domicile 7 jours sur 7 ;
- Service de petit dépannage à domicile (ce service, testé par le CPAS puis arrêté vu la faible demande, pourrait être relancé si la demande le justifie) ;
- Coordination des différentes aides sociales et médicales/Avoir une assistante sociale dédiée au 3e âge ;
- Mise en place de soins la nuit (gardes).

2. Justification du projet

Les habitants de Nassogne comptent 18,1 %[1] de plus de 65 ans et ce nombre ne cessera d'augmenter vu l'augmentation et le vieillissement de la population. Le public « aînés » est aujourd'hui composé de profils très différents. Il est donc nécessaire non seulement de maintenir les services existants mais également de les diversifier. Cela représente une opportunité de créer de l'emploi local.

La commune de Nassogne propose déjà actuellement un panel de services à destination de ce public. Lors des réunions de consultation ainsi que de la rencontre thématique « aînés », la plupart des demandes avaient en réalité déjà une solution en place. Les aînés ou leurs proches ne semblent donc pas toujours au courant des services existants malgré les canaux de communication en place. L'organisation d'un salon des aînés en centralisant l'ensemble des services en un même lieu sera une manière différente de leur donner davantage de visibilité. De plus, on observe une certaine méfiance des aînés à demander de l'aide, ce salon favorisera les premiers contacts entre les personnes âgées et les structures.

Le CCCA est très attaché à la « Maison des aînés » actuellement à l'arrêt suite au départ de la coordinatrice. Les locaux actuels ne seront par ailleurs plus disponibles à long terme. Il fallait donc trouver une solution pour pérenniser cet outil. La contrainte de trouver une nouvelle équipe et un nouveau lieu offre en même temps une opportunité de compléter l'offre de services par un lieu d'accueil pour aînés fragilisés. Ce projet est en lien avec le projet « M-1.03 Création d'une maison rurale à Chavanne ».

Enfin, selon une enquête menée par le CCCA, le souhait majoritairement partagé par les aînés de Nassogne est de pouvoir restés le plus longtemps chez soi. Ceci explique la nécessité de développer une aide au maintien à domicile des aînés.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Conforter la qualité de vie au sein des villages**
Objectif stratégique spécifique	Accentuer la cohésion sociale et intergénérationnelle

[1] Donnée au 01/01/21 (WALSTAT)

Enjeu transversal	**Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire**
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer une information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 :** Être une Commune dotée d'un enseignement de qualité, accueillante et ouverte à tous, à la recherche du bien-être de chacun, à chaque étape de la vie.
- **Pays de Famenne – Horizon 2025 :** Renforcer la cohésion sociale, préparer le vieillissement de la population.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★★★ Renforcement des liens entre les aînés via l'organisation d'activités et d'excursions – Maintien des aînés à domicile.
ENVIRONNEMENT	☮ Le projet n'a pas d'impact environnemental en particulier.
ÉCONOMIE	★★ Création d'emplois via les nouveaux services – Retombées indirectes via l'organisation d'activités et d'excursions.

Légende : ★★★ Impact élevé **;** ★★ Impact moyen **;** ★ Impact faible **;** ☮ Pas d'impact

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	**Objectif 3 : Bonne santé et bien-être** **Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.** Réduire le taux de mortalité prématurée, maternelle et infantile par la prévention et le traitement. Faire en sorte que chacun bénéficie d'une assurance-santé donnant accès à des services de santé essentiels, de qualité et d'un coût abordable. Réduire le nombre de décès dus à des substances chimiques dangereuses, des abus de substances psychoactives et d'accidents de la route.

5. Localisation et statut

Sans objet.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Nassogne.
- **Partenaires :** Centre Public d'Action Sociale (CPAS), Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA), Office d'Aide aux Familles Luxembourgeoises (OAFL).

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Plusieurs actions en faveur des aînés étant déjà réalisées ou sont en cours de réalisation (cf. État du dossier), une fiche-projet se situe également en lot 0.

Amené à être poursuivi durant la réalisation du PCDR, et étant important à renforcer, il figure aussi en lot 1. Cette programmation permet de garantir une certaine continuité du projet.

État du dossier

Plusieurs actions et infrastructures à destination des aînés existent sur le territoire de la commune de Nassogne. Citons notamment la maison de repos privée « Résidence Catherine Mafa », le lieu d'échanges et d'animations « Maison des Aînés » et la Commission Consultative Communale des Aînés (CCCA). Le CPAS propose également un ensemble de services à destination des aînés (repas à domicile, repas mensuels, service de transport, Handicontact, télévigilance, dépannage à domicile, etc.).

Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

Planification

Sans objet.

Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Il sera nécessaire de définir la temporalité des actions à réaliser, afin d'assurer la pérennité et le dynamisme du projet.

8. Estimation globale du coût

Le projet nécessite essentiellement des moyens humains à mobiliser, principalement au niveau du personnel communal et/ou du CPAS.

Au niveau du budget, on peut l'estimer à 5.000 € / an.

Projet rémunérateur : Non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Nombre d'initiatives en faveur des aînés organisées	En moyenne 2 par an	Commune de Nassogne

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Fréquentation des aînés aux activités des associations	En augmentation de 10 %	CPAS, Maison des Aînés
Nombre de participants au salon	100	Commune de Nassogne

10. Communication



Rappel – Enjeu transversal : Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

11. Annexes

Sans objet.

3. Lot 2 – Projets à réaliser entre la 4ème et la 6ème année

3.1. Projets matériels

M-2.01 – Création de logements intergénérationnels 79

M-2.02 – Aménagement de la place de l'étang à Nassogne 84

M-2.03 – Contribution à la valorisation touristique du massif forestier 89

M-2.04 – Placement de panneaux photovoltaïques (friches et toitures des bâtiments communaux) 94

M-2.05 – Création d'une plateforme bois-énergie 98

M-2.06 – Allier la production d'électricité verte et la mise à disposition de nouvelles sources d'énergie le long de la N4 102

M-2.07 – Protection et valorisation de la ressource en eau communale 106

M-2.08 – Réalisation d'aménagements en faveur de la nature et de la biodiversité 109

M-2.09 – Aménagement de cheminements lents entre les villages 117

M-2.10 – Aménagement de la traversée du centre de Forrières 123

M-2.11 – Acquisition et aménagement des abords de la maison de village de Masbourg 128

M-2.12 – Aménagement des abords de la maison de village et de l'école communale de Forrières 132

M-2.13 – Aménagement du cœur de Bande 137

M-2.14 – Réalisation d'opérations foncières en vue de développer le logement 141

M-2.15 – Création d'un skate-park 144

3.2. Projets immatériels

I-2.01 – Soutien à la promotion et mise en réseau des indépendants 147

I-2.02 – Pérennisation des initiatives éco-responsables et impulsion de nouvelles actions 151

I-2.03 – Formations d'ambassadeurs du territoire (citoyens, acteurs et propriétaires d'hébergements touristiques) 155

I-2.04 – Création d'un laboratoire en plein air de recherche et d'anticipation face aux éléments naturels 149

I-2.05 – Mise en place d'un groupe de réflexion sur l'évolution de la chasse 163

Fiche n°M-2.01
Priorité : Lot 2
Projet matériel

CRÉATION DE LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS

1. Description du projet

Le projet consiste à créer 4 logements intergénérationnels : 2 logements au rez-de-chaussée destinés aux aînés et 2 logements pour jeunes ménages à l'étage sur base du fonctionnement des logements tremplins.

Les logements intergénérationnels sont conçus et aménagés pour accueillir simultanément des jeunes locataires et locataires plus âgés, en encourageant et facilitant les interactions entre eux, notamment l'échange de services. L'aménagement est conçu pour permettre la cohabitation des aînés au rez-de-chaussée et des jeunes à l'étage. Les logements intergénérationnels comportent une dimension d'entraide et de coopération entre les générations qui les occupent.

Comme précisé précédemment, les logements pour jeunes ménages pourront fonctionner sur base des logements tremplins. Un logement « tremplin » se définit comme un logement à loyer modéré, loué prioritairement à de jeunes ménages. Une partie du loyer versé est restituée aux jeunes locataires en cas d'achat ou de construction d'un logement dans la même commune endéans un laps de temps défini par convention. La commune de Nassogne doit fixer les critères d'attribution des logements (âge, revenus, composition du ménage), le montant du loyer et la part à reverser en cas d'installation sur la commune.

D'une superficie d'environ 80 m², ils proposeront :

- Un hall d'entrée ;
- Une buanderie ;
- Une cuisine ;
- Une salle à manger ;
- Un salon ;
- Deux chambres ;
- Une salle de bain.

Les logements au rez-de-chaussée bénéficieront d'une terrasse et les logements à l'étage disposeront d'un balcon. Deux jardins et places de stationnement seront également aménagés. En raison de l'absence de parties communes, chaque logement aura son accès privé avec une entrée individuelle. Les escaliers seront intégrés au bâtiment de façon à être moins visibles.

Une attention particulière sera portée sur les aspects énergétiques. A ce stade, la solution technique n'est pas encore déterminée (pompe à chaleur, panneaux solaires, mini réseau de chaleur, etc.).

2. Justification du projet

La commune de Nassogne connaît une pression foncière relativement importante, avec une hausse continue des prix de vente des maisons d'habitation ordinaire (+ 9,9 % entre 2007 et 2017) et des terrains à bâtir (+ 138 % entre 2004 et 2014). Cette augmentation des prix peut nuire à l'accessibilité immobilière, notamment des jeunes ménages. Les habitants s'inquiètent de la difficulté d'accéder au logement. Des solutions innovantes doivent alors être proposées pour répondre aux besoins de tout public : jeunes ménages, familles monoparentales, etc. Il apparaît donc impératif de mener des projets de logements visant à maintenir les jeunes ménages sur le territoire de la commune de Nassogne et de répondre aux besoins des personnes âgées.

De plus, la mise en œuvre de logements intergénérationnels favorise les échanges entre les générations. Le renforcement de la convivialité et de la solidarité sont l'une des priorités pour les habitants de Nassogne. Ces logements répondent à plusieurs enjeux identifiés par le diagnostic partagé :

- Le développement de la convivialité et les liens intergénérationnels ;
- La diversification des services aux aînés pour leur permettre de rester le plus longtemps possible sur la commune ;
- Le maintien des jeunes sur la commune, notamment en développant l'offre en logements, les services et l'emploi.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Conforter la qualité de vie au sein des villages**
Objectifs stratégiques spécifiques	Accentuer la cohésion sociale et intergénérationnelle
	Proposer des logements accessibles à tous en visant prioritairement les aînés
Enjeu transversal	**Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire**
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer une information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Schéma de Développement Communal (SDC) :** Une commune où il fait bon habiter – Accueillir de nouveaux habitants, orienter l'urbanisation.

Notons que le SDC de Nassogne recommande la division verticale des logements. L'aménagement proposé ici prévoit une division horizontale des logements (2 logements au rez-de-chaussée destinés aux aînés et 2 logements pour jeunes ménages à l'étage) pour la portée intergénérationnelle du projet.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★★★ Création de milieux de cohabitation de plusieurs générations (échanges intergénérationnels entre les habitants, gestes d'entraide, liens sociaux renforcés) – Développement de logements accessibles aux jeunes ménages – Développement de logements adaptés aux besoins des personnes âgées.
ENVIRONNEMENT	★ Prise en compte des aspects énergétiques dans la construction des logements.
ÉCONOMIE	★★ Stimulation du secteur de la construction – Retombées indirectes par la réinjection des revenus issus de la construction dans les biens et services offerts localement

Légende : ★★★ Impact élevé **;** ★★ Impact moyen **;** ★ Impact faible **;** ☮ Pas d'impact

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	**Objectif 11 – Villes et communautés durables :** **Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

- **Localisation :** A ce stade, une localisation potentielle a été déterminée. Il s'agit de la zone de l'ancienne scierie de Nassogne (rue des Clusères), récemment acquise par la commune. Cette localisation semble pertinente car elle est directement en contact avec le centre du village et permet ainsi un accès aisé (par les modes doux) aux commerces, aux services et aux différents équipements. Toutefois, d'autres localisations pourront éventuellement être envisagées sur Nassogne ou Forrières (second pôle de la commune avec commerces et services et avec une gare).
- **Statut de propriété :** Propriété communale.
- **Statut au plan de secteur :** Zone d'habitat.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Nassogne.
- **Partenaires :** /

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet prioritaire. En effet, l'accès au logement sur la commune apparaît comme une priorité, notamment des jeunes ménages qui subissent l'augmentation des prix immobiliers. De plus, il répond à la volonté de renforcer la convivialité et la solidarité sur le territoire en renforçant les liens intergénérationnels.

Toutefois, la mise en œuvre des terrains de l'ancienne scierie s'inscrit dans une urbanisation globale d'un intérieur d'îlot (comprenant également l'ancien terrain de football, propriété communale). Une étude urbanistique doit donc préalablement être réalisée pour s'assurer d'un développement cohérent de l'ensemble. Ce type d'étude, de type schéma d'orientation local (SOL) ou masterplan, prend généralement entre 2 à 3 ans. C'est pourquoi, le projet, malgré son caractère prioritaire, est inscrit en lot 2, c'est-à-dire à réaliser dans les 3 à 6 ans. L'étude urbanistique sera toutefois quant à elle lancée dans un délai de moins de 3 ans.

État du dossier

/

Programme des travaux et/ou aménagements

Réalisation d'une étude urbanistique

Construction des logements en une phase.

Planification

/

Démarches administratives à réaliser

Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis).

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Le projet nécessite la mise en place d'un règlement concernant les critères d'attribution des logements tremplins ainsi que les modalités de ristourne du loyer. Une charte pourra également être réalisée en vue d'inciter à la mise en place de services entre les jeunes et les aînés.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Création de logements	4	Commune de Nassogne

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Taux d'occupation des logements	100 %	Commune de Nassogne
Ménages ayant construit ou acheté un logement sur la commune	50 %	Commune de Nassogne

9. Communication



Rappel – Enjeu transversal : Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

10. Annexes

Sans objet.

Fiche n°M-2.02
Priorité : Lot 2
Projet matériel

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉTANG À NASSOGNE

1. Description du projet

Le projet vise à aménager la place de l'étang à Nassogne pour en faire un véritable lieu de convivialité tout en restant compatible avec sa fonction actuelle de zone de pêche.

Les objectifs du réaménagement sont de privilégier les modes doux de déplacement en diminuant l'emprise des voiries actuelles, le long de la rue du Thier des Gattes. Le tracé du chemin des Mésanges sera légèrement revu afin que le parc redevienne une seule entité et qu'il ne soit plus traversé par du trafic intempestif.

De nouveaux espaces seront développés tout au long de l'étang. Une zone de détente et de bien-être accessible depuis la rue des Clusères sera implantée à l'entrée du site.

Une réaffectation du château d'eau, élément signifiant et fédérateur, pourrait être envisagée à terme. Cette réaffectation poursuivrait un objectif touristique.

La petite île existante sera réétudiée afin d'accueillir de manière optimale les oiseaux locaux et les migrateurs. Les promeneurs pourront ainsi observer les oiseaux sans toutefois les déranger des bords et de la grande terrasse. Une aire de pique-nique et une autre zone de détente animeront l'arrière du site.

Le couvert végétal existant (dont les arbres haute-tige) sera en partie conservé et sera complété de massifs de plantations, de haies et de pelouses. Les essences indigènes et locales seront privilégiées.

2. Justification du projet

Ce projet a été évoqué à de nombreuses reprises lors des consultations, preuve qu'il tient à cœur des Nassognards : consultation dans le village, GT « Cœurs de village », GT « Tourisme » et dans les réflexions du PCDN. La présence de l'étang occupant une position particulière (sur un sommet et dans le cœur du village) et l'effet de point d'appel joué par le château d'eau constituent des spécificités du site.

Les réflexions issues de la rencontre thématique « Cœurs de village » ont mis en évidence l'importance et la potentialité de l'espace public de l'étang de Nassogne. Il représente un atout, un espace naturel au cœur du village. Le site de l'étang apparaît comme une réelle opportunité tant pour la commune, les citoyens que pour les touristes de passage. Situé à proximité du camping « Fontaine Monseau », le site réaménagé bénéficiera également aux campeurs sur place

A travers des aménagements de qualité, un site de ce type permettra de mettre en valeur le cœur de Nassogne, d'y conforter la qualité de vie et d'offrir un nouvel espace de convivialité. Les

aménagements de mobilité douce prévus sécuriseront le site et seront un réel levier d'attractivité, tant pour le village que pour la commune.

Par ailleurs, notons que le Plan Communal du Développement de la Nature (PCDN) a identifié comme l'un des 5 sites écologiques prioritaires, pouvant faire l'objet d'aménagements et de restauration. Il préconise d'aménager les berges, de planter des massifs de plantes indigènes (menthe aquatique, lysimaque, scirpe des bois, angélique), et de délimiter des zones aux amphibiens où les poissons n'auraient pas accès, afin d'éviter la prédation. L'aspect biodiversité doit ainsi être renforcé au sein de l'aménagement du site.

La possibilité de réaffectation à terme du château d'eau ouvre de nouvelles perspectives, notamment touristiques pour le site de l'étang. Par ailleurs, la réorganisation de la mobilité, plus spécialement la reconfiguration de la rue des Mésanges, offre un espace intéressant à aménager pour renforcer la convivialité et les modes doux.

Un projet de ce type répond à l'enjeu identifié par le diagnostic partagé, à savoir « le développement de la convivialité et les liens intergénérationnels ». Il permet également de mettre en avant le site de l'étang, qui est l'une des caractéristiques naturelles du village de Nassogne.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Conforter la qualité de vie au sein des villages**
Objectif stratégique spécifique	Aménager et mettre en valeur les cœurs de village tout en renforçant la mobilité douce
Axe stratégique secondaire	**Continuer à apporter des solutions durables aux enjeux environnementaux et écologiques**
Objectif stratégique secondaire	Préserver les éléments naturels et patrimoniaux (eau, forêt, paysages, etc.) qui font la richesse reconnue du territoire
Axe stratégique tiers	**Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire**
Objectif stratégique tiers	Mieux capter les retombées économiques du tourisme, d'une part, en profitant de la localisation stratégique du territoire et, d'autre part, en faisant connaître et en encadrant les acteurs touristiques
Enjeu transversal	**Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire**
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer une information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 :** Être une Commune dotée d'un environnement et d'un cadre de vie agréables favorisant le vivre-ensemble et répondant aux enjeux du développement durable en rationalisant ses propres consommations et en développant des mesures au bénéfice des ménages.
- **Schéma de Développement Communal (SDC) :** Une commune où il fait bon habiter – Des équipements collectifs pour répondre aux besoins.

- **Plan Communal du Développement de la Nature (PCDN).**

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★★★ Aménagement d'un lieu de convivialité et de rassemblement des habitants favorable à l'organisation d'activités et au développement des associations.
ENVIRONNEMENT	★★ Végétalisation de l'espace à travers des plantations, de haies et de pelouses.
ÉCONOMIE	★ Retombées indirectes via l'activité touristique.

Légende : ★★★ Impact élevé **;** ★★ Impact moyen **;** ★ Impact faible **;** ☮ Pas d'impact

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	**Objectif 11 – Villes et communautés durables :** **Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

- **Localisation :** Étang à Nassogne, situé le long de la rue du Thier des Gattes, au sud-est du village. Les parcelles concernées par l'aménagement sont 837C, 828B et 829B.
- **Statut de propriété :** Propriété communale.
- **Statut au plan de secteur :** Zone d'habitat à caractère rural pour l'ensemble des parcelles concernées par l'aménagement, hormis la 837C qui se compose d'une zone d'habitat et d'une zone d'habitat à caractère rural. L'étang est situé sur un plan d'eau au plan de secteur.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Nassogne.
- **Partenaires :** Pêcheurs locaux, Office Communal du Tourisme.

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet prioritaire. En effet, il répond à la volonté de renforcer la convivialité et la solidarité sur le territoire.

Toutefois, deux éléments sont à prendre en compte :

- Le projet nécessite d'être affiné afin de concilier souhait des habitants, attractivité touristique et pêcheurs. Plusieurs réunions de conciliation seront nécessaires pour aboutir à un consensus.
- La réaffectation du château d'eau est dépendante de la réalisation d'étude du réseau de distribution d'eau et plus spécialement de la création d'un nouveau château d'eau à proximité du réservoir.

C'est pourquoi le projet a finalement a été proposé dans le lot 2, à savoir à réaliser dans les 3 à 6 ans.

État du dossier

/

Programme des travaux et/ou aménagements

- Désignation d'un auteur de projet ;
- Demande et octroi du permis ;
- Réalisation d'un cahier des charges ;
- Réalisation des aménagements.

Planification

Planification des aménagements en une phase.

Démarches administratives à réaliser

Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis).

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

La bonne mise en œuvre de ce projet devra se faire en concertation avec les riverains et les pêcheurs.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Réalisation de l'aménagement	1	Commune de Nassogne

Indicateur de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Nombre d'évènements fédérateurs organisés chaque année	5	Commune de Nassogne
Niveau de biodiversité	Amélioration	Inventaire du PCDN
Taux d'utilisateurs (habitants et touristes) satisfaits des aménagements proposés	75 %	Enquête de satisfaction – Commune de Nassogne et Office communal du tourisme

9. Communication



Rappel – Enjeu transversal : Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

10. Annexes

Sans objet.

Fiche n°M-2.03
Priorité : Lot 2
Projet matériel

CONTRIBUTION À LA VALORISATION TOURISTIQUE DU MASSIF FORESTIER

1. Description du projet

L'objectif de ce projet est de rendre la forêt de Nassogne attractive et de se différencier par rapport aux autres territoires forestiers avoisinants (cf. Justification du projet). La commune de Nassogne pourrait devenir une référence pour une pratique sportive en forêt, aujourd'hui encore à identifier. Deux types d'actions pourraient être mis en œuvre :

- **Le développement de projets sportifs ponctuels** au lieu-dit « Les Chauches » situé en zone de parc, permettant une reconnaissance nationale, voire internationale, de Nassogne et de sa forêt (à titres d'exemples : trail, VTT, parcours de tir à l'arc, concours de bucheronnage, etc.)
- **La création de parcours thématiques** à l'Arboretum de Forrières. En effet, l'Arboretum apparaît être une localisation favorable à ce type d'activités à travers son relief escarpé. Soulignons que dans le cadre de la rénovation de l'Arboretum, une réflexion est actuellement en cours sur les panneaux didactiques dans le cadre du Plan Communal du Développement de la Nature (PCDN). Ce lieu pourrait ainsi accueillir plusieurs types de parcours (parcours sportifs, parcours pour enfants, etc.).

2. Justification du projet

La forêt occupe une superficie importante du territoire de Nassogne. En effet, la surface couverte par la forêt est de 5.976 hectares, soit 52,9 % de la superficie communale, ce qui est un réel atout. Toutefois, il apparaît commun au regard de sa position géographique. En effet, les communes de Tenneville et de Saint-Forêt sont aussi des territoires forestiers. Comment la commune de Nassogne peut-elle se démarquer ? Comment se différencier par rapport à autres ?

Dans le cadre d'une réflexion menée par la « Commission Forêt », la commune de Nassogne a identifié l'objectif suivant : *« En 2031, la forêt communale de Nassogne affirmera encore plus sa multifonctionnalité »*. Cette multifonctionnalité se caractérisera par une fonction de production de bois et une fonction récréative via des activités touristiques. Cette approche impliquera toutefois de tendre vers un équilibre. Des complémentarités seront donc nécessaires entre les réflexions déjà engagées par la Commission Forêt et le projet de valorisation du massif forestier, ainsi qu'avec les orientations identifiées par les structures touristiques existantes (Office Communal du Tourisme, Géopark Famenne-Ardenne, etc.).

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire**
Objectif stratégique spécifique	Mieux capter les retombées économiques du tourisme d'une part en profitant de la localisation stratégique du territoire, et d'autre part, en faisant connaître et en encadrant les acteurs touristiques
Enjeu transversal	**Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire**
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer une information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 :** Être une Commune dotée d'un environnement et d'un cadre de vie agréables favorisant le vivre-ensemble et répondant aux enjeux du développement durable en rationalisant ses propres consommations et en développant des mesures au bénéfice des ménages.
- **Schéma de Développement Communal (SDC) :** Un cadre de vie de grande qualité, des patrimoines à préserver et à partager – Une valorisation touristique durable de ce cadre d'exception.
- **Pays de Famenne – Horizon 2025 :** Professionnaliser l'offre touristique.
- **Geopark Famenne-Ardenne :** Le soutien, le développement et la promotion de toutes les activités liées aux secteurs patrimoniaux, naturels, culturels et touristiques – Le développement touristique, économique et social pour assurer une qualité de vie sur son territoire.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★★ Cohésion sociale renforcée par le développement de projets sportifs et de parcours thématiques.
ENVIRONNEMENT	★★★ Valorisation du territoire et de son environnement (forêt, Arboretum).
ÉCONOMIE	★★ Retombées touristiques indirectes via les deux attractions proposées (projets sportifs, parcours thématiques).

Légende : ★★★ Impact élevé **;** ★★ Impact moyen **;** ★ Impact faible **;** ☮ Pas d'impact

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	**Objectif 11 – Villes et communautés durables :** **Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

Pour le développement de projets sportifs :

- **Localisation :** Lieu-dit « Les Chauches » à Nassogne.
- **Statut de propriété :** Une parcelle communale est recensée sur la zone.
- **Statut au plan de secteur :** Zone de parc.

Pour la création de parcours thématiques :

- **Localisation :** Forrières-Notre-Dame.
- **Statut de propriété :** Propriété communale.
- **Statut au plan de secteur :** Zone d'habitat à caractère rural.

Figure 1 : Localisation de l'action « Création de parcours thématiques »



6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Nassogne.
- **Partenaires :** Grande Forêt de Saint-Hubert, Office Communal du tourisme, Maison du Tourisme Famenne-Ardenne, Géopark Famenne-Ardenne, PCDN.

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais non prioritaire, le plaçant en lot 2.

État du dossier

Dans le cadre du PCDN, des réflexions sont en cours au sujet de la valorisation de l'Arboretum.

Programme des travaux et/ou aménagements

Travaux d'aménagement liés aux parcours thématiques au niveau de l'Arboretum (sentiers, panneaux didactiques…).

Planification

Sans objet.

Démarches administratives à réaliser

Prise de contact avec le Département de la Nature et de la Forêt (DNF) pour les autorisations dans le massif forestier.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Le projet nécessite d'associer les partenaires actifs dans le tourisme (Grande Forêt de Saint-Hubert, Office Communal du tourisme, Maison du Tourisme Famenne-Ardenne, Géopark Famenne-Ardenne) et de définir la temporalité des actions à réaliser, afin d'assurer la pérennité et le dynamisme du projet.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Nombre de projets sportifs développés	1 par an	Commune de Nassogne, Office Communal du tourisme
Nombre de parcours thématiques créés	3	Commune de Nassogne, Office Communal du tourisme

Indicateur de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Nombre de participants aux animations et évènements organisés (concours…)	500 sur l'année pour l'ensemble des animations et évènements	Commune de Nassogne, Office Communal du tourisme

9. Communication



<u>Rappel – Enjeu transversal :</u> Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

10. Annexes

Sans objet.

Fiche n°M-2.04
Priorité : Lot 2
Projet matériel

PLACEMENT DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES (FRICHES ET TOITURES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX)

1. Description du projet

Le projet consiste à utiliser les toitures des bâtiments communaux et les terrains en friche pour installer des panneaux photovoltaïques, au bénéfice des citoyens.

Le projet se fera en plusieurs étapes :

- Inventaire des bâtiments communaux susceptibles de recevoir les panneaux ;
- Étude et analyse de la faisabilité ;
- Programmation envisagée ;
- Placement des panneaux photovoltaïques.

A travers ce projet, des communautés énergétiques seront mises en place. Elles seront créées dans l'intention de permettre une meilleure implication des citoyens dans le processus de transition énergétique et plus globalement, dans l'économie durable. En effet, l'intérêt de d'installer des panneaux photovoltaïques est d'en faire directement bénéficier les citoyens.

Deux bâtiments ont déjà été identifiés, à savoir le talus de la salle de la Petite Europe à Bande et l'église de Forrières. Une étude approfondie permettra d'en identifier d'autres, idéalement répartis dans les différents villages de la commune.

Des éléments de communication seront envisagés pour promouvoir l'énergie solaire photovoltaïque (électricité produite par panneau, etc.). Le volet sensibilisation de la population fait partie intégrante du projet.

2. Justification du projet

Depuis plusieurs années, la commune de Nassogne s'est pleinement inscrite dans une démarche proactive en matière énergétique (installation de réseaux de chaleur, adhésion à la Convention des Maires…).

Déjà impliquée dans le placement de panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments communaux (Cf. État du dossier), le projet consiste à poursuivre les actions en ce sens, en développant l'énergie solaire photovoltaïque sur le territoire communal.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan d'Actions pour l'Énergie Durable et le Climat (PAEDC) de Nassogne qui encourage le placement de panneaux photovoltaïques sur le territoire (logements privés, bâtiments communaux, bâtiments industriels, bâtiments agricoles, bâtiments tertiaires, hall omnisports de Nassogne).

Il répond également à la possibilité offerte par la Région wallonne[2] favorisant la création de communautés d'énergie renouvelable. Elle donne la possibilité à la commune de Nassogne d'une participation active ayant des retombées économiques tant pour la commune que pour les bénéficiaires.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Continuer à apporter des solutions durables aux enjeux environnementaux et écologiques**
Objectif stratégique spécifique	Tendre vers l'autonomie énergétique en s'appuyant sur la dynamique exemplaire et novatrice initiée depuis quelques années
Enjeu transversal	**Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire**
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer une information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 :** Être une Commune dotée d'un environnement et d'un cadre de vie agréables favorisant le vivre-ensemble et répondant aux enjeux du développement durable en rationalisant ses propres consommations et en développant des mesures au bénéfice des ménages.
- **Schéma de Développement Communal (SDC) :** Une commune où il fait bon habiter – La politique énergétique, une priorité pour assurer l'avenir.
- **Plan d'Actions pour l'Énergie Durable et le Climat (PAEDC) :** Information des citoyens, sensibilisation aux thématiques environnementales, action en milieu scolaire, information des agriculteurs, information des entreprises, mobilisation URE (Chauffage/Électricité), Journée de l'énergie, évènement supra-communal, groupements d'achats, etc.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★★ Bénéfices envers les citoyens via la mise en œuvre d'une politique énergétique grâce à la mise en place de communautés énergétiques.
ENVIRONNEMENT	★★★ Réduction des consommations énergétiques – Impulsion du territoire et ses citoyens vers une transition énergétique, en réponse aux enjeux de la Convention des Maires et aux objectifs européens : la lutte contre le réchauffement climatique via la réduction de 40 % des émissions de CO_2 d'ici 2030 et la réduction de la dépendance énergétique au niveau européen.
ÉCONOMIE	★ Réduction des factures énergétiques et augmentation du pouvoir d'achat des citoyens grâce à la mise en place de communautés énergétiques.

Légende : ★★★ Impact élevé **;** ★★ Impact moyen **;** ★ Impact faible **;** ☮ Pas d'impact

[2] Réglementation du 5 mai 2022

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	**Objectif 7 – Énergie propre et d'un coût abordable :** **Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.** Accroître la part de l'énergie renouvelable et améliorer l'efficacité énergétique.
	**Objectif 11 – Villes et communautés durables :** **Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.
	**Objectif 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques :** **Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions** – Renforcer la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques. Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques.

5. Localisation et statut

Localisation à déterminer en fonction de l'inventaire et des études.

Deux bâtiments ont déjà été identifiés : le talus de la salle de la Petite Europe à Bande et l'église de Forrières.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Nassogne.
- **Partenaire :** /

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais non prioritaire, le plaçant ainsi en lot 2.

État du dossier

La commune de Nassogne a installé plusieurs panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux, à savoir sur les toits de la Maison rurale, le Centre Public d'Action Sociale (CPAS), l'école communale de Nassogne, la salle de la Petite Europe à Bande, les ateliers communaux et la Maison communale.

Programme des travaux et/ou aménagements

Cf. description du projet.

Planification

Sans objet.

Démarches administratives à réaliser

Obtention d'autorisations éventuelles, selon le placement des panneaux photovoltaïques.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Sans objet.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Nombre de bâtiments équipés	En moyenne 1 par an	Commune de Nassogne

Indicateur de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Électricité produite	15,75 kWc[3]	Commune de Nassogne

9. Communication



Rappel – Enjeu transversal : Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

10. Annexes

Sans objet.

[3] 1 m² de panneaux solaires produit entre 60 à 150 Wc (watt-crête). La production dépendant des conditions d'ensoleillement, de température et de qualité de l'air, nous utiliserons la moyenne de 105 Wc. Le projet peut viser le placement de 150 m², soit une production de 15.750 Wc, soit 15,75 kWc (kilowatt-crête).

Fiche n°M-2.05
Priorité : Lot 2
Projet matériel

CRÉATION D'UNE PLATEFORME BOIS-ÉNERGIE

1. Description du projet

Afin de maîtriser son approvisionnement en bois-énergie (centraliser la production, le séchage et le stockage de plaquettes forestières), le projet consiste à créer une plateforme bois-énergie sur la commune de Nassogne. Cette plateforme d'approvisionnement sera destinée à alimenter les chaufferies bois communales existantes ou en projet, en valorisant les ressources forestières de la commune. Elle sera équipée d'un hangar de stockage-séchage et d'une aire de manutention destinée notamment à accueillir le broyeur pour préparer le combustible, mais aussi les engins de manutention des bois bruts.

Ce projet nécessite la réalisation préalable du deuxième réseau de chaleur à Forrières, inscrit en lot 1.

2. Justification du projet

Depuis plusieurs années, la commune de Nassogne est engagée dans une démarche bois-énergie avec l'installation de 5 chaufferies aux pellets pour les écoles d'Ambly et de Bande, et les maisons de village de Bande, Forrières et Grune. Un réseau de chaleur aux plaquettes de bois est également opérationnel pour le centre de Nassogne depuis 2013. Il consomme en moyenne 800 map/an (mètre cube apparent de plaquettes).

Notons que le projet de création d'un réseau de chaleur à Forrières est également inscrit dans le cadre de cette opération de développement rural en lot 1. Il devrait consommer aux environs de 2.500 à 2.800 map/an.

Notons aussi que l'une des actions du Plan d'Actions pour l'Énergie Durable et le Climat (PAEDC) consiste à réaliser des plantations en vue d'une production de bois-énergie et/ou le stockage de CO_2 (plantation de haies vives, reboisement, création de vergers, etc.).

La création d'une plateforme bois-énergie permettra à la commune de maîtriser son approvisionnement et la qualité du combustible tout en valorisant ses ressources forestières locales.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Continuer à apporter des solutions durables aux enjeux environnementaux et écologiques**
Objectif stratégique spécifique	Tendre vers l'autonomie énergétique en s'appuyant sur la dynamique exemplaire et novatrice initiée depuis quelques années

Enjeu transversal	Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer une information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 :** Être une Commune dotée d'un environnement et d'un cadre de vie agréables favorisant le vivre-ensemble et répondant aux enjeux du développement durable en rationalisant ses propres consommations et en développant des mesures au bénéfice des ménages.
- **Schéma de Développement Communal (SDC) :** Une commune où il fait bon habiter – La politique énergétique, une priorité pour assurer l'avenir.
- **Plan d'Actions pour l'Énergie Durable et le Climat (PAEDC) :** Information des citoyens, sensibilisation aux thématiques environnementales, action en milieu scolaire, information des agriculteurs, information des entreprises, mobilisation URE (Chauffage/Électricité), Journée de l'énergie, évènement supra-communal, groupements d'achats, etc.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★★ Les réseaux de chaleur de Nassogne, et bientôt de Forrières, font aussi la part belle aux raccordements de riverains privés domestiques. Ceux-ci bénéficient ainsi d'une énergie verte, moins coûteuse et plus stable dans le temps, surtout avec les plaquettes de bois qu'avec les combustibles fossiles. C'est donc l'opportunité d'une transition énergétique collective là où des solutions individuelles ne seraient peut-être pas possibles sur le plan technique ou économique.
ENVIRONNEMENT	★★★ Développement d'une meilleure gestion de l'énergie en valorisant les ressources renouvelables et plus locales.
ÉCONOMIE	★★ Développement de la filière bois-énergie via la création de nouveaux emplois – Valorisation des ressources locales.

Légende : ★★★ Impact élevé **;** ★★ Impact moyen **;** ★ Impact faible **;** ☮ Pas d'impact

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	**Objectif 7 – Énergie propre et d'un coût abordable :** **Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.** Accroître la part de l'énergie renouvelable et améliorer l'efficacité énergétique.

	**Objectif 11 – Villes et communautés durables :** **Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.
	**Objectif 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques :** **Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions** – Renforcer la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques. Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques.

5. Localisation et statut

A définir.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Nassogne.
- **Partenaires :** FRW Facilitateur Bois Énergie, Département de la Nature et de la Forêt (DNF).

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Le projet a été défini comme « prioritaire » en lot 2 lors de la priorisation des fiches. Il est complémentaire au projet « Création d'un réseau de chaleur bois à Forrières », lui-même classé en lot 1. En effet, la création d'une plateforme bois-énergie nécessite la réalisation préalable du deuxième réseau de chaleur alimenté aux plaquettes de la commune.

État du dossier

Sans objet.

Programme des travaux et/ou aménagements

- Réalisation d'une étude technique ;
- Réalisation des travaux.

Planification

Sans objet.

Démarches administratives à réaliser

Obtention des permis nécessaires à la construction et à l'exploitation.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Afin de permettre la rentabilité de la plateforme, il faudra s'assurer des débouchés et de la réalisation préalable du deuxième réseau de chaleur.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Création d'une plateforme bois-énergie	1	Commune de Nassogne

Indicateur de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Énergie fossile remplacée par du bois local	De minimum 1.500.000 à 2.500.000 kWh/an	Commune de Nassogne

9. Communication



Rappel – Enjeu transversal : Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

10. Annexes

Sans objet.

Fiche n°M-2.06
Priorité : Lot 2
Projet matériel

ALLIER LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ VERTE ET LA MISE À DISPOSITION DE NOUVELLES SOURCES D'ÉNERGIE LE LONG DE LA N4

1. Description du projet

Le projet vise à allier la production d'électricité verte et la mise à disposition de nouvelles sources d'énergie le long de la N4. La commune de Nassogne a pour projet d'implanter 5 à 6 éoliennes au lieu-dit « Zéro » à Bande. Le projet vise à transformer, tout ou en partie, l'électricité produite en hydrogène vert par électrolyse de l'eau.

En plaçant deux électrodes alimentées par un courant continu dans de l'eau, sont produits de l'hydrogène sur un pôle et de l'oxygène sur l'autre. L'hydrogène ainsi produit peut être utilisé pour autant qu'il soit compressé (gaz très léger). En effet, la compression engendre de la chaleur qu'il faut utiliser.

2. Justification du projet

Les énergies produites par les électrodes ont plusieurs intérêts.

Intérêts de l'utilisation de l'hydrogène vert :

- Permettre une production d'électricité dans les moments de pic de consommations électriques (via une pile à combustible) ;
- Alimenter à 350 bar les voitures équipées à l'hydrogène ;
- Alimenter à 700 bar les camions roulant à l'hydrogène – cette technique est déjà largement utilisée dans les couloirs de transports acheminant les produits frais de l'Europe du sud vers l'Europe du nord. Le passage de certains camions pourrait être envisagé à Bande.
- Générer des bouteilles (comme pour le gaz) permettant une distribution vers des centres logistiques pour alimenter les machines de manutention ;
- Injecter 20 % d'hydrogène dans les conduites de gaz de Fluxys, dans une logique Power to Gaz ;
- Les constructeurs de chaudières gaz pour le chauffage individuel travaillent actuellement sur la mise au point de chaudières à l'hydrogène permettant aux citoyens de passer du chauffage au gaz à l'hydrogène.

Intérêts de l'utilisation de l'oxygène :

Pour le moment, l'oxygène est très peu réutilisé. Une étude pourrait être menée dans le domaine hospitalier et médical, notamment pour les personnes souffrant d'insuffisance respiratoire.

Intérêts de l'utilisation de la chaleur résultant de la compression :

- Réalisation d'un réseau de chaleur vers la rue Haute Tahée, Tahée et la Grand-rue de Bande ;
- Utilisation d'une partie de cette chaleur pour le séchage de plaquettes de bois ;
- Alimentation du centre de nettoyage des camions poubelles d'IDELUX (firme privée en bordure de la N4) en eau chaude ;
- Chauffage d'un ensemble de serres permettant une production locale et biologique de fruits et légumes.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Continuer à apporter des solutions durables aux enjeux environnementaux et écologiques**
Objectif stratégique spécifique	Préserver les éléments naturels et patrimoniaux (eau, forêt, paysages, etc.) qui font la richesse reconnue du territoire
Enjeu transversal	**Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire**
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer une information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 :** Être une Commune dotée d'un environnement et d'un cadre de vie agréables favorisant le vivre-ensemble et répondant aux enjeux du développement durable en rationalisant ses propres consommations et en développant des mesures au bénéfice des ménages.
- **Schéma de Développement Communal (SDC) :** Un cadre de vie de grande qualité, des patrimoines à préserver et à partager – Des ressources naturelles à gérer avec parcimonie.
- **Pays de Famenne – Horizon 2025 :** Préserver les qualités famennoises du cadre de vie du Pays de Famenne.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★★ Bénéfices envers les citoyens via la mise en œuvre d'une politique énergétique.
ENVIRONNEMENT	★★★ Développement de nouvelles sources d'énergie « vertes » – Réduction des consommations énergétiques – Impulsion du territoire et ses citoyens vers une transition énergétique, en réponse aux enjeux de la Convention des Maires et aux objectifs européens : la lutte contre le réchauffement climatique via la réduction de 40 % des émissions de CO_2 d'ici 2030 et la réduction de la dépendance énergétique au niveau européen.
ÉCONOMIE	★ Réduction des factures énergétiques et augmentation du pouvoir d'achat des citoyens.

Légende : ★★★ Impact élevé **;** ★★ Impact moyen **;** ★ Impact faible **;** ☮ Pas d'impact

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	**Objectif 15 : Vie terrestre** **Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser les processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.**

5. Localisation et statut

A définir selon les opportunités. La localisation envisagée serait le long de la N4.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Nassogne.
- **Partenaire :** IDELUX Projets publics.

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais non prioritaire, le plaçant ainsi en lot 2.

État du dossier

Comme il est précisé dans la description du projet, la commune de Nassogne a pour objet d'implanter plusieurs éoliennes sur son territoire. Ce parc éolien va constituer la première étape de ce projet.

Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

Planification

Sans objet.

Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Un partenariat public-privé doit être envisagé pour la bonne réalisation du projet.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Placement d'un électrolyseur	1	Commune de Nassogne

Indicateur de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Nombre d'utilisateurs bénéficiant de la chaleur qui résulte de la compression	2	Commune de Nassogne

9. Communication



Rappel – Enjeu transversal : Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

10. Annexes

Sans objet.

Fiche n°M-2.07
Priorité : Lot 2
Projet matériel

PROTECTION ET VALORISATION DE LA RESSOURCE EN EAU COMMUNALE

1. Description du projet

Le projet vise à protéger et à valoriser la ressource en eau communale. En effet, la commune de Nassogne gère l'exploitation et la distribution de l'eau sur son territoire, avec des captages dans une majorité des villages.

Plusieurs actions participeraient à la protection et la valorisation de cette ressource locale, à savoir :

- La création d'un nouveau château d'eau et réservoir d'eau ;
- L'organisation de formations continues pour les fontainiers ;
- La mise en place de compteurs intelligents assortie d'une sensibilisation des habitants à leur consommation et à la richesse de cette ressource.

Notons qu'un nouveau réservoir d'eau est en cours de réflexion sur le dessus de Nassogne. Le château d'eau actuel ne serait plus utilisé, permettant ainsi une mise en valeur de l'édifice et de la place de l'étang.

2. Justification du projet

La commune de Nassogne souhaite s'inscrire dans une démarche de « Smart city ». L'une des dimensions d'une commune smart est son aspect environnemental à travers plusieurs critères : (1) englober la gestion réfléchie et durable des ressources naturelles et patrimoniales ; (2) utiliser et produire des énergies vertes et renouvelables ; (3) utiliser des nouvelles technologies dans la gestion des ressources (énergie, air, eau, déchets, etc.).

Étant le gestionnaire du réseau de distribution d'eau, la protection et valorisation de la ressource a tout son sens.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Continuer à apporter des solutions durables aux enjeux environnementaux et écologiques**
Objectif stratégique spécifique	Préserver les éléments naturels et patrimoniaux (eau, forêt, paysages, etc.) qui font la richesse reconnue du territoire
Enjeu transversal	**Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire**
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer une information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 :** Être une Commune dotée d'un environnement et d'un cadre de vie agréables favorisant le vivre-ensemble et répondant aux enjeux du développement durable en rationalisant ses propres consommations et en développant des mesures au bénéfice des ménages.
- **Schéma de Développement Communal (SDC) :** Un cadre de vie de grande qualité, des patrimoines à préserver et à partager – Des ressources naturelles à gérer avec parcimonie.
- **Pays de Famenne – Horizon 2025 :** Préserver les qualités famennoises du cadre de vie du Pays de Famenne.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★ Aspect social renforcé par l'organisation de formations à destination de fontainiers.
ENVIRONNEMENT	★★★ Protection et valorisation d'une ressource locale.
ÉCONOMIE	★ Réduction des coûts de fonctionnement liés à la gestion de l'eau.

Légende : ★★★ Impact élevé **;** ★★ Impact moyen **;** ★ Impact faible **;** ☮ Pas d'impact

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	**Objectif 15 : Vie terrestre** **Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser les processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.**

5. Localisation et statut

Sans objet.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Nassogne.
- **Partenaire :** IDELUX Eau.

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais non prioritaire, le plaçant ainsi en lot 2.

État du dossier

Le territoire dispose d'un château d'eau à Nassogne, à proximité de la place de l'étang. N'étant plus aux normes/des travaux devant être réalisés, le projet vise à réaliser une nouvelle structure. La fonction du château d'eau actuel sera à revoir d'ici quelques années.

De plus, la commune de Nassogne réalise une cartographie de son réseau d'eau.

Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

Planification

Sans objet.

Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Sans objet.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Création d'un nouveau château d'eau et réservoir d'eau	1	Commune de Nassogne
Nombre de formations organisées à destination des fontainiers	2 par an	Commune de Nassogne

Indicateur de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Nombre de résolutions de problèmes identifiés (fuites dans le réseau, etc.)	3 par an	Commune de Nassogne

9. Communication



Rappel – Enjeu transversal : Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

10. Annexes

Sans objet.

Fiche n°M-2.08
Priorité : Lot 2
Projet matériel

RÉALISATION D'AMÉNAGEMENTS EN FAVEUR DE LA NATURE ET DE LA BIODIVERSITÉ

1. Description du projet

Le projet vise à réaliser des aménagements en faveur de la nature et de la biodiversité à travers plusieurs actions :

a) Création d'un réseau de mares :

En lien avec son Plan Communal du Développement de la Nature (PCDN), la commune de Nassogne a pour projet de créer un réseau de mares sur l'ensemble du territoire afin que les amphibiens puissent s'y développer. Ce réseau peut être envisagé sur des terrains communaux ou sur des terrains privés. Toutes les espèces présentes sur la commune ou à proximité sont visées. Une action plus ciblée sera menée sur une espèce « en régression » et « peu exigeante » au niveau du plan d'action, à savoir l'alyte (ou crapaud accoucheur).

L'intérêt de ce projet est d'améliorer le statut de conservation des populations de batraciens et de développer la faune et la flore des milieux aquatiques.

La commune est déjà bien engagée dans cette action. En effet, dans le cadre d'une convention « mares agricoles » en partenariat avec Natagora, 22 mares sur l'ensemble du territoire ont été créées en 2021. D'autres mares verront le jour en 2022. A travers ce projet inscrit dans le cadre du Programme Communal de Développement Rural (PCDR), il s'agit d'impulser et d'encourager la création de mares sur la commune.

b) Renforcement du réseau de haies :

Afin de développer la biodiversité sur le territoire, la commune de Nassogne a pour projet de renforcer son réseau de haies.

Cette action s'inscrit dans le projet régional « Yes We Plant », consistant à planter 4.000 kilomètres et 1 million d'arbres en Wallonie d'ici la fin de la législature. La commune a déjà initié de nombreuses plantations. En effet, dans le cadre d'un projet de restauration écologique initié par le PCDN, 607 mètres de haies double rangs ont été plantés sur la parcelle communale de vente d'herbe au lieu-dit des Chauches à Nassogne en janvier 2022. Ce projet de restauration en zone Natura 2000 vise un habitat de nidification pour la pie grièche écorcheur et des couloirs de chasse pour les chauves-souris forestières, déjà présentes sur le site.

Ainsi, comme pour l'action précédente, il s'agit d'encourager ce type d'initiatives afin de renforcer le réseau communal de haies.

c) Aménagement des sites d'intérêt écologique :

L'action vise à aménager des sites d'intérêt écologique. Dans le du PCDN, 4 sites d'intérêt écologique ont été identifiés sur des parcelles communales en vue d'une restauration, à savoir :

Site n°1 : Le Sausset à Bande



Figure 4 : Ensemble de prairies sèches à humides du Sausset (Bande)

Le site se compose d'un ensemble de prairies sèches à humides, parfois paratourbeuses, de zones de sources et d'éléments bocagers. Les pratiques agricoles semblent restées assez extensives. On y trouve : *Anthoxanthum odoratum, Caltha palustris, Galium palustre, Myosotis scorpioides, Lychnis flos-cuculi, Carex ovalis, Trifolium medium, Ranunculus acris, Rumex acetosa, Valeriana repens, Cardamine pratensis, Lotus pedunculatus*... Dans les zones plus sèches, se développent *Medicago lupulina, Crepis biennis, Centaurea jacea subsp.grandiflora* et *Leucanthemum vulgare*. A côté, il reste des éléments de bocages et des prés à crépis des prés (*Crepis biennis*).

Les actions à mener sont la mise en place de mesures agroenvironnementales pour la zone humide et les prés maigres, la plantation de haies en périphérie et le creusement d'une mare.

Notons que la gestion du site sera très probablement déléguée à Natagora au travers d'une convention de gestion en réserve naturelle.

Site n°2 : Arboretum à Forrières

Le site se compose d'un arboretum en adret sur schistes et calcoschistes, malheureusement envahi par de nombreux robiniers faux-acacia (*Robinia pseudacacia*). Il compte la présence d'une petite pelouse schisteuse à serpolet commun (*Thymus pulegioides*) et silène penché (*Silene nutans*), recolonisée par le prunellier (*Prunus spinosa*) et l'invasif, cerisier tardif (*Prunus serotina*).

Deux espèces invasives y sont recensées : robinier faux-acacia (*Robinia pseudacacia*), cerisier tardif (*Prunus serotina*).

Les actions à mener sont de poursuivre l'entretien et l'aménagement du site, de détruire les plantes invasives et de débroussailler la pelouse schisteuse. Les réflexions étant toujours en cours, sa rénovation sera menée en collaboration avec un groupe de bénévoles du PCDN, l'Office Communal du Tourisme et le DNF.

Le projet « Contribution à la valorisation touristique du massif forestier » inscrit également une action à l'Arboretum de Forrières, à savoir la création de parcours thématiques.

Site n°3 : Au Laveû à Grune



Figure 5 : Mégaphorbiaie à iris jaune au Laveû



Figure 6 : Plan d'eau dans les zones de mégaphorbiaies

Le site se compose d'un ensemble d'aulnaies, de mégaphorbiaies et de mares creusées. On y trouve reine-des-prés (*Filipendula ulmaria*), crépis des marais (*Crepis paludosa*), iris jaune (*Iris pseudacorus*), laîche pendante (*Carex pendula*) ;

Le site présente des faciès d'abandon qui peuvent être intéressants en soi mais sont à surveiller afin d'éviter une dégradation de l'état de conservation des habitats biologiques et son éventuel impact négatif sur certaines espèces de la faune. A priori, il serait utile de faucher les mégaphorbiaies afin d'éviter leur enrichissement en matières organiques.

Notons que la gestion du site sera très probablement déléguée à Natagora au travers d'une convention de gestion en réserve naturelle.

Une fiche-projet a été réalisée par Natagora pour rénover la rénovation du Ry d'Eure via le subside BiodiverCité. Sa restauration complète portera sur la restauration de deux mares, la restauration du panneau d'entrée, la restauration des panneaux créés par les enfants de l'école voisine, l'élimination des plantes envahissantes non indigènes, le ramassage des débris et des déchets divers, et la création d'un tas de bois. L'objectif principal est de restaurer le site en collaboration avec la commune, le comité de village et les enfants de l'école de manière à conscientiser les populations

locales à l'importance des zones humides qui sont souvent mal perçues et de l'importance de leur protection pour la biodiversité et pour protéger des aléas d'inondations.

Site n°4 : Les Marcottes à Grune



Figure 7 : Aspect du site Les Marcottes avec sa mégaphorbiaie et les recolonisations ligneuses à base de saules



Figure 8 : Plan d'eau partiellement envahi par les massettes et entouré de massifs arbustifs

Le site se compose de parcelles d'anciennes prairies de fauches et bosquets acquises par la commune de Nassogne dans le cadre des échanges de terres compensatoires dans le cadre des remembrements ruraux réalisés dans les années 1980. Actuellement, le site abrite une grande mare en voie d'atterrissement avec massette à larges feuilles (*Typha latifolia*), une mégaphorbiaie à scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*) et angélique sauvage (*Angelica sylvestris*) en amont en voie d'envahissement périphérique par les prunelliers (Prunus spinosa) et centrale par les saules à oreillettes (*Salix aurita*).

Les actions à mener sont de limiter l'envahissement des zones marécageuses par les ligneux, de limiter la recolonisation ligneuse périphérique au plan d'eau et envisager son maintien sur le long terme en recreusant sur les parties envasées et en éliminant une partie des massettes. Les massettes excédentaires pourraient notamment être utilisées pour planter des dispositifs épuratoires avec filtres plantés ou lagunage. Ce site mérite une réflexion plus profonde en termes de gestion écologique par l'élaboration d'un plan de gestion tenant compte de la biodiversité présente pour l'instant méconnue (inventaires plus complets à réaliser avant de proposer les mesures plus précises d'un plan de gestion).

Notons que la gestion du site sera très probablement déléguée à Natagora au travers d'une convention de gestion en réserve naturelle.

2. Justification du projet

Le territoire de la commune de Nassogne se caractérise par un environnement naturel de qualité (4 sites Natura 2000, 3 réserves naturelles domaniales, 5 réserves naturelles privées non agréées et 31 sites de grand intérêt biologique). Le caractère rural, la nature géologique variée, les vastes massifs forestiers ou encore les milieux humides participent au patrimoine naturel reconnu. Les habitants s'accordent sur la nécessité de le préserver et de renforcer davantage la biodiversité.

Depuis de nombreuses années, la commune de Nassogne accorde une place de choix à son environnement naturel qu'elle entend bien protéger et valoriser, au départ par l'engagement d'une éco-conseillère puis par la mise en place d'un « Groupe Nature » citoyen et enfin, via la mise en place de son PCDN. Citons à titre d'exemples les actions déjà réalisées :

- Plantation de haies sur des parcelles communales ;
- Organisation de cycles d'ateliers sur la création et l'exploitation d'un potager bio ;
- Organisation annuelle de la semaine de l'arbre ;
- …

Il apparaît nécessaire de poursuivre les actions en ce sens via de nouveaux aménagements en faveur de la nature et de la biodiversité.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Continuer à apporter des solutions durables aux enjeux environnementaux et écologiques**
Objectif stratégique spécifique	Préserver les éléments naturels et patrimoniaux (eau, forêt, paysages, etc.) qui font la richesse reconnue du territoire
Enjeu transversal	**Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire**
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer une information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 :** Être une Commune dotée d'un environnement et d'un cadre de vie agréables favorisant le vivre-ensemble et répondant aux enjeux du développement durable en rationalisant ses propres consommations et en développant des mesures au bénéfice des ménages.
- **Schéma de Développement Communal (SDC) :** Un cadre de vue de grande qualité, des patrimoines à préserver et à partager – Des paysages diversifiés, atouts et fierté de la commune ; Un milieu naturel riche à protéger et à renforcer.
- **Plan Communal du Développement de la Nature (PCDN).**
- **Pays de Famenne – Horizon 2025 :** Préserver les qualités famennoises du cadre de vie du Pays de Famenne.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★ Rôle exemplatif de la commune de Nassogne en matière environnementale – Incitation des citoyens à la création de mares
ENVIRONNEMENT	★★★ Préservation des ressources du territoire – Conditions favorables au développement de la biodiversité – Maintien de la qualité paysagère et écologique du territoire.
ÉCONOMIE	★ Retombées indirectes via l'activité touristique.

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☮ Pas d'impact

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	**Objectif 15 : Vie terrestre** **Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser les processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.**

5. Localisation et statut

La localisation des actions « Création d'un réseau de mares » et « Renforcement du réseau de haies » est à définir.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Nassogne.
- **Partenaires :** PCDN, Natagora, Natagriwal, agriculteurs, DNF, Office Communal du Tourisme.

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Notons au préalable que le projet est également placé en lot 0. En effet, dans le cadre du PCDN, plusieurs actions en faveur de l'environnement et la nature ont été réalisées ou sont en cours de réalisation (cf. Description du projet/État du dossier).

Amené à être poursuivi durant la réalisation du PCDR, et étant important à renforcer, il figure aussi en lot 1. Cette programmation permet de garantir une certaine continuité du projet.

État du dossier

Le PCDN est issu des réflexions du « Groupe Nature » créé en 2012, dans le contexte de la précédente opération de développement rural. L'objectif du groupe était d'encourager les habitants de Nassogne à participer dans la valorisation et la protection de leur patrimoine naturel.

La commune de Nassogne a choisi de les appuyer en se lançant dans la dynamique d'un PCDN en 2014. L'objectif de ce plan est de réaliser des projets autour de la nature et de la biodiversité. Dès lors, un plan d'actions a été établi et initie de nombreuses initiatives depuis sa création.

A titre d'exemples, citons les actions suivantes en lien avec le projet :

- Plantation de haies sur des parcelles communales : 607 mètres en janvier 2022 au lieu-dit des Chauches à Nassogne ;
- Organisation annuelle de la semaine de l'arbre : la thématique de la semaine de l'arbre en 2022 portera sur les haies ;
- Organisation de cycles d'ateliers sur la création et l'exploitation d'un potager bio ;
- …

De plus, la restauration du site « Au Laveû » à Grune a fait l'objet d'une fiche-projet dans le cadre du subside BiodiverCité, réalisée par Natagora.

Programme des travaux et/ou aménagements

- Inventaire des lieux possibles ;
- Réalisation des plantations/création des mares.

Planification

Sans objet.

Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Il sera nécessaire d'entretenir les sites et de veiller à leur bonne gestion.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Nombre de mares créées	2 par an	Commune de Nassogne
Nombre de haies plantées	100 mètres par an	Commune de Nassogne
Nombre de sites écologiques aménagés	4	Commune de Nassogne

Indicateur de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Création de nouvelles réserves naturelles	2	Commune de Nassogne

9. Communication



<u>Rappel – Enjeu transversal :</u> Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

10. Annexes

Sans objet.

Fiche n°M-2.09
Priorité : Lot 2
Projet matériel

AMÉNAGEMENT DE CHEMINEMENTS LENTS ENTRE LES VILLAGES

1. Description du projet

Le projet vise à aménager des cheminements lents afin de relier l'ensemble des villages. Plusieurs idées ont émergé lors d'une rencontre thématique[4] « Mobilité douce ».

Le tableau ci-dessous recense l'ensemble des idées émises, classées par village :

Nassogne	▪ Chemin du Grand feu – Laid trou pour éviter la route régionale ; ▪ Chemin des Traineaux vers la rue des Champs, à rouvrir pour éviter la route régionale ; ▪ Liaison entre le Mémorial des Anglais et le chemin de la Diglette ; ▪ Liaison entre la rue de Coumont et la rue des Champs à Nassogne ; ▪ Liaison entre Blanche Eau et Inzofales pour faire une boucle sur Nassogne ;
Chavanne	▪ Liaison entre l'école de Chavanne et les Espèches, le long de la route régionale N856 ; ▪ Liaison entre les Espèches et l'école de Chavanne, via les Haies Bellots (Chemin des Abeilles) ; ▪ Liaison de Chavanne vers Ambly en évitant la régionale N896 ; ▪ Aménagements de sécurité routière pour la traversée de la N856 ▪ Réaménagement du gué à Chavanne ; ▪ Sécurisation de la liaison Chavanne – Charneux par la rue Blanche Fontaine ; ▪ Réaménagement du chemin de la Hedrée entre Chavanne et la route régionale, pour ensuite continuer vers Ambly (via Petit Foi) ;
Charneux	▪ Réouverture du chemin au bout de la route de Nolaumont jusqu'à la route de Roy à Charneux ;
Harsin	▪ Réaménagement de la petite route qui longe la N4, côté Harsin ;
Mormont	▪ Chemin des Flamands vers le Fourneau Saint-Michel ;
Ambly	▪ Prolongation du chemin du Stokè à Ambly ; ▪ Liaison entre Ambly et Grune depuis Fer, le long du Tier des Renards, pour rejoindre la route Harsin – Nassogne ; ▪ Liaison entre Ambly et Nassogne, via le bois d'Ambly et Derrière le Bois, pour rejoindre le cimetière de Nassogne ; ▪ Liaison entre Stokè et Tiboumont près d'Ambly, pour rejoindre la route Harsin-Nassogne ; ▪ Liaison entre Ambly et Nassogne : poursuite de l'aménagement au bout de la rue de la Prée jusqu'à la route régionale Nassogne-Ambly (via le bois d'Ambly), puis sécurisation de la route vers Nassogne, via le cimetière ou la route régionale ;

[4] Réunion thématique ayant associé les membres de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR), les membres du Collège communal, le Chef du service Travaux de la commune de Nassogne, un membre de la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM), un membre de la Commission Forêt et plusieurs citoyens.

	▪ Réouverture du chemin depuis le cimetière jusqu'à la route régionale N889 et sécurisation de la route vers la Chavée à Forrières ; ▪ Sécurisation de la route « des deux bancs » (rue de l'école) entre Ambly et Forrières ;
Grune	▪ Liaison du Laid Trou vers Grune ; ▪ Liaison de Grune vers Marche-en-Famenne, en évitant les routes régionales : près d'Harsin, prolonger la route du Petit Foi et rejoindre Hargimont par la rive gauche de la Wamme ; ▪ Liaison de Grune à Charneux : de Grune, descendre par le moulin, passer sous la N4, monter vers Chefneufays et redescendre sur Charneux (itinéraire de loisirs) ; ▪ Liaison de Grune à Bande : de Grune, prendre la rue Au-delà de l'Eau, traverser la N4 (tunnel ou pont) et poursuivre vers Bande ; ▪ Liaison de Grune à Nassogne ; ▪ Aménagement de l'allée des Tilleuls pour les vélos à Grune
Forrières	▪ Sécurisation de l'accès vers la gare de Jemelle via la grand-route à Forrières ; ▪ Réfection de la route du Ronchi vers Lesterny à Forrières ; ▪ Réfection du sentier qui va de l'école vers l'Institut médico-pédagogique, la Famennoise… et ouverture d'un accès pour revenir sur la place du village ;
Bande	▪ Entretien de l'ensemble du réseau de points nœuds et des promenades balisées à Bande, notamment la promenade de la Pisserotte (de la rue du Tahée au Petit Ty) ; ▪ Sécurisation de la Grand-rue, de la rue Tahée et du carrefour avec la N4 à Bande.

2. Justification du projet

La commune de Nassogne dispose actuellement de plusieurs aménagements de mobilité douce. Toutefois, ces aménagements existants concernent majoritairement le réseau de promenades balisées, à vocation de loisirs.

Un manque d'aménagements favorisant la mobilité piétonne et cyclable à vocation utilitaire a été soulevé. L'aménagement de cheminements lents entre les villages permettrait de lever la dépendance à la voiture, fortement constatée sur la commune de Nassogne.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Conforter la qualité de vie au sein des villages**
Objectif stratégique spécifique	Aménager et mettre en valeur les cœurs de village tout en renforçant la mobilité douce
Enjeu transversal	**Améliorer la communication depuis er vers le citoyen et entre acteurs du territoire**
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer une information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 :** Être une Commune où l'on circule facilement en toute sécurité, et selon un ensemble varié de mode de déplacement.

- **Schéma de Développement Communal (SDC) :** Une Commune où il fait bon habiter – Une mobilité multimodale.
- **Plan Intercommunal de Mobilité (PICM) :** Rendre les déplacements à pied attractifs – Mise en place d'un réseau cohérent et efficace au quotidien.
- **Pays de Famenne – Horizon 2025 :** Rassembler le territoire.
- **Audit Wallonie cyclable[5].**

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★★ Renforcement de la convivialité par la mise à disposition de lieux de détente et de promenade.
ENVIRONNEMENT	★★★ Découverte du territoire communal et de ses richesses par les déplacements doux non polluants.
ÉCONOMIE	★★ Renforcement de l'attractivité touristique, commerciale et économique avec des retombées directes et indirectes pour la commune.

Légende : ★★★ Impact élevé **;** ★★ Impact moyen **;** ★ Impact faible **;** ☮ Pas d'impact

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	**Objectif 11 – Villes et communautés durables :** **Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

Cf. Description du projet et annexe.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Nassogne.
- **Partenaires :** Maison du Tourisme Famenne-Ardenne, Office Communal du tourisme.

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais non prioritaire, le plaçant en lot 2.

[5] Un audit Wallonie cyclable a été réalisé en janvier 2022, présentant un rapport final et des propositions d'actions sur la demande cycliste, la coordination de la politique cyclable, les moyens financiers et humains nécessaires, la promotion et les services, l'accompagnement au changement, le réseau cyclable, l'offre en stationnement et le monitoring pour la commune de Nassogne.

L'ordre de priorité devra, au travers d'un outil de participation citoyenne, être établi selon une grille de critères préalablement établie et débattue.

État du dossier

En novembre 2019, s'est tenue une rencontre thématique « Mobilité douce », mobilisant de nombreux acteurs (Cf. note de bas de page – p.1). Ce travail citoyen avait pour objectif : « Comment penser autrement la mobilité au cœur et entre les villages ? » et a permis d'identifier de nombreux tronçons.

Programme des travaux et/ou aménagements

- Appel d'offre pour la réalisation de l'étude technique ;
- Choix du bureau d'étude ;
- Réalisation de l'étude technique qui comporte l'analyse de la situation existante ainsi que les mesures d'aménagement à mettre en place et une cartographie ;
- Réalisation des travaux de voirie, de marquage au sol, de sécurisation et de balisage.

Planification

Priorisation des différents tronçons préalablement à la réalisation des travaux.

Démarches administratives à réaliser

Obtention des autorisations éventuellement nécessaires (permis).

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Afin d'assurer le bon usage et la pérennité du projet, il faudra veiller à la bonne qualité du revêtement des cheminements.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Réalisation de liaisons douces	3 tronçons par an	Commune de Nassogne

Indicateur de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Organisation d'évènements empruntant les liaisons douces créées	1 par an et par liaison	Commune de Nassogne et partenaires touristiques

9. Communication



<u>Rappel – Enjeu transversal :</u> Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

10. Annexes

L'annexe située sur la page suivante retrace les propositions issues du travail citoyen de novembre 2019.

Figure 9 : Propositions issues du travail citoyen



Fiche n°M-2.10
Priorité : Lot 2
Projet matériel

AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DU CENTRE DE FORRIÈRES

1. Description du projet

En attendant le réaménagement global de la voirie régionale par le SPW Mobilité et Infrastructures, le projet vise à aménager la traversée du centre de Forrières jusqu'à la route d'Ambly, à travers plusieurs aménagements légers, visant notamment à l'embellissement de la traversée du village :

- Aménagement de passages piétons dans le cœur de village, particulièrement nécessaires face à la place de l'étang, à la rue de Jemelle près de l'arrêt de bus et face à la maison de village ;
- Placer des barrières jaunes (ou autre aménagement voyant et visible) le long de la maison de village et de l'école pour bien identifier la zone 30 ;
- Mettre en place une signalétique au sol pour les cyclistes (de type marquage au sol) pour toute la traversée du village ;
- Résoudre la question du stationnement, notamment pour les jours de marché. Une proposition a été de créer de nouvelles places sur la partie « avant » de la zone du terrain de football ;
- Aménager un parking pour poids lourds sur la zone en avant du pont de chemin de fer ;
- Déplacer et/ou sécuriser les arrêts de bus suivants :
 - Déplacer l'arrêt devant l'Estaminet devant l'ancien presbytère ;
 - Sécuriser l'arrêt de bus situé au croisement de la rue des Alliés et de la rue de Jemelle ;
 - Sécuriser l'arrêt de bus situé au croisement de la route d'Ambly et de la rue des Alliés.

En attendant le futur réaménagement des trottoirs, des aménagements légers seront réalisés pour faciliter les déplacements doux, en faisant notamment des raccords aux endroits nécessaires dans les hauteurs des revêtements de sol, par exemple.

Notons aussi que le réseau de chaleur touchant la rue des Alliés entre la gare et la rue de Jemelle, la possibilité d'aménagement est à prévoir dans le même temps.

2. Justification du projet

Les consultations villageoises ont fait remarquer la vitesse excessive sur la traversée de Forrières, renforçant ainsi le sentiment d'insécurité des usagers. Bien qu'il s'agisse d'une voirie régionale, la commune de Nassogne pourrait mettre en place divers aménagements en vue d'embellir l'espace, réduire la vitesse au cœur du village et ainsi, renforcer la qualité de vie sur la commune.

De plus, le village de Forrières est situé à un carrefour de deux voiries régionales importantes qui influencent son trafic. Au fil du temps, ces voiries ont été modifiées, améliorées pour les motorisés, au détriment des usagers lents (piétons et cyclistes).

Un fort sentiment d'insécurité s'est installé chez les villageois. En effet, vu la topographie particulière (pente), la largeur et le revêtement asphalté de la voirie, le trafic automobile roule à une vitesse élevée dans toute la traversée de Forrières malgré la sinuosité de la voirie. Forrières n'est plus un lieu villageois où il fait bon vivre, rencontrer l'autre, cheminer facilement, mais il est devenu une traversée d'agglomération dangereuse, insécurisée pour les habitants et un lieu peu convivial, excepté sur la nouvelle place. Il est donc important de recréer une convivialité au sein du village ainsi qu'un espace-rue partagé par tous : automobiles, piétons et cyclistes.

D'autres projets inscrits dans le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) se situent au cœur de Forrières, en lien avec l'aménagement de la traversée. S'inscrivant dans un périmètre global, l'ensemble des aménagements prévus devront être pensés dans le même temps, notamment pour :

- La création d'un réseau de chaleur « bois » ;
- L'aménagement des abords de la maison de village et de l'école communale ;
- La création d'une halle polyvalente ;
- L'aménagement d'un cheminement doux qui longe le site de l'Institut médico-pédagogique par la rue de la Forge.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Conforter la qualité de vie au sein des villages**
Objectif stratégique spécifique	Aménager et mettre en valeur les cœurs de village tout en renforçant la mobilité douce
Enjeu transversal	**Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire**
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer une information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 :** Être une Commune dotée d'un environnement et d'un cadre de vie agréables favorisant le vivre-ensemble et répondant aux enjeux du développement durable en rationalisant ses propres consommations et en développant des mesures au bénéfice des ménages.
- **Plan Intercommunal de Mobilité :** Améliorer le cadre de vie.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★★★ Prise en considération de tous les usagers de l'espace public.
ENVIRONNEMENT	★★★ Amélioration du cadre de vie des habitants.
ÉCONOMIE	★★ Impacts économiques indirects liés à la sécurisation des abords des établissements commerciaux et des services (augmentation de la fréquentation).

Légende : ★★★ Impact élevé **;** ★★ Impact moyen **;** ★ Impact faible **;** ☮ Pas d'impact

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	**Objectif 11 – Villes et communautés durables :** **Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

- **Localisation :** Forrières.
- **Statut de propriété :** Voirie régionale.
- **Statut au plan de secteur :** Zone d'habitat à caractère rural.

Figure 10 : Localisation de la traversée de Forrières



L'aménagement se situera le long de la voirie régionale. Le périmètre précis doit encore être défini.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Nassogne.
- **Partenaires :** ATEPA-FRW, SPW Mobilité et Infrastructures.

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais non prioritaire, le plaçant ainsi en lot 2. Son réaménagement global ne peut être organisé à court terme (dans les 3 ans). En effet, les problèmes liés aux impétrants (dont les égouts) doivent être solutionnés dans un premier temps avant d'envisager sa réfection totale.

État du dossier

- Organisation d'une rencontre thématique « Cœur de village » en septembre 2019 ;
- Organisation d'une Commission Locale de Développement Rural (CLDR) en septembre 2021 ayant pour objet l'étude du cœur du village de Forrières, avec une visite de terrain.

Programme des travaux et/ou aménagements

- Consultation des riverains et de la CLDR ;
- Concertation avec la police et l'Institut Belge pour la Sécurité Routière (IBSR) ;
- Organisation d'une réunion avec les services compétents de la Région wallonne ;
- Désignation d'un auteur de projet ;
- Étude (permis, cahier des charges…) ;
- Réalisation des travaux.

Planification

A définir en fonction des consultations et concertations.

Démarches administratives à réaliser

- Obtention des permis nécessaires à la bonne réalisation du projet (permis) ;
- Collaboration et autorisation du SPW Mobilité et Infrastructures pour les aménagements.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Sans objet.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Nombre d'actions d'aménagement	5	Commune de Nassogne

Indicateur de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Diminution du nombre d'automobiles sanctionnés pour dépassement de vitesse	- 25%	Police

9. Communication



Rappel – Enjeu transversal : Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

10. Annexes

Sans objet.

Fiche n°M-2.11
Priorité : Lot 2
Projet matériel

ACQUISITION ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA MAISON DE VILLAGE DE MASBOURG

1. Description du projet

Le projet vise à acquérir et aménager les abords de la maison de village à Masbourg.

Les consultations villageoises ont fait émerger plusieurs idées d'aménagement, à savoir :

- Mettre en place un abri permanent accolé à la salle de village, entre la fenêtre et la porte d'entrée ;
- Racheter le verger ;
- Aménager l'aire de jeux ;
- Ajouter des bancs ;
- Créer des parkings.

2. Justification du projet

Le village de Masbourg dispose d'une maison de village. Apparaissant comme un réel atout aux yeux des habitants, les consultations villageoises ont fait émerger un manque d'aménagement aux abords de l'infrastructure. L'aménagement d'une aire de jeux ou d'un verger contribuerait au développement de la convivialité au sein du village.

Notons que le terrain n'appartient pas la commune. La première étape du projet visera à acquérir le terrain sur lequel la maison de village de village se trouve. Ainsi, en cas de changement de statut de propriété, un espace public aux abords pourrait y voir le jour.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Conforter la qualité de vie au sein des villages**
Objectif stratégique spécifique	Aménager et mettre en valeur les cœurs de village tout en renforçant la mobilité douce
Enjeu transversal	**Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire**
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer une information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 :** Être une Commune dotée d'un environnement et d'un cadre de vie agréables favorisant le vivre-ensemble et répondant aux enjeux du développement durable en rationalisant ses propres consommations et en développant des mesures au bénéfice des ménages.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★★★ Aménagement d'un lieu de convivialité et de rassemblement favorable à l'organisation d'activités et au développement des associations.
ENVIRONNEMENT	★★★ Positionnement du projet favorable aux déplacements lents concourant au pilier environnemental du développement durable.
ÉCONOMIE	☮ Le projet n'a pas d'impact économique particulier.

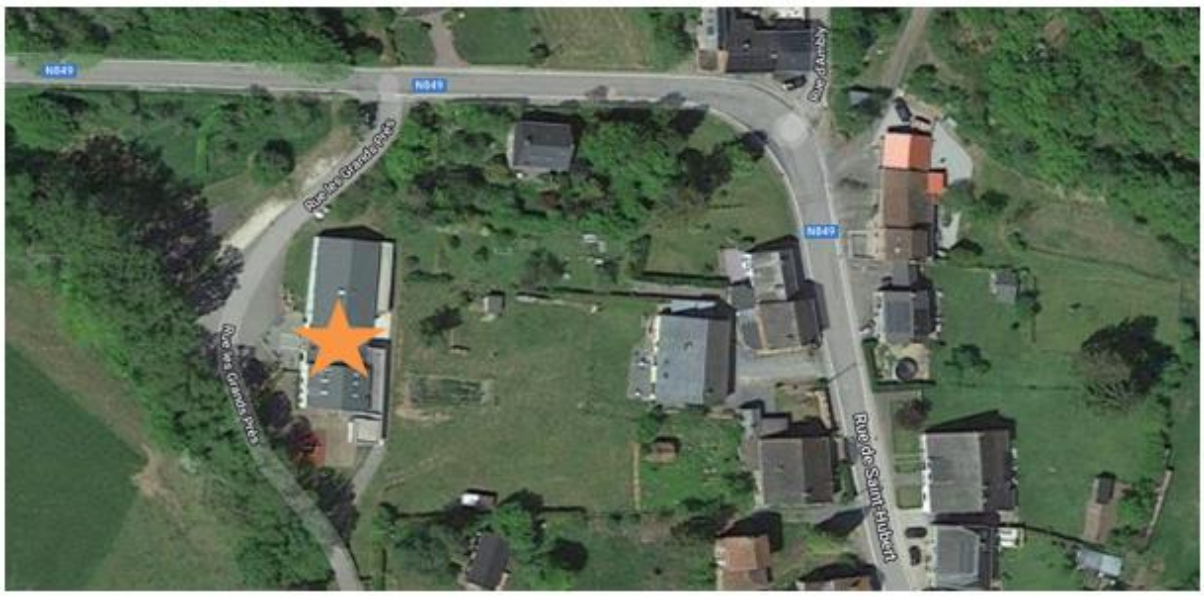
Légende : ★★★ Impact élevé **;** ★★ Impact moyen **;** ★ Impact faible **;** ☮ Pas d'impact

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	**Objectif 11 – Villes et communautés durables :** **Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

Figure 11 : Localisation du projet



- **Localisation :** Masbourg.
- **Statut de propriété :** Propriété privée.
- **Statut au plan de secteur :** Zone agricole.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Nassogne.
- **Partenaires :** ATEPA-FRW.

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais non prioritaire, le plaçant ainsi en lot 2.

État du dossier

Sans objet.

Programme des travaux et/ou aménagements

Le projet se fera en deux étapes :

- **Première étape :** Acquisition du terrain (vers le talus) sur lequel la maison de village de Masbourg se trouve ;
- **Deuxième étape :** Aménagement des abords de la maison de village.

Il faudra tenir compte des inondations et des réponses possibles lors de tout projet sur ce village.

Planification

- Consultation des riverains et de la CLDR ;
- Désignation d'un auteur de projet ;
- Étude (permis, cahier des charges…) ;
- Réalisation des travaux.

Démarches administratives à réaliser

Obtention des autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis).

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Sans objet.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Acquisition du terrain	1	Commune de Nassogne
Aménagement réalisé	1	Commune de Nassogne

Indicateur de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Activités se déroulant sur l'espace public	4 par an	Commune de Nassogne

9. Communication



Rappel – Enjeu transversal : Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

10. Annexes

Sans objet.

Fiche n°M-2.12
Priorité : Lot 2
Projet matériel

AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA MAISON DE VILLAGE ET DE L'ÉCOLE COMMUNALE DE FORRIÈRES

1. Description du projet

En lien avec le projet « Aménagement de la traversée du centre de Forrières » et le projet « Réaménagement des bâtiments actuels du Centre Public d'Action Sociale (CPAS) en un pôle économique », le projet vise à aménager les abords de la maison de village et de l'école communale de Forrières. L'objectif est de mieux signifier l'ensemble des fonctions et de mettre en place une cohérence d'ensemble dans les espaces extérieurs. Plusieurs aménagements ont été proposés :

- Prévoir des plantations devant la maison de village ;
- Mettre en avant l'arrêt de bus situé au croisement de la route d'Ambly et de la rue des Alliés ;
- Mettre un passage pour piétons en face de la maison de village ;
- Mettre des barrières jaunes (ou autre alternative voyante et visible) le long de la maison de village et de l'école pour bien identifier la zone 30.

Ces aménagements (arrêt de bus, passage pour piétons, barrières) étant situés sur la route régionale, il faudra ainsi envisager l'étude des deux fiches-projets (« Aménagement de la traversée du centre de Forrières » et « Aménagement des abords de la maison de village et de l'école communale de Forrières ») dans le même temps.

2. Justification du projet

Les consultations villageoises ont fait remarquer la vitesse excessive sur la traversée de Forrières, renforçant ainsi le sentiment d'insécurité des usagers et ne favorisant pas l'aspect convivial du cœur de village. Or, le village dispose d'équipements (maison de village, écoles) nécessitant des aménagements adaptés pour usagers faibles.

Ainsi, en lien avec la sécurisation de la traversée, la commune de Nassogne pourra mettre en place divers aménagements en vue d'embellir l'espace et ainsi, conforter la qualité de vie sur la commune. Un aménagement de ce type permettra notamment de renforcer la convivialité aux abords de la maison de village et de l'école. Les aménagements existants étant hétérogènes, le projet permettra de créer une cohérence d'ensemble en lien avec les différentes fonctions (écoles, maison de village, bâtiment abritant le CPAS). Le projet visera également une végétalisation de l'espace, les espaces actuels étant fort minéralisés. Seuls les abords immédiats de la maison de village sont végétalisés (espaces très réduits).

Soulignons également que l'espace situé à l'avant de la maison de village ainsi que la cour arrière du CPAS servent actuellement de parking.

D'autres projets inscrits dans le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) se situent au cœur de Forrières, en lien avec le projet d'aménagement des abords de la maison de village et de l'école communale. S'inscrivant dans un périmètre global, l'ensemble des aménagements prévus devront être pensés dans le même temps, notamment pour

- **La création d'un réseau de chaleur « bois » à Forrières :** Il faudra prendre en compte le tracé du réseau de chaleur pour les futurs aménagements.
- **Le réaménagement des bâtiments actuels du CPAS en un pôle économique :** Les bâtiments actuels sont amenés à changer de fonction à moyen/long terme. Il faudra ainsi tenir compte de la future fonction de ces bâtiments pour l'aménagement des abords.
- **L'aménagement d'un cheminement doux** qui longe le site de l'Institut médico-pédagogique par la rue de la Forge.
- **L'aménagement de la traversée de Forrières :** En effet, comme précisé précédemment, les aménagements prévus dans la fiche-projet (arrêt de bus, passage pour piétons, barrières) sont situés sur la route régionale.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Conforter la qualité de vie au sein des villages**
Objectif stratégique spécifique	Aménager et mettre en valeur les cœurs de village tout en renforçant la mobilité douce
Enjeu transversal	**Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire**
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer une information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 :** Être une Commune dotée d'un environnement et d'un cadre de vie agréables favorisant le vivre-ensemble et répondant aux enjeux du développement durable en rationalisant ses propres consommations et en développant des mesures au bénéfice des ménages.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★★★ Prise en considération de tous les usagers de l'espace public.
ENVIRONNEMENT	★★★ Amélioration du cadre de vie des habitants.
ÉCONOMIE	☮ Le projet n'a pas d'impact économique spécifique.

Légende : ★★★ Impact élevé **;** ★★ Impact moyen **;** ★ Impact faible **;** ☮ Pas d'impact

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	**Objectif 11 – Villes et communautés durables :** **Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

- **Localisation :** Forrières.
- **Statut de propriété :** Propriété communale et domaine régional pour les aménagements sur la route régionale.
- **Statut au plan de secteur :** Zone d'habitat à caractère rural.

Figure 12 : Localisation du projet



Cf. Justification du projet pour identifier les services et équipements concernés par le réaménagement.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Nassogne.
- **Partenaire :** ATEPA-FRW.

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais non prioritaire, le plaçant en lot 2.

État du dossier

- Organisation d'une rencontre thématique « Cœur de village » en septembre 2019 ;
- Organisation d'une Commission Locale de Développement Rural (CLDR) en septembre 2021 ayant pour objet l'étude du cœur du village de Forrières, avec une visite de terrain.

Programme des travaux et/ou aménagements

- Consultation des riverains, des enseignants et de la CLDR ;
- Organisation d'une réunion avec les services compétents de la Région wallonne ;
- Désignation d'un auteur de projet ;
- Étude (permis, cahier des charges…) ;
- Réalisation des travaux.

Planification

A définir.

Démarches administratives à réaliser

- Obtention des autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis) ;
- Collaboration et autorisation du SPW Mobilité et Infrastructures pour les aménagements sur la route régionale.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Sans objet.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Aménagement réalisé	1	Commune de Nassogne

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Proportion de l'espace public aménagé en espace de convivialité	Au moins 20 % du périmètre d'intervention	Commune de Nassogne
Activités se déroulant sur l'espace public	4 par an	Commune de Nassogne

9. Communication



Rappel – Enjeu transversal : Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

10. Annexes

Sans objet.

Fiche n°M-2.13
Priorité : Lot 2
Projet matériel

AMÉNAGEMENT DU CŒUR DE BANDE

1. Description du projet

Le projet consiste en l'aménagement de l'espace public situé au cœur du village de Bande pour améliorer sa convivialité, sa fonctionnalité et sa sécurité. L'aménagement sera adapté au contexte rural de la localité et favorisera la biodiversité.

Les grands principes d'aménagement sont :

- **Aménager l'espace public près de l'église de Bande :** Déplacer les bulles à verre sur le parking de l'école ; déplacer la bulle à vêtements à côté de l'arrêt de bus ; installer du mobilier urbain (une table de pique-nique, un banc et une poubelle) ; valoriser la vue sur la vallée ; prolonger l'ambiance « verdure » jusqu'au monument historique ; mettre une balustrade pour sécuriser le site.
- **Aménager l'espace vert situé rue de la Tahée :** Aménager un espace convivial, via l'installation de mobilier urbain (tables et bancs, bacs à fleurs, poubelles, panneaux de promenades). Cette partie du projet pourrait être reversée dans la gestion communale.
- **Aménager le triangle de verdure au bas de la Grand-Rue :** Installer des bancs et bacs à fleurs. Cette partie du projet pourrait être reversée dans la gestion communale.
- **Aménager la pelouse en haut du village de Bande.** Cette partie du projet pourrait être reversée dans la gestion communale.

2. Justification du projet

Le village de Bande est une localité très étendue et séparée du reste de la commune. Il manque d'un cœur convivial et d'un espace collectif central.

L'espace public près de l'église et à proximité de la maison de village est perçu comme un atout pour les habitants. En effet, il offre une belle vue sur la vallée. Il s'agit de l'un des paysages du village à mettre en valeur. Situé au carrefour de 4 rues, sa superficie est suffisante pour accueillir du mobilier urbain et aménagements conviviaux (table de pique-nique, banc, poubelle).

Les autres espaces cités précédemment méritent également d'être aménagés afin d'y renforcer la convivialité et créer un sentiment de continuité et d'unité dans l'espace public.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Conforter la qualité de vie au sein des villages**
Objectif stratégique spécifique	Aménager et mettre en valeur les cœurs de village tout en renforçant la mobilité douce
Enjeu transversal	**Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire**
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer une information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 :** Être une Commune dotée d'un environnement et d'un cadre de vie agréables favorisant le vivre-ensemble et répondant aux enjeux du développement durable en rationalisant ses propres consommations et en développant des mesures au bénéfice des ménages.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★★★ Développement et renforcement des espaces de rencontres et de convivialité dans le village.
ENVIRONNEMENT	★★★ Positionnement du projet favorable aux déplacements lents concourant au pilier environnemental du développement durable.
ÉCONOMIE	★ Renforcement de l'attractivité du village d'un point de vue touristique.

Légende : ★★★ Impact élevé **;** ★★ Impact moyen **;** ★ Impact faible **;** ☮ Pas d'impact

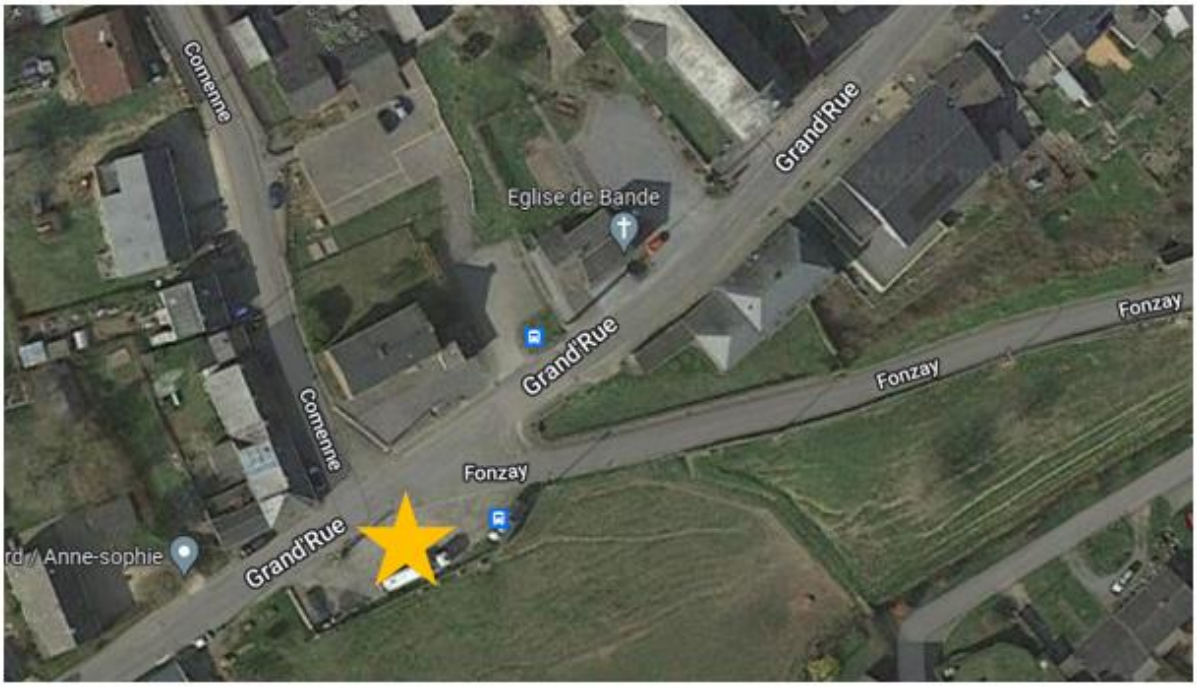
Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	**Objectif 11 – Villes et communautés durables :** **Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

- **Localisation :** Centre de village de Bande.
- **Statut de propriété :** Propriété publique.
- **Statut au plan de secteur :** Zone d'habitat à caractère rural.

Figure 13 : Localisation du projet



6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Nassogne.
- **Partenaire :** ATEPA-FRW.

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais non prioritaire, le plaçant ainsi en lot 2.

État du dossier

Sans objet.

Programme des travaux et/ou aménagements

- Coordination préalable des différents travaux ;
- Pose de revêtements divers en fonction de l'espace ;
- Réalisation des plantations ;
- Mise en place de mobilier urbain.

Planification

- Consultation des riverains et de la CLDR ;
- Désignation d'un auteur de projet ;
- Étude (permis, cahier des charges…) ;
- Réalisation des travaux.

Démarches administratives à réaliser

Obtention des autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis).

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Sans objet.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Aménagement du cœur de village	1	Commune de Nassogne

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Proportion de l'espace public aménagé en espace de convivialité	Au moins 20 % du périmètre d'intervention	Commune de Nassogne
Activités se déroulant sur l'espace public	3 par an	Commune de Nassogne

9. Communication



Rappel – Enjeu transversal : Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

10. Annexes

Sans objet.

Fiche n°M-2.14
Priorité : Lot 2
Projet matériel

RÉALISATION D'OPÉRATIONS FONCIÈRES EN VUE DE DÉVELOPPER LE LOGEMENT

1. Description du projet

En vue densifier l'habitat et permettre une accessibilité immobilière à tous, le projet vise à réaliser des opérations foncières sur la commune de Nassogne.

Les Fabriques d'Églises ont des terrains situés au cœur des villages, en zone d'habitat. La commune de Nassogne est demandeuse pour un échange de terrain. Des terrains seraient ainsi disponibles pour la création de logements communaux ou pour la mise en vente à des prix intéressants pour les jeunes ménages.

Une autre option serait d'acquérir des terrains à des privés en vue de développer du logement, en fonction d'opportunités.

2. Justification du projet

La commune de Nassogne connaît une pression foncière relativement importante, avec une hausse continue des prix de vente des maisons d'habitation ordinaire et des terrains à bâtir. Cette augmentation des prix peut nuire à l'accessibilité immobilière, notamment des jeunes ménages. Les habitants s'inquiètent de la difficulté d'accéder au logement. Des solutions innovantes doivent alors être proposées pour répondre aux besoins de tout public : jeunes ménages, familles monoparentales, etc.

L'échange de terrains auprès des Fabriques d'Églises permettrait d'offrir de nouvelles opportunités et de développer le logement sur le territoire.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Conforter la qualité de vie au sein des villages**
Objectif stratégique spécifique	Proposer des logements accessibles à tous en visant prioritairement les jeunes et les aînés
Enjeu transversal	**Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire**
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer l'information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Schéma de Développement Communal (SDC) :** Une commune où il fait bon habiter – Accueillir de nouveaux habitants, orienter l'urbanisation.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★★★ Diversification de l'offre en logements, favorisant le maintien des jeunes ménages sur le territoire.
ENVIRONNEMENT	★ Prise en compte des questions énergétiques.
ÉCONOMIE	★ Retombées indirectes économiques, notamment via les commerces locaux.

Légende : ★★★ Impact élevé **;** ★★ Impact moyen **;** ★ Impact faible **;** ☮ Pas d'impact

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	**Objectif 11 – Villes et communautés durables :** **Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

A définir selon les opportunités.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Nassogne.
- **Partenaire :** Fabriques d'Église.

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais non prioritaire, le plaçant ainsi en lot 2.

État du dossier

Sans objet.

Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

Planification

- Réalisation d'un cadastre des terrains appartenant aux Fabriques d'Église ;
- Échanges privilégiés avec les Fabriques d'Église ou à défaut, bail emphytéotique des terrains.

Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Sans objet.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Nombre d'opérations foncières réalisées	1 tous les 2 ans	Commune de Nassogne

Indicateur de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Nombre de logements créés	2 par opération	Commune de Nassogne

9. Communication



Rappel – Enjeu transversal : Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

10. Annexes

Sans objet.

Fiche n°M-2.15
Priorité : Lot 2
Projet matériel

CRÉATION D'UN SKATE-PARK

1. Description du projet

Le projet consiste à créer un skate-park équipé de 3 ou 4 modules et un revêtement en béton lissé de manière à limiter son impact sonore.

La création d'un skate-park a plusieurs intérêts. En effet, il promeut les activités sportives sur la commune de Nassogne, facilite l'organisation d'activités pour les jeunes et renforce la cohésion sociale entre eux.

Notons que la localisation du skate-park est encore à définir sur le territoire communal. Il est proposé de mettre en place un skate-park mobile afin d'expérimenter une telle infrastructure sur la commune, auprès des jeunes dans les villages. Une initiation est organisée à Forrières en juillet 2022 avec le Monkey Ride Skatepark Academy, qui propose un skatepark mobile avec des cours.

2. Justification du projet

Ce projet est issu d'une consultation auprès des jeunes de la commune, jugé prioritaire pour une majorité d'entre eux. Passionnés par le skate, ils aimeraient bénéficier d'une telle infrastructure pour éviter de pratiquer à des endroits inadéquats, au risque de dégrader les espaces publics et de provoquer des nuisances sonores.

Un projet de ce type permet de répondre à l'une des faiblesses pointée par le diagnostic partagé, à savoir le « peu d'activités et d'espaces d'accueil pour les jeunes ».

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Conforter la qualité de vie sur le territoire**
Objectif stratégique spécifique	Accentuer la cohésion sociale et intergénérationnelle
Enjeu transversal	**Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire**
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer une information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 :** Être une Commune qui assure le développement de sa jeunesse et propose une offre culturelle et sportive variée et accessible à tous.

- **Schéma de Développement Communal (SDC) :** Une commune où il fait bon habiter – Des équipements collectifs pour répondre aux besoins.
- **Pays de Famenne – Horizon 2025 :** Renforcer la cohésion sociale, préparer le vieillissement de la population.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★★★ Développement et renforcement des espaces de rencontres et de convivialité – Cohésion sociale renforcée – Promotion des activités sportives.
ENVIRONNEMENT	★ Impact environnemental positif si l'infrastructure est végétalisée.
ÉCONOMIE	★ Renforcement de l'attractivité du territoire d'un point de vue touristique.

Légende : ★★★ Impact élevé **;** ★★ Impact moyen **;** ★ Impact faible **;** ☮ Pas d'impact

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	**Objectif 11 – Villes et communautés durables :** **Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

A définir.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Nassogne.
- **Partenaire :** Animateur de rue, Monkey Ride Skatepark Academy.

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

A l'heure actuelle, aucun site ne peut accueillir un skate-park. Toutefois, le projet est jugé prioritaire pour les membres de la CLDR et les jeunes de la commune de Nassogne. Le projet est placé en lot 2, en raison du manque de localisation.

Il est proposé dans un premier temps de mettre en place un skate-park mobile afin d'expérimenter une telle infrastructure sur la commune, auprès des jeunes dans les villages.

État du dossier

Réflexions engagées entre les jeunes de la commune et l'animateur de rue.

Une initiation est organisée à Forrières en juillet 2022 avec le Monkey Ride Skatepark Academy, qui propose un skatepark mobile avec des cours.

Programme des travaux et/ou aménagements

- Désignation d'un auteur de projet ;
- Demande et octroi du permis ;
- Réalisation d'un cahier des charges ;
- Réalisation des travaux.

Planification

Planification des travaux en une phase.

Démarches administratives à réaliser

Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis).

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Il faudra veiller au bon entretien du site.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Construction d'un skate-park	1	Commune de Nassogne

Indicateur de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Activités se déroulant sur l'espace public	3 par an	Commune de Nassogne

9. Communication



Rappel – Enjeu transversal : Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

10. Annexes

Sans objet.

Fiche n°I-2.01
Priorité : Lot 2
Projet immatériel

SOUTIEN À LA PROMOTION ET MISE EN RÉSEAU DES INDÉPENDANTS

1. Description du projet

La commune de Nassogne compte de nombreux indépendants, dans des domaines variés (professions libérales, industrie, agriculture, commerce, etc.). En vue de les soutenir dans leur activité et de favoriser leur mise en réseau, trois actions seront mises en place :

a. Le support à l'organisation de conférences et de formations :

La visibilité des indépendants est primordiale mais leurs besoins résident également dans les aides administratives, de comptabilité, de communication ou dans la recherche de financement. Afin de faciliter leur quotidien, la commune pourra apporter un soutien à l'organisation de conférences et de formations sur ces différents sujets.

b. Centraliser les informations sur les aides et structures existantes :

Il existe beaucoup d'aides et structures à destination des indépendants telles que CréaJob ou Job'In. Ce sont de réels tremplins, apportant une aide aux nouveaux entrepreneurs (aides au démarrage, plan financier, etc.). La centralisation de l'ensemble de ces informations pourra se faire via un employé communal, soit via la réactualisation de l'annuaire des acteurs économiques sur le site communal et en version papier.

c. L'organisation d'une plateforme d'échanges de type « speed-meeting » entre indépendants à l'échelle locale :

Une plateforme d'échanges de type « speed-meeting » à l'échelle locale permettra aux indépendants de la commune de Nassogne (déjà installés et ceux souhaitant se lancer) de se rencontrer et d'instaurer un cadre de dialogues, d'échanges et de partage d'expériences : une nouvelle manière de promouvoir l'entrepreneuriat local.

2. Justification du projet

La crise liée au Covid-19 a fortement impacté l'économie belge, en affectant l'activité économique des territoires. En effet, elle a causé l'arrêt et la fermeture temporaires des commerces, de certaines activités et des services locaux. La pandémie a toutefois renforcé l'importance de favoriser l'économie locale. Le projet vise à répondre aux besoins rencontrés par les indépendants du territoire de la commune de Nassogne et de les soutenir dans leur activité.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire**
Objectif stratégique spécifique	Promouvoir et aider les acteurs économiques locaux, à savoir les artisans, producteurs locaux, commerces de proximité et les TPE-PME
Enjeu transversal	**Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire**
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer une information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 :** Être une Commune dotée d'un environnement et d'un cadre de vie agréables favorisant le vivre-ensemble et répondant aux enjeux du développement durable en rationalisant ses propres consommations et en développant des mesures au bénéfice des ménages.
- **Schéma de Développement Communal (SDC) :** Une commune vivante, animée par une diversité d'activités intégrées au contexte rural – Des PME qui animent la vie locale.
- **Pays de Famenne – Axes de développement à horizon 2025 :** Consolider une dynamique artisanale et entrepreneuriale de qualité.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★★ Mise en place d'échanges et de rencontres entre indépendants – Instauration d'un cadre de dialogues et de partage d'expériences.
ENVIRONNEMENT	☮ Le projet n'a pas d'impact environnemental particulier.
ÉCONOMIE	★★★ Soutien et développement de la visibilité des indépendants locaux.

Légende : ★★★ Impact élevé **;** ★★ Impact moyen **;** ★ Impact faible **;** ☮ Pas d'impact

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :



Objectif 11 – Villes et communautés durables :
Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

Sans objet.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Nassogne.
- **Partenaires :** Créa Job, Job'In, Union des Classes Moyennes (UCM), Union Wallonne des Entreprises (UWE), Confédération Luxembourgeoise des Associations de Commerçants (CLAC).

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais non prioritaire, le plaçant en lot 2.

État du dossier

Le site communal héberge un annuaire des différents indépendants et acteurs économiques présents sur le territoire. Cet annuaire pourra être réactualisé en vue d'y intégrer les aides et structures existantes.

La commune de Nassogne a également adhéré à la Confédération Luxembourgeoise des Associations de Commerçants (CLAC), visant à soutenir, redynamiser et valoriser l'ensemble des commerçants de la Province de Luxembourg.

Des capsules vidéo ont également été créées afin d'apporter une aide à la promotion et à la visibilité des acteurs (commerçants, artisans, acteurs touristiques, indépendants, producteurs locaux, services existants mis à disposition de la population…) de la commune de Nassogne. Également inscrit en lot 1, de nouvelles capsules verront le jour durant la réalisation du Programme Communal de Développement Rural (PCDR).

Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

Planification

Sans objet.

Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Il sera nécessaire de définir la temporalité des actions à réaliser, afin d'assurer la pérennité et le dynamisme du projet.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Nombre de conférences et de formations organisées à destination des indépendants	1 par an	Commune de Nassogne
Organisation d'un salon des indépendants	1	Commune de Nassogne

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Nombre de participants au salon	20	Commune de Nassogne
Nombre de participants aux conférences et formations	30	Commune de Nassogne

9. Communication



Rappel – Enjeu transversal : Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

10. Annexes

Sans objet.

Fiche n°I-2.02
Priorité : Lot 2
Projet immatériel

PÉRENNISATION DES INITIATIVES ÉCO-RESPONSABLES ET IMPULSION DE NOUVELLES ACTIONS

1. Description du projet

Le territoire de Nassogne est aujourd'hui bien engagé dans une dynamique de transition, à travers la réalisation de multiples initiatives éco-responsables (cf. État du dossier) émanant de la commune ou d'associations locales.

Ce projet a pour objectif de valoriser les démarches déjà en place et d'apporter un soutien aux actions émergentes sur le territoire. Une première étape sera la mise en place d'un salon des initiatives existantes permettant d'une part, de faire se rencontrer les différents acteurs pour créer des synergies et d'autre part, de faire connaître leurs actions auprès du grand public dans l'espoir d'essaimer.

De nombreux projets ont été proposés par la population démontrant l'intérêt général pour la thématique. Notons, entre autres :

- **Échange de services :** Système d'échange Local (SEL), Repair café, chantier collectif de plantations sur terrain public et/ou privé, mutualisation de tâches ménagères (fabrication en commun de conserves, pain, confitures…) et de savoirs : rencontres intergénérationnelles pour partager les connaissances (tricot, couture, vannerie, création de produits ménagers naturels, de cosmétique naturel, cuisine sauvage) ;
- **Des espaces et des outils partagés** : Vergers, potagers, four à pain, bourse aux plantes et aux graines, grainothèque, généralisation boîtes à livres dans les villages, mutualisation d'outils/machines qu'on utilise peu, covoiturage/voitures partagées ;
- **Diffusion et information :** Rayon consacré à la dynamique de transition et à l'économie sociale à la bibliothèque communale, diffusion du film « Aujourd'hui » créé à Rochefort pour mettre en valeur des initiatives locales, promotion des actions de « Famille Zéro Déchet » (vidéos proposant les astuces sur le site de la commune et via les réseaux sociaux) ;
- **Créer une « maison citoyenne »** où accueillir et rassembler en un même lieu les initiatives « solidaires » (atelier, SEL, Repair café, échanges…).

2. Justification du projet

Les modes de consommation évoluent et se tournent aujourd'hui vers des solutions plus durables, locales et solidaires. Une volonté générale est de favoriser les initiatives en matière d'éco-consommation et d'économie solidaire, de partage des biens et des savoirs.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire**
Objectif stratégique spécifique	Promouvoir et aider les acteurs économiques locaux, à savoir les artisans, producteurs locaux, commerces de proximité et les TPE-PME
Axe stratégique secondaire	**Conforter la qualité de vie au sein des villages**
Objectif stratégique spécifique secondaire	Accentuer la cohésion sociale et intergénérationnelle
Enjeu transversal	**Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire**
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer une information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 :** Être une Commune dotée d'un environnement et d'un cadre de vie agréables favorisant le vivre-ensemble et répondant aux enjeux du développement durable en rationalisant ses propres consommations et en développant des mesures au bénéfice des ménages.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★★★ Rassemblement des citoyens autour de projets collectifs (covoiturage, Repair café, ateliers) favorisant les échanges, le partage et l'entraide.
ENVIRONNEMENT	★★★ Impacts environnementaux réduits par l'organisation d'activités éco-responsables (covoiturage, mutualisation d'outils, sensibilisation de la population à la dynamique de transition et à l'économie social via un rayon spécifique à la bibliothèque, zéro déchet, compostage).
ÉCONOMIE	★★★ Impulsion vers une consommation consciente qui favorise l'économie circulaire s'articulant autour de la démarche « Réduire, réparer, recycler et réutiliser » - Réalisation d'économies pour les ménages (covoiturage, partage de matériel, bourse d'échanges…).

Légende : ★★★ Impact élevé **;** ★★ Impact moyen **;** ★ Impact faible **;** ☮ Pas d'impact

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	**Objectif 11 – Villes et communautés durables :** **Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

Sans objet.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Nassogne.
- **Partenaire :** Centre culturel.

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais non prioritaire, le plaçant en lot 2.

État du dossier

La commune de Nassogne est déjà bien engagée dans la dynamique, à travers la réalisation de plusieurs actions, à savoir :

- L'organisation de l'action « Famille Zéro Déchet » ;
- L'existence du projet citoyen « Nassogne en transition » ;
- Le festival « Terre Nourricière » ;
- Les primes communales octroyées pour l'utilisation de couches lavables ;
- Les formations de jardinage et ateliers/animations organisés dans le cadre du Plan Communal du Développement de la Nature (PCDN) ;
- Le potager collectif à Ambly ;
- Le verger communal à Forrières ;
- Les potagers des Incroyables Comestibles (Ambly, Bande, Forrières, Nassogne).

Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

Planification

Sans objet.

Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Il sera nécessaire de définir la temporalité des actions à réaliser, afin d'assurer la pérennité et le dynamisme du projet.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Nombre d'actions éco-responsables réalisées	En moyenne 2 par an	Commune de Nassogne

Indicateur de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Nombre de participants aux actions	50	Commune de Nassogne

9. Communication



Rappel – Enjeu transversal : Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

10. Annexes

Sans objet.

Fiche n°I-2.03
Priorité : Lot 2
Projet immatériel

FORMATIONS D'AMBASSADEURS DU TERRITOIRE (CITOYENS, ACTEURS ET PROPRIÉTAIRES DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES)

1. Description du projet

Afin d'améliorer la visibilité et la promotion touristique du territoire de la commune de Nassogne, le projet consiste à former les citoyens, les acteurs et les propriétaires des hébergements touristiques à devenir des « greeters », des ambassadeurs du territoire sur base d'une charte commune à appliquer. Qui peut mieux vanter les mérites de sa commune que les habitants eux-mêmes ? Le concept des ambassadeurs est opportun car il permet de valoriser les spécificités communales, en créant du lien entre les visiteurs et les locaux. Ces ambassadeurs de territoire pourront également proposer des balades authentiques, originales et personnelles par exemple.

Les citoyens, acteurs et propriétaires des hébergements touristiques seront des ambassadeurs du territoire au sens large, et non uniquement dans le domaine touristique. Ils communiqueront sur les ressources globales et spécificités de la commune de Nassogne (producteurs locaux, manifestations organisées, cartes de promenades, etc.) et orienteront les touristes vers l'Office Communal du tourisme.

2. Justification du projet

Un groupe de travail regroupant les acteurs touristiques de la commune ont indiqué l'importance pour Nassogne de se positionner pour mieux capter les retombées économiques du tourisme. En effet, situé au pied du massif ardennais et intégré au sein du Geopark Famenne-Ardenne et de la Grande Forêt de Saint-Hubert, le territoire offre un potentiel touristique indéniable. Le tourisme doit toutefois rester diffus. Il s'agit ici de consolider et valoriser l'existant en assurant une communication et une promotion adéquate. Le tourisme apparaît également comme un vecteur favorable à la valorisation des produits locaux, et au maintien des commerces de proximité.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire**
Objectifs stratégiques spécifiques	Mieux capter les retombées économiques du tourisme d'une part, en profitant de la localisation stratégique du territoire et, d'autre part, en faisant connaître et en encadrant les acteurs touristiques
	Promouvoir et aider les acteurs économiques locaux, à savoir les artisans, producteurs locaux, commerces de proximité et les TPE-PME

Axe stratégique secondaire	**Conforter la qualité de vie au sein des villages**
Objectif stratégique spécifique secondaire	Accentuer la cohésion sociale et intergénérationnelle
Enjeu transversal	**Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire**
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer une information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 :** Être une Commune dotée d'un environnement et d'un cadre de vie agréables favorisant le vivre-ensemble et répondant aux enjeux du développement durable en rationalisant ses propres consommations et en développant des mesures au bénéfice des ménages.
- **Schéma de Développement Communal (SDC) :** Un cadre de vie de grande qualité, des patrimoines à préserver et à partager – Une valorisation touristique durable de ce cadre d'exception.
- **Pays de Famenne – Horizon 2025 :** Professionnaliser l'offre touristique.
- **Geopark Famenne-Ardenne :** Le soutien, le développement et la promotion de toutes les activités liées aux secteurs patrimoniaux, naturels, culturels et touristiques – Le développement touristique, économique et social pour assurer une qualité de vie sur son territoire.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★★★ Rôle « fédérateur » du projet en rassemblant un groupement d'acteurs autour du concept d' « ambassadeurs du territoire » – Partage d'informations des ambassadeurs vers les touristes et visiteurs, favorisant les liens sociaux.
ENVIRONNEMENT	★★ Mise en avant du territoire et de son environnement par les ambassadeurs du territoire.
ÉCONOMIE	★★★ Retombées touristiques via l'amélioration de la visibilité du territoire.

Légende : ★★★ Impact élevé **;** ★★ Impact moyen **;** ★ Impact faible **;** ☮ Pas d'impact

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	**Objectif 11 – Villes et communautés durables :** **Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

Sans objet.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Nassogne.
- **Partenaires :** Office Communal du tourisme, Maison du Tourisme Famenne-Ardenne, Géopark Famenne-Ardenne, Grande Forêt de Saint-Hubert.

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais non prioritaire, le plaçant en lot 2.

État du dossier

La commune de Nassogne a réalisé un inventaire afin de répertorier les hébergements touristiques non reconnus sur le territoire. Cet inventaire aura pour but d'inciter les propriétaires à déclarer leur hébergement.

Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

Planification

Une planification des formations (citoyens, acteurs et propriétaires d'hébergements touristiques) sera nécessaire pour mettre en œuvre le projet. Les modalités restent à définir selon le public visé.

Démarches administratives à réaliser

Afin de fédérer les différents acteurs (citoyens, propriétaires d'hébergements touristiques) à devenir des ambassadeurs du territoire de la commune de Nassogne, la réalisation d'une charte aux objectifs communs sera nécessaire.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Comme il est précisé dans les points précédents, un calendrier devra être défini afin d'organiser les formations. Les modalités de ces formations restent à définir selon le public visé (citoyens, acteurs et propriétaires d'hébergements touristiques).

La réalisation d'une charte devra également être réalisée avant l'organisation de ces formations.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Nombre de formations organisées	2 par an	Commune de Nassogne

Indicateur de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Nombre de visiteurs à l'Office Communal du tourisme	En augmentation de 10 %	Office Communal du Tourisme

9. Communication



Rappel – Enjeu transversal : Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

10. Annexes

Sans objet.

Fiche n°I-2.04
Priorité : Lot 2
Projet immatériel

CRÉATION D'UN LABORATOIRE EN PLEIN AIR DE RECHERCHE ET D'ANTICIPATION FACE AUX ÉLÉMENTS NATURELS

1. Description du projet

Le projet consiste à créer un laboratoire en plein air de recherches appliquées sur l'évolution du territoire au regard des changements climatiques.

Un partenariat avec les universités pourra être conclu pour étudier l'ensemble des éléments naturels pouvant être impactés par les changements climatiques (évolution de la forêt, inondations…). Une expertise sera menée sur des parcelles communales et permettra d'objectiver certaines décisions, notamment lors de conflits d'opinions. Les universités étant à la recherche de lieux de stage et de sujets de mémoires de recherche, la commune organisera l'accueil (logement des étudiants, par exemple) et l'organisation de colloques. Un tel partenariat permet d'étudier certains sites communaux dans le détail, de faire des propositions d'aménagement, d'avoir un appui scientifique et de présenter les résultats lors des colloques, contribuant ainsi à la reconnaissance de Nassogne.

2. Justification du projet

Le changement climatique est l'un des défis auxquels est confrontée notre planète. Les impacts négatifs du changement climatique s'accélèrent et deviennent chaque jour plus visibles. L'été 2021 a été marqué par des inondations, particulièrement en Belgique. La commune de Nassogne a été impactée par cet évènement, touchant plusieurs villages de l'entité. Les changements climatiques ont également un impact sur la forêt : dégâts dus à la chaleur, incendies, progression de ravageurs (insectes et champignons), etc.

La création d'un laboratoire permettrait d'engager des recherches, de prendre en compte l'ensemble des éléments naturels pouvant être impactés par les changements climatiques et d'anticiper d'éventuelles catastrophes sur le territoire communal.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Continuer à apporter des solutions durables aux enjeux environnementaux et écologiques**
Objectif stratégique spécifique	Préserver les éléments naturels et patrimoniaux (eau, forêt, paysages, etc.) qui font la richesse reconnue du territoire

Enjeu transversal	Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer une information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 :** Être une Commune dotée d'un environnement et d'un cadre de vie agréables favorisant le vivre-ensemble et répondant aux enjeux du développement durable en rationalisant ses propres consommations et en développant des mesures au bénéfice des ménages.
- **Schéma de Développement Communal (SDC) :** Une commune vivante, animée par une diversité d'activités intégrées au contexte rural – La forêt, une ressource multifonctionnelle.
- **Pays de Famenne – Horizon 2025 :** Préserver les qualités famennoises du cadre de vie du Pays de Famenne.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★★ Partenariat avec les universités et étudiants.
ENVIRONNEMENT	★★★ Engagement de réflexions de recherche et d'anticipation face aux éléments naturels.
ÉCONOMIE	★ Retombées indirectes via l'accueil des étudiants sur le territoire et l'organisation éventuelle de colloques.

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☮ Pas d'impact

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	**Objectif 15 : Vie terrestre** **Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser les processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.**

5. Localisation et statut

Sans objet.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Nassogne.
- **Partenaires :** Universités, DNF et Commission Forêt.

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais non prioritaire, le plaçant ainsi en lot 2.

État du dossier

Sans objet.

Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

Planification

Sans objet.

Démarches administratives à réaliser

Des démarches administratives seront à réaliser auprès des universités (période de stage, etc.) en vue d'accueillir des stagiaires sur le territoire.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Comme il est précisé dans le point précédent, des démarches administratives seront à réaliser auprès des universités (période de stage, etc.) en vue d'accueillir des stagiaires sur le territoire.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Nombre de partenariats engagés avec les universités	1 par an	Commune de Nassogne

Indicateur de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Nombre de colloques organisés	1 tous les 2 ans	Commune de Nassogne

9. Communication



Rappel – Enjeu transversal : Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

10. Annexes

Sans objet.

Fiche n°I-2.05
Priorité : Lot 2
Projet immatériel

MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE RÉFLEXION SUR L'ÉVOLUTION DE LA CHASSE

1. Description du projet

En vue de définir les contours et les fonctions de la forêt communale d'ici 2031, le projet consiste à poursuivre les réflexions initiées par la Commission Forêt sur l'évolution de la chasse. L'objectif de ce groupe de réflexion sera de formuler des recommandations aux autorités communales.

2. Justification du projet

La forêt occupe une superficie importante du territoire de Nassogne. En effet, la surface couverte par la forêt est de 5.976 hectares, soit 52,9 % de la superficie communale. La commune de Nassogne s'est donné l'objectif suivant : *« En 2031, la forêt communale de Nassogne affirmera encore plus sa multifonctionnalité »*. Cette multifonctionnalité se caractérisera par une fonction de production de bois et une fonction récréative via des activités touristiques. Cette approche impliquera toutefois de tendre vers un équilibre. La mise en place d'un groupe de réflexion sur l'évolution de la chasse permettra de répondre à deux problématiques actuelles :

- **La pression du gibier :** Comment diminuer la densité de sangliers ? Comment gérer la densité du gibier des différentes espèces ? Comment trouver un équilibre entre gestion des populations, sylviculture et biodiversité ?
- **Quel type et mode de chasse voulus sur le territoire de Nassogne ?** La chasse à l'affût, la chasse sous licence ?

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Continuer à apporter des solutions durables aux enjeux environnementaux et écologiques**
Objectif stratégique spécifique	Préserver les éléments naturels et patrimoniaux (eau, forêt, paysages, etc.) qui font la richesse reconnue du territoire

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 :** Être une Commune autonome dans la gestion de son réseau d'eau, soutenant ses agriculteurs et maintenant une gestion équilibrée de son parc forestier.
- **Schéma de Développement Communal (SDC) :** Une commune vivante, animée par une diversité d'activités intégrées au contexte rural – La forêt, une ressource multifonctionnelle.
- **Pays de Famenne – Horizon 2025 :** Préserver les qualités famennoises du cadre de vie du Pays de Famenne.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★★ Mise en place d'un groupe de réflexion associant plusieurs acteurs.
ENVIRONNEMENT	★★★ Impacts environnementaux engendrés par l'évolution de la chasse : pression du gibier, type et mode de chasse voulus – Meilleure régénération de la forêt, mise à mal actuellement par la pression du gibier.
ÉCONOMIE	★ Retombées indirectes des locations de chasses.

Légende : ★★★ Impact élevé **;** ★★ Impact moyen **;** ★ Impact faible **;** ☮ Pas d'impact

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	**Objectif 15 : Vie terrestre** **Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser les processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.**

5. Localisation et statut

Sans objet.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Nassogne.
- **Partenaires :** DNF, Commission Forêt.

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais non prioritaire, le plaçant ainsi en lot 2.

État du dossier

Un sous-groupe « Chasse et Faune à Nassogne d'ici 2031 » issu de la Commission Forêt a été mis en place afin d'engager des premières réflexions sur la gestion des gibiers, la sylviculture et la biodiversité, ainsi que sur les modes de chasse. Les réflexions engagées pourront servir de base au groupe de réflexion sur l'évolution de la chasse.

Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

Planification

Sans objet.

Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Sans objet.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Mise en place d'un groupe de travail	1	Commune de Nassogne

Indicateur de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Nombre de réunions organisées dans le cadre de la formation du groupe de travail	4 par an	Commune de Nassogne

9. Communication



Rappel – Enjeu transversal : Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

10. Annexes

Sans objet.

4. Lot 3 – Autres projets

4.1. Projets matériels

M-3.01 – Réaménagement des bâtiments actuels du Centre Public d'Action Sociale (CPAS) en un pôle économique 167

M-3.02 – Création d'un atelier rural 169

M-3.03 – Acquisitions foncières en vue de développer des espaces destinés à l'accueil d'entreprises et d'activités 171

M-3.04 – Création de potagers partagés pour tout public (écoles, particuliers…) 173

M-3.05 – Aménagement des abords de la petite maison de village à Grune 175

M-3.06 – Lifting des abords et de salle à Chavanne 176

M-3.07 – Aménagement de logements communaux (aînés, PMR, intergénérationnels, loyers modérés) 178

M-3.08 – Création de logements tremplins 180

M-3.09 – Installation de panneaux numériques d'information 182

4.2. Projets immatériels

I-3.01 – Redéploiement des zones de loisirs 184

I-3.02 – Mise en place de mesures pour favoriser le covoiturage 186

I-3.03 – Animation des cœurs de village 188

Fiche n°M-3.01
Priorité : Lot 3
Projet matériel

RÉAMÉNAGEMENT DES BÂTIMENTS ACTUELS DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE (CPAS) EN UN PÔLE ÉCONOMIQUE

1. Description du projet

Le projet vise à réaménager les bâtiments actuels du Centre Public d'Action Sociale (CPAS) à Forrières en un pôle économique.

La vocation économique du lieu se traduira à travers deux types d'espaces :

- **L'aménagement d'espaces/bureaux partagés et connectés :** Ces espaces serviront aux acteurs économiques locaux. De plus en plus utilisés par les entreprises, les bureaux partagés sont des espaces qui stimulent la créativité et l'innovation, avec la présence de plusieurs entreprises et indépendants de différentes activités. Ils répondent également aux besoins de jeunes entreprises au début de leur activité ainsi qu'aux télétravailleurs, dont le nombre a fortement augmenté depuis la crise sanitaire liée à la Covid-19. Les espaces et bureaux partagés permettent aux utilisateurs d'échanger, de donner leurs points de vue et d'obtenir des retours d'expérience. Le partage de bureaux a également un intérêt économique pour les entreprises avec la mutualisation de moyens et de ressources.
- **La création d'un atelier rural :** L'atelier rural consiste à fixer et développer des activités économiques, à soutenir la diversification des activités rurales et la création d'emplois. Loué aux petites et moyennes entreprises, il permet aux entreprises en phase de lancement d'éviter des investissements lourds comme l'achat d'un bâtiment.

2. Justification du projet

Les espaces et bureaux partagés répondent aux besoins des jeunes et indépendants au début de leur activité, de se retrouver dans un lieu équipé et de faciliter leur lancement. Ces espaces pourront également être utilisés dans le cadre du télétravail, qui sera sans doute renforcé pour les travailleurs après la crise sanitaire liée à la Covid-19.

La création d'un atelier rural vise à compléter l'offre économique locale par une structure permettant le développement de projets nouveaux. Comme il est précisé plus haut, elle se justifie par la volonté de pouvoir offrir aux TPE et PME un espace de transition lorsqu'elles sont en phase de démarrage, de soutenir le développement d'activités économiques locales innovantes, de booster les projets locaux liés aux nouvelles technologies et d'implanter ce type d'activité dans un lieu vivant au cœur de l'un des villages de la commune. Le village de Forrières apparaît comme le deuxième centre du territoire communal, après Nassogne. Disposant de plusieurs commerces et services, il bénéficie d'une desserte ferroviaire, renforçant son attractivité. L'implantation d'un tel pôle à

Forrières apparaît pertinente. De plus, son intégration au cœur du village permettra de lui donner une nouvelle impulsion dans le domaine économique.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire**
Objectif stratégique spécifique	Promouvoir et aider les acteurs économiques locaux, à savoir les artisans, producteurs locaux, commerces de proximité et les TPE-PME
Enjeu transversal	**Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire**
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer une information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 :** Être une Commune dotée d'un environnement et d'un cadre de vie agréables favorisant le vivre-ensemble et répondant aux enjeux du développement durable en rationalisant ses propres consommations et en développant des mesures au bénéfice des ménages.
- **Schéma de Développement Communal (SDC) :** Une commune vivante, animée par une diversité d'activités intégrées au contexte rural – Des PME qui animent la vie locale.

4. Communication



Rappel – Enjeu transversal : Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

Fiche n°M-3.02
Priorité : Lot 3
Projet matériel

CRÉATION D'UN ATELIER RURAL

1. Description du projet

Le projet vise à créer un atelier rural sur la commune de Nassogne.

L'atelier rural consiste à fixer et développer des activités économiques, à soutenir la diversification des activités rurales et la création d'emplois. Loué aux petites et moyennes entreprises, il permet aux entreprises en phase de lancement d'éviter des investissements lourds comme l'achat d'un bâtiment.

2. Justification du projet

La commune de Nassogne comptabilisant 87 établissements avec au moins un poste salarié en 2020, la création d'un atelier rural vise à compléter l'offre économique locale par une structure permettant le développement de projets nouveaux.

Comme il est précisé plus haut, la volonté est de pouvoir offrir aux TPE et PME un espace de transition lorsqu'elles sont en phase de démarrage, de soutenir le développement d'activités économiques locales innovantes, de booster les projets locaux liés aux nouvelles technologies et d'implanter ce type d'activité dans un lieu vivant au cœur de l'un des villages de Nassogne.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire**
Objectif stratégique spécifique	Promouvoir et aider les acteurs économiques locaux, à savoir les artisans, producteurs locaux, commerces de proximité et les TPE-PME
Enjeu transversal	**Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire**
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer une information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 :** Être une Commune dotée d'un environnement et d'un cadre de vie agréables favorisant le vivre-ensemble et répondant aux enjeux du développement durable en rationalisant ses propres consommations et en développant des mesures au bénéfice des ménages.

- **<u>Schéma de Développement Communal (SDC) :</u>** Une commune vivante, animée par une diversité d'activités intégrées au contexte rural – Des PME qui animent la vie locale.

4. Communication



<u>Rappel – Enjeu transversal :</u> Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

Fiche n°M-3.03
Priorité : Lot 3
Projet matériel

ACQUISITIONS FONCIÈRES EN VUE DE DÉVELOPPER DES ESPACES DESTINÉS À L'ACCUEIL D'ENTREPRISES ET D'ACTIVITÉS

1. Description du projet

Le projet vise à réaliser des acquisitions foncières en vue de développer des espaces destinés à l'accueil d'entreprises et d'activités, via l'achat de nouveaux terrains ou la révision du plan de secteur.

2. Justification du projet

La commune de Nassogne ne dispose pas de parc d'activités économiques. Les seules zones d'activités économiques inscrites au plan de secteur s'étendent sur 21 hectares et sont mal placées. Ainsi, afin de soutenir l'économie locale, le projet vise à développer de nouveaux espaces afin d'accueillir de nouvelles entreprises et activités sur la commune de Nassogne.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire**
Objectif stratégique spécifique	Promouvoir et aider les acteurs économiques locaux, à savoir les artisans, producteurs locaux, commerces de proximité et les TPE-PME
Enjeu transversal	**Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire**
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer une information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 :** Être une Commune dotée d'un environnement et d'un cadre de vie agréables favorisant le vivre-ensemble et répondant aux enjeux du développement durable en rationalisant ses propres consommations et en développant des mesures au bénéfice des ménages.
- **Schéma de Développement Communal (SDC) :** Une commune vivante, animée par une diversité d'activités intégrées au contexte rural – Des PME qui animent la vie locale.

4. Communication



<u>Rappel – Enjeu transversal :</u> Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

Fiche n°M-3.04
Priorité : Lot 3
Projet matériel

CRÉATION DE POTAGERS PARTAGÉS POUR TOUT PUBLIC (ÉCOLES, PARTICULIERS…)

1. Description du projet

Le projet vise à créer des potagers partagés pour tout public (écoles, particuliers…) afin de sensibiliser les citoyens à l'environnement, la biodiversité et à l'agriculture locale.

Une attention particulière sera portée à conserver la mixité des publics afin d'assurer la pérennité du projet. Des activités pédagogiques et animations diverses pourront s'y organiser. Ce sera également l'occasion de réinsuffler une dynamique dans les initiatives similaires portées par l'ancien Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) et l'éco-conseillère de la commune.

2. Justification du projet

Un projet de ce type permet de répondre à la demande générale de développer la convivialité et plus particulièrement, de renforcer les liens intergénérationnels sur la commune de Nassogne.

De plus, le fait de cibler différents publics permet de sensibiliser l'ensemble des citoyens à l'environnement, la biodiversité ou encore la culture de fruits et de légumes. Les potagers partagés participent également au partage de connaissance et de savoir-faire.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire**
Objectif stratégique spécifique	Promouvoir et aider les acteurs économiques locaux, à savoir les artisans, producteurs locaux, commerces de proximité et les TPE-PME
Axe stratégique secondaire	**Conforter la qualité de vie au sein des villages**
Objectif stratégique spécifique secondaire	Accentuer la cohésion sociale et intergénérationnelle
Axe stratégique secondaire	**Continuer à apporter des solutions durables aux enjeux environnementaux et écologiques**
Objectif stratégique spécifique secondaire	Préserver les éléments naturels et patrimoniaux (eau, forêt, paysages, etc.) qui font la richesse du territoire
Enjeu transversal	**Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire**
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer une information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 :** Être une Commune dotée d'un environnement et d'un cadre de vie agréables favorisant le vivre-ensemble et répondant aux enjeux du développement durable en rationalisant ses propres consommations et en développant des mesures au bénéfice des ménages.

4. Communication



Rappel – Enjeu transversal : Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

Fiche n°M-3.05
Priorité : Lot 3
Projet matériel

AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA PETITE MAISON DE VILLAGE À GRUNE

1. Description du projet

Le projet vise à aménager les abords de la petite maison de village à Grune, en créant notamment un espace « place de village » pour y favoriser les rencontres et l'intergénérationnel.

2. Justification du projet

La CLDR s'inquiète de la disparition des espaces publics à Grune. Elle regrette le manque d'une place de village au sein de l'entité. La petite maison de village, financée dans le cadre d'une précédente opération de développement rural, est perçue comme un réel atout.

La création d'une place permettrait ainsi de renforcer les rencontres et l'intergénérationnel sur la commune.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Conforter la qualité de vie au sein des villages**
Objectif stratégique spécifique	Aménager et mettre en valeur les cœurs de village tout en renforçant la mobilité douce
Enjeu transversal	**Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire**
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer une information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 :** Être une Commune dotée d'un environnement et d'un cadre de vie agréables favorisant le vivre-ensemble et répondant aux enjeux du développement durable en rationalisant ses propres consommations et en développant des mesures au bénéfice des ménages.

4. Communication



Rappel – Enjeu transversal : Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

Fiche n°M-3.06
Priorité : Lot 3
Projet matériel

LIFTING DES ABORDS ET DE LA SALLE À CHAVANNE

1. Description du projet

Le projet consiste à acheter la salle de Chavanne, actuellement à l'abandon, de la démolir et d'assainir le site. Un aménagement public pourra dès lors y prendre place.

2. Justification du projet

La salle de village constitue actuellement un chancre au sein du village. Notons que la salle est une propriété privée, gérée actuellement par une association. En cas de changement de statut de propriété, un espace public pourrait y voir le jour.

Vu le projet de créer une maison multiservices à proximité de l'école (fiche M-1.04 « Création d'une maison multiservices à Chavanne »), cette infrastructure n'est plus utile.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Conforter la qualité de vie au sein des villages**
Objectif stratégique spécifique	Aménager et mettre en valeur les cœurs de village tout en renforçant la mobilité douce
Enjeu transversal	**Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire**
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer une information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 :** Être une Commune dotée d'un environnement et d'un cadre de vie agréables favorisant le vivre-ensemble et répondant aux enjeux du développement durable en rationalisant ses propres consommations et en développant des mesures au bénéfice des ménages.

4. Communication



<u>Rappel – Enjeu transversal :</u> Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

Fiche n°M-3.07
Priorité : Lot 3
Projet matériel

AMÉNAGEMENT DE LOGEMENTS COMMUNAUX (AÎNÉS/PMR, INTERGÉNÉRATIONNELS, LOYERS MODÉRÉS)

1. Description du projet

Afin de faciliter l'accessibilité immobilière sur la commune de Nassogne, l'objectif de ce projet est d'aménager des logements communaux en créant des logements intergénérationnels et logements pour aînés, et à loyers modérés.

Également adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR), ces logements participent à la lutte contre l'isolement, en favorisant le lien social, l'intergénérationnel et l'intégration du tissu social.

2. Justification du projet

La commune de Nassogne connaît une pression foncière relativement importante, avec une hausse continue des prix de vente des maisons d'habitation ordinaire et des terrains à bâtir. Cette augmentation des prix peut nuire à l'accessibilité immobilière, notamment des jeunes ménages. Les habitants s'inquiètent de la difficulté d'accéder au logement. Des solutions innovantes doivent alors être proposées pour répondre aux besoins de tout public : aînés, familles monoparentales, etc.

L'accès au logement pour les aînés apparaît également comme une priorité largement partagée. En effet, l'intérêt est de maintenir les aînés dans la commune, en leur proposant des logements adaptés tout en libérant des maisons familiales au profit des familles plus nombreuses.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Conforter la qualité de vie au sein des villages**
Objectif stratégique spécifique	Proposer des logements accessibles à tous en visant prioritairement les jeunes et les aînés
Enjeu transversal	**Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire**
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer une information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Schéma de Développement Communal (SDC) :** Une commune où il fait bon habiter – Accueillir de nouveaux habitants, orienter l'urbanisation.
- **Pays de Famenne – Horizon 2025 :** Renforcer la cohésion sociale, préparer le vieillissement de la population.

4. Communication



Rappel – Enjeu transversal : Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

Fiche n°M-3.08
Priorité : Lot 3
Projet matériel

CRÉATION DE LOGEMENTS TREMPLINS

1. Description du projet

Le projet consiste à créer des logements tremplins sur le territoire de la commune de Nassogne. Un logement « tremplin » se définit comme un logement à loyer modéré, loué prioritairement à de jeunes ménages. Une partie du loyer versé est restituée aux jeunes locataires en cas d'achat ou de construction d'un logement dans la même commune endéans un laps de temps défini par convention.

Notons que la commune de Nassogne doit fixer les critères d'attribution des logements (âge, revenus, composition du ménage), le montant du loyer et la part à reverser en cas d'installation sur la commune.

2. Justification du projet

La commune de Nassogne connaît une pression foncière relativement importante, avec une hausse continue des prix de vente des maisons d'habitation ordinaire et des terrains à bâtir. Cette augmentation des prix peut nuire à l'accessibilité immobilière, notamment des jeunes ménages. Les habitants s'inquiètent de la difficulté d'accéder au logement. Des solutions innovantes doivent alors être proposées pour répondre aux besoins de tout public : jeunes ménages, familles monoparentales, etc.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Conforter la qualité de vie au sein des villages**
Objectif stratégique spécifique	Proposer des logements accessibles à tous en visant prioritairement les jeunes et les aînés
Enjeu transversal	**Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire**
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer une information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Schéma de Développement Communal (SDC) :** Une commune où il fait bon habiter – Accueillir de nouveaux habitants, orienter l'urbanisation.

4. Communication



<u>Rappel – Enjeu transversal :</u> Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

Fiche n°M-3.09
Priorité : Lot 3
Projet matériel

INSTALLATION DE PANNEAUX NUMÉRIQUES D'INFORMATION

1. Description du projet

Afin de renforcer la communication depuis et vers le citoyen, le projet vise à installer des panneaux numériques d'information sur la commune de Nassogne.

La localisation de ces panneaux devra être précisée en fonction de plusieurs facteurs (intégration paysagère, visibilité, statut au plan de secteur, installation du WIFI dans les bâtiments communautaires, etc.).

2. Justification du projet

L'un des enjeux identifiés pour le territoire de Nassogne est la communication. En effet, pointée comme une faiblesse, les habitants ne sont pas toujours au courant des projets réalisés sur la commune. Pourtant, le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et les réflexions menées dans le cadre des « Smart cities » ouvrent de nouvelles perspectives. En devenant plus « smart », la commune de Nassogne souhaite améliorer sa communication envers les citoyens et entre les différents acteurs du territoire. Les panneaux numériques d'information permettent également de centraliser l'information pour la chargée de communication de la commune.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Conforter la qualité de vie sur le territoire**
Objectif stratégique spécifique	Accentuer la cohésion sociale et intergénérationnelle
Enjeu transversal	**Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire**
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer une information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 :** Être une Commune qui développe une stratégie de communication moderne au service du citoyen dans un but de renforcement de la démocratie locale et qui génère une identité positive et cohérente tant auprès de la population qu'en dehors de ses frontières.

4. Communication



<u>Rappel – Enjeu transversal :</u> Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

Fiche n°I-3.01
Priorité : Lot 3
Projet immatériel

REDÉPLOIEMENT DES ZONES DE LOISIRS

1. Description du projet

En vue de mener une réflexion sur le développement d'hébergements et de zones d'accueil touristiques, le projet vise au redéploiement des zones de loisirs sur le territoire communal de Nassogne. Il s'agira de se montrer innovant par rapport à l'évolution des attentes des touristes quant au type d'hébergement et d'accueil recherchés mais aussi, de s'adapter aux atouts et faiblesses de la situation géographique des zones de loisirs.

2. Justification du projet

Le plan de secteur organise l'espace territorial wallon et en définit les différentes affectations. Les zones de loisirs peuvent accueillir des activités touristiques et récréatives. Sur le territoire de la commune de Nassogne, sont visées les zones occupées actuellement par des campings en activité ou à l'arrêt. Le Syndicat d'initiatives de Nassogne gère actuellement le camping communal, les autres sont privés. Si la commune n'a pas de prise directe sur ces derniers, elle souhaite mener une réflexion sur le développement d'aires de mobil homes à long terme. En effet, ce type d'hébergements a des avantages : plus de flexibilité pour les parties en zones inondables (évacuation plus aisée des occupants en cas de crue), participation au réseau d'aires de mobil homes porté par la Région wallonne, retombées économiques pour les commerces locaux.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire**
Objectif stratégique spécifique	Mieux capter les retombées économiques du tourisme d'une part, en profitant de la localisation stratégique du territoire et, d'autre part, en faisant connaître et en encadrant les acteurs touristiques
Enjeu transversal	**Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire**
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer une information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 :** Être une Commune soucieuse de la protection de son patrimoine et orientée vers un tourisme diffus.
- **Schéma de Développement Communal (SDC) :** Un cadre de vie de grande qualité, des patrimoines à préserver et à partager – Une valorisation touristique durable de ce cadre d'exception.

4. Communication



Rappel – Enjeu transversal : Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

Fiche n°I-3.02
Priorité : Lot 3
Projet immatériel

MISE EN PLACE DE MESURES POUR FAVORISER LE COVOITURAGE

1. Description du projet

Afin de renforcer la mobilité douce sur le territoire, le projet consiste à mettre en place des mesures pour favoriser le covoiturage en aménageant des espaces adaptés et en développant des outils concrets basés sur les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

Plusieurs idées ont été proposées :

- Créer un parking de covoiturage à Bande, dans la boucle du point (N4 – Direction Bastogne) ;
- Utiliser le parking à proximité du camping de Harsin comme une aire de covoiturage ;
- Réfléchir à une signalétique appropriée et communiquer sur les aires de covoiturage ;
- Créer un système de signalisation des possibilités de covoiturage à l'échelle locale : application sur smartphone, en ligne, réseaux sociaux, etc.
- S'inspirer des initiatives réalisées sur d'autres communes.

2. Justification du projet

La mobilité est un élément primordial pour le développement du territoire et pour ses habitants. Engagée dans un Plan InterCommunal de Mobilité (PICM) « Pays de Famenne », de nombreux efforts en matière de mobilité douce inter-villages et inter-communes ont été consentis. Toutefois, bien que bénéficiant d'une desserte ferroviaire, d'un Proxibus et du passage d'une ligne express vers Namur, le territoire communal souffre d'un manque de transports en commun. Identifié comme un enjeu pour la commune de Nassogne par la Commission Locale de Développement Rural (CLDR), le covoiturage permet de pallier à ce manque et de renforcer les liens entre les habitants. Il contribue également à la préservation de l'environnement, en limitant les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Conforter la qualité de vie sur le territoire**
Objectif stratégique spécifique	Aménager et mettre en valeur les cœurs de village tout en renforçant la mobilité douce
Enjeu transversal	**Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire**
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer une information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 :** Être une Commune où l'on circule facilement en toute sécurité, et selon un ensemble varié de mode de déplacement.
- **Schéma de Développement Communal (SDC) :** Une commune où il fait bon habiter – Une mobilité multimodale.
- **Plan InterCommunal de Mobilité (PICM) « Pays de Famenne » :** Développer des sites de covoiturage.
- **Pays de Famenne – Horizon 2025 :** Accompagner l'évolution des besoins en matière de mobilité.

4. Communication



Rappel – Enjeu transversal : Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.

Fiche n°I-3.03
Priorité : Lot 3
Projet immatériel

ANIMATION DES CŒURS DE VILLAGE

1. Description du projet

Afin de renforcer la cohésion sociale au sein de la commune, le projet vise à organiser diverses animations des cœurs de village.

Plusieurs actions ont été proposées lors des consultations villageoises, à savoir :

- Remettre en place des jeux inter-villages ;
- Création de balades-rencontres dans les villages (1 fois par mois) ;
- Impulser la création de comités de village et institutionnaliser la fête des voisins ;
- Généraliser ou continuer l'installation de boîtes à livres dans les villages ;
- Organiser des soupers des anciens dans les écoles de village et des expositions photos ;
- Accueillir les nouveaux habitants (réinstaurer le circuit en bus, par exemple) ;
- Jumelage avec la commune de Martel : mieux informer des possibilités ;
- Organiser un tournoi de football/basketball inter-villages ;
- Prévoir des sorties pour visiter d'autres villes belges, aller sur la côte ou à l'étranger.
- Organiser des sorties (bowling, karting, paintball, laser game, trampoline park, journée luge, camp de survie, chasse aux trésors, promenades, projection de films dans les salles de village, soirée jeux de société, balades en vélo).

Lors de la mise en œuvre du projet, il faudra définir une méthodologie de mise en œuvre, notamment l'équipe d'animation (porteur de projet communal, associatif ou autre).

2. Justification du projet

La vie associative et les comités villageois organisent de nombreuses activités sur la commune de Nassogne. Les villages de Lesterny et Ambly connaissent particulièrement une bonne dynamique, avec des traditions et coutumes locales toujours vivantes et à préserver (la Danse de la tarte à Lesterny, par exemple). Afin de conforter la qualité de vie sur le territoire communal et d'accentuer la cohésion sociale entre les habitants, il apparaît important de poursuivre la dynamique et d'organiser des animations diverses et variées au sein des cœurs de village. Le projet permet également de répondre à une priorité ciblée par les habitants de Nassogne, à savoir le renforcement de la convivialité et de la solidarité. Il répond également aux besoins des jeunes habitants, cherchant à créer des liens entre eux dans les différents villages de la commune.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Axe stratégique principal	**Conforter la qualité de vie sur le territoire**
Objectif stratégique spécifique	Accentuer la cohésion sociale et intergénérationnelle
Enjeu transversal	**Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire**
Objectif transversal	Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart city pour assurer une information adéquate

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 :** Être une Commune dotée d'un environnement et d'un cadre de vie agréables favorisant le vivre-ensemble et répondant aux enjeux du développement durable en rationalisant ses propres consommations et en développant des mesures au bénéfice des ménages.
- **Pays de Famenne – Horizon 2025 :** Renforcer la cohésion sociale, préparer le vieillissement de la population.

4. Communication



Rappel – Enjeu transversal : Améliorer la communication depuis et vers le citoyen et entre acteurs du territoire.

Des actions de communication en lien avec le projet seront réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier.